



Rapport Energie-Climat

Dorval Asset Management

Rédaction : 30 juin 2025

Préambule

La gestion active de conviction de Dorval Asset Management conjugue macro-économie, micro-économie, niveaux de valorisation et momentum des marchés pour orienter les gérants-analystes dans leur choix de convictions en matière de construction de portefeuilles et de sélection de valeurs.

Cependant, investir, c'est aussi s'engager sur le monde de demain et contribuer au développement de solutions responsables, porteuses de sens.

C'est pourquoi, en tant qu'Investisseur Responsable et convaincue que le secteur financier doit jouer un rôle clé dans le développement d'une économie durable, résiliente et inclusive, Dorval Asset Management inscrit pleinement les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que les problématiques liées au changement climatique et à la biodiversité, au cœur de ses processus d'investissement.

Cette approche s'inscrit pleinement dans la logique de la responsabilité fiduciaire de Dorval Asset Management qui appuie son engagement en faveur de la promotion du développement durable auprès de l'ensemble de ses parties prenantes : dialogues et utilisation des droits de vote avec les entreprises détenues en portefeuilles, implication au sein d'initiatives de Place, promotion de l'ISR auprès des épargnants, etc.

Publié en mars 2018, le plan d'action sur la finance durable de la Commission européenne a pour ambition de réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables en matière environnementale, sociale et de gouvernance, d'intégrer la durabilité dans la gestion des risques et de favoriser la transparence et une vision de long terme. Parallèlement en France, la Loi Énergie-Climat du 8 novembre 2019 renforce les exigences déjà mises en place avec l'article 173 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte afin de poursuivre la transformation et l'encouragement au développement d'une économie plus durable.

Conformément à l'article 29 de la Loi Énergie-Climat, via l'article L. 533-22-1 du Code Monétaire et financier, Dorval Asset Management publie sur son site internet le présent Rapport Énergie-Climat. Ce rapport inclut :

- Des informations sur les risques associés au changement climatique et aux risques liés à la biodiversité dans sa politique d'intégration des risques de durabilité ;
- Sa politique de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique ;
- Des éléments relatifs à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

Les rapports d'investisseur responsable et les rapports climat disponibles pour chacun des fonds de Dorval Asset Management complètent le présent document.

Les données sont à fin 2024, sauf spécification contraire.

Table des matières

| | |
|--|----|
| I. INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE | 4 |
| II. INFORMATIONS RELATIVES AUX MOYENS INTERNES DEPLOYES PAR L'ENTITE | 10 |
| III. INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITE..... | 12 |
| IV. INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE | 16 |
| V. INFORMATIONS RELATIVES A LA TAXONOMIE EUROPEENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES..... | 62 |
| VI. INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PREVUS PAR L'ACCORD DE PARIS..... | 66 |
| VII. INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE..... | 71 |
| VIII. INFORMATIONS SUR LES DEMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES..... | 76 |

I. Informations relatives à la démarche générale de l'entité

1. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

Formaliser ici :

- Un résumé de la politique générale de prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement. Cette politique correspond généralement à la politique ESG de la SGP lorsqu'elle existe ;
- Les critères E, S et/ou G pris en compte par la SGP dans la stratégie d'investissement ;
- Le périmètre des produits financiers concernés ;
- Les éléments de gestion des risques de durabilité pourront renvoyer à la politique d'intégration des risques de durabilité visée à l'art. 3 de SFDR et qui sera présentée au point 8° du D. 533-16-1. Pour autant, la politique de prise en compte des critères ESG doit se distinguer de la politique d'intégration des risques de durabilité en matière de décision d'investissement ainsi que de la politique de prise en compte des incidences négatives.

L'approche ISR de Dorval Asset Management se traduit par l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans l'ensemble des processus de gestion et s'appuie sur une politique d'exclusion (normative et sectorielle), une politique de gestion des controverses et une politique d'engagement actionnarial (cf. code de transparence).

La méthodologie propriétaire ESG « RAISE² », fondée sur les informations élémentaires issues des fournisseurs de données MSCI, ISS, Ethifinance et Bloomberg, permet d'établir une notation des émetteurs au sein des univers d'investissement de chaque fonds. Cette notation repose sur les principes suivants :

- Approche de type « Best-In-Universe », i.e. consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité³ ;
- Détermination et pondération interne des enjeux ESG par secteur d'activité ;
- Notation ESG de chaque émetteur de tous les univers d'investissement, en fonction de son exposition aux enjeux identifiés et de la gestion de celle-ci.

Pour ce faire, les équipes de gestion et les analystes financiers et extra-financiers prennent en compte plus de 30 enjeux ESG basés sur un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs et mettent plus particulièrement l'accent sur 12 d'entre eux (cf. politique ISR). Les sociétés ayant une note environnementale inférieure à 40 (hors émetteurs dont la capitalisation boursière est inférieure ou égale à 1.1 milliard d'euros pour lesquels le minimum exigé est inférieur) ou sociale inférieure à 30 (hors émetteurs dont la capitalisation boursière est inférieure ou égale à 1.1 milliard d'euros pour lesquels le minimum exigé est inférieur) ou une note de gouvernance inférieure à 40 (hors émetteurs dont la capitalisation boursière est inférieure ou égale à 1.1 milliard d'euros pour lesquels le minimum exigé est de 30 pour l'ensemble des fonds)) sont exclues, de même que toutes celles dont le score ESG global est inférieur à 40 (cf. politique ISR).

Le périmètre des produits financiers concernés est l'ensemble des fonds ouverts de Dorval Asset Management, soit 76.5% des encours de la Société de Gestion au 31 décembre 2024.

¹ <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg/#Documentation-ESG>

² RAISE : Rating and Analysis for Internal Sustainability Evaluation

³ Puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés comme étant les plus vertueux seront davantage représentés, cette approche peut créer des biais sectoriels assumés.

Les critères extra-financiers jouent un rôle majeur dans la sélection de valeurs et le pilotage de l'ensemble des portefeuilles. Tout d'abord, la définition de l'univers d'investissement d'actions « éligibles » repose sur le respect de certains principes extra financiers fondamentaux. Elle s'articule principalement autour de :

- L'exclusion des sociétés qui enfreindraient la politique d'exclusion (les armes controversées, l'armement conventionnel, les énergies fossiles, la production d'électricité fortement carbonée, le tabac, la pornographie et les exclusions liées aux normes supranationales) de Dorval Asset Management à laquelle s'ajoute des exclusions spécifiques à certains fonds en raison d'exigences propres aux labels visés par ces fonds.
- L'exclusion des controverses jugées sévères (rouge), dont celles qui concernent des émetteurs qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies
- L'exclusion de 30% de l'univers d'investissements pondéré par les capitalisations boursières des sociétés les moins bien notées ou ayant une note éliminatoire sur ou moins l'un des piliers, selon la méthodologie interne développée par Dorval Asset Management. Epuré de ces exclusions, l'univers ainsi défini correspond à l'**univers éligible** des portefeuilles.

La méthodologie est ensuite déclinée selon la spécificité des processus d'investissement :

- Pour tous les **fonds diversifiés européens** article 8 au sens de la réglementation européenne SFDR⁴ :
 - L'univers d'investissement initial est constitué d'actions européennes, notées sur des critères extra-financiers selon l'approche propriétaire de Dorval Asset Management.
 - La construction et la gestion du Fonds reposent sur : D'un côté, une détermination du taux d'exposition aux actions européennes, en fonction du scénario macroéconomique et de marché de Dorval AM. De l'autre côté, une sélection de valeurs qui s'appuie sur deux natures de convictions combinables :
 - a. Conviction directionnelle qui peut passer par un adossement de tout ou partie de l'actif à l'indice de référence en titres vifs de l'indice et/ou en futures (positions acheteuses ou vendeuses)
 - b. Convictions autour de thématiques d'investissement considérées comme porteuses, i.e. s'inscrivant favorablement dans les grandes tendances (macro-économiques, sociétales et liées aux enjeux du développement durable) et/ou dans la conjoncture et le contexte de marché (cycle économique, valorisation des classes d'actifs, dynamique de marché et contexte sectoriel)
 - Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont directement intégrés au processus de gestion du Fonds, via une note ESG établie pour chaque valeur de l'univers d'investissement
 - La notation ESG participe à la fois à la définition de l'univers d'investissement éligible et comme seconde composante de la note synthétique des valeurs dans la phase construction / gestion du portefeuille. L'analyse extra-financière contribue par ailleurs à l'application des disciplines d'achat et de vente pour les valeurs choisies dans le portefeuille, par l'équipe de gestion.
- Pour tous les **fonds actions européennes**, article 8 au sens de la réglementation européenne SFDR⁴ :
 - Le portefeuille est construit autour d'une stratégie cœur-satellite avec une pondération dominante (à titre d'indication de 80%) de valeurs présentant des caractéristiques de croissance durable et de qualité et une pondération accessoire de valeurs bénéficiant de manière conjoncturelle de contextes jugés porteurs.
 - Le processus de gestion combine donc les approches « Top down » et « Bottom up » via l'analyse financière et extra-financière.

⁴ SFDR : « Sustainable Finance Disclosure Regulation »

- L'analyse Top down pour apprécier le positionnement du cycle économique, définir le scénario central de la société de gestion et les thématiques d'investissements porteuses
- L'analyse fondamentale pour identifier les valeurs de croissance durable et de qualité.
- L'analyse financière, avec un accent sur la valorisation
- L'analyse extra-financière pour juger de l'intensité et de la qualité ESG du fonds selon la méthodologie propriétaire RAISE de Dorval Asset Management

Cette analyse à 4 dimensions conditionne l'allocation d'actifs ainsi que la construction du portefeuille et place l'analyse ESG comme un élément essentiel du processus d'investissement ;

- **Pour le fonds Dorval European Climate Initiative, article 9** au sens de la réglementation européenne SFDR⁴ :
 - En plus des exclusions normatives et sectorielles applicables à tous les fonds de Dorval Asset Management rappelées ci-dessus, les exigences complémentaires du label Greenfin sont appliquées ; elles concernent par exemple les secteurs des énergies fossiles ou encore l'exploitation forestière non durable.
 - Toutes les valeurs de l'univers éligible font également l'objet d'une notation sur 100, 100 étant la meilleure note ;
 - Pour ce fonds article 9 au sens de la réglementation SFDR, la dimension extra-financière dans son ensemble représente 70% de la note de synthèse (les 30% restants relevant de l'analyse financière). Elle repose sur quatre composantes :
 - 1. Une analyse thématique « éco-activités⁵ » (10% de la note finale)
 - 2. Une analyse de l'intensité verte (30% de la note finale)
 - 3. Une analyse financière (30% de la note finale)
 - 4. Une analyse extra-financière (30% de la note finale)
 - Ces composantes encadrent également la construction du portefeuille :
 - Le portefeuille devra être investi à plus de 75% de l'actif net sur des valeurs appartenant à ces « éco-activités » ;
 - Le Fonds est investi à plus de 75% de son actif net dans des sociétés dites « Intense » (à minima 25%) et « Dynamique ». En outre, le Fonds ne pourra détenir plus de 25% de son actif net en valeurs dites « Neutre » ;
 - Le portefeuille sera composé à hauteur de 90% d'investissement durables⁵ en actions au sens de la réglementation SFDR ;
 - Enfin le Fonds ne pourra pas être investi sur des valeurs n'entrant pas dans le champ des éco-activités dont (i) la trajectoire de température telle que mesurée par ISS est supérieure à 2°C, (ii) les émissions de CO₂ (Scope 1⁶ et 2⁷) sont supérieures à 5 millions de tonnes et dont (iii) l'intensité carbone (tCO₂e/M\$ de chiffre d'affaires) soit supérieure à l'intensité carbone de l'indice de référence.
 - Le portefeuille s'engage ainsi à limiter le potentiel de réchauffement de ses investissements d'ici 2100 sous le seuil de 2°C par rapport au niveau préindustriel.
- **Les fonds diversifiés internationaux** intègrent les critères ESG dans la sélection d'émetteurs privés (entreprises) et publics (Etats) au sein de leur univers d'investissement éligible au travers de la construction du portefeuille (ensemble de d'actions équipondérées et d'obligations, sélectionnées parmi les meilleures notes ESG de l'univers d'investissement ESG).

⁵ Un « investissement durable » au sens de la réglementation SFDR est défini comme un investissement dans une activité économique contribuant à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, tout en veillant à ce que l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement applique des pratiques de bonne gouvernance (structures de gestion saines, relations avec le personnel, respect des obligations fiscales, etc.). (source AMF). La définition d'un investissement durable pour Dorval Asset Management est disponible à l'adresse suivante : <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>

⁶ Les émissions de scope 1 concernent les émissions émises directement par l'entreprise dans le cadre de son activité

⁷ Les émissions de scope 2 concernent les émissions émises indirectement par l'entreprise via sa consommation en énergie

En ce sens, les enjeux identifiés pour l'évaluation ESG sont déterminés selon le principe de double matérialité et permettent de retenir deux volets essentiels à la stratégie d'investissement de Dorval Asset Management.

D'une part, dans le cadre de l'article 3 du règlement européen (UE) 2019/2088, la prise en compte des éléments en lien avec les enjeux ESG pouvant présenter un risque significatif sur la performance de l'entreprise et modifier sa valorisation sur le moyen et le long terme. Ces risques incluent notamment (liste non exhaustive) :

- Les risques de transition, mesurés par l'évaluation de l'exposition du fonds aux risques et opportunités de transition liés à la tarification du carbone et aux changements de la demande, aux impacts sur les coûts d'exploitation et les revenus, aux réserves de combustibles fossiles, à la production d'électricité et aux pratiques controversées d'extraction d'énergie.
- Les risques physiques, mis en avant par les estimations de l'impact financier dû à l'augmentation de l'intensité des risques pour les scénarios les plus probables et les plus pessimistes d'ici 2050 pour les cinq risques météorologiques les plus coûteux (inondations, stress thermique, incendies de forêt, cyclones tropicaux et sécheresse)
- Les risques de controverses, pris en compte par la méthodologie de notre politique de gestion des controverses permettant ainsi à Dorval Asset Management de rester autant que possible éloignée des entreprises ne respectant pas les principes de sa politique d'Investissement Responsable et d'atténuer ainsi le risque idiosyncratique supporté par les fonds qu'elle gère.
- Le risque carbone du portefeuille intégré dans la distribution des émetteurs du portefeuille selon leur exposition aux risques et aux opportunités en matière de climat.

D'autre part, dans le cadre de l'article 7 du règlement européen (UE) 2019/2088, les risques associés à la considération des effets de ses investissements sur les critères ESG au regard des Principales Incidences Négatives – PIN (Principal Adverse Impacts – « PAI »). Plus particulièrement, Dorval Asset Management prend en compte 14 indicateurs environnementaux (9) et sociaux (5) qui sont identifiés comme ayant une incidence négative en matière de durabilité :

| Indicateurs environnementaux | Indicateurs sociaux, relatifs aux employés, au respect des droits humains, à la lutte contre la corruption |
|---|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Emissions de gaz à effet de serre (périmètres 1, 2, 3) 2. Empreinte carbone 3. Intensité carbone des émetteurs en portefeuille 4. Exposition au secteur des énergies fossiles 5. Part de la consommation et de production d'énergie non renouvelable 6. Rejets de polluants dans l'eau 7. Part des investissements dans des activités impactant négativement la biodiversité 8. Intensité de la consommation énergétique par secteurs très émissifs 9. Déchets dangereux | <ol style="list-style-type: none"> 10. Part des émetteurs concernés par une violation des principes du Pacte Mondial de l'ONU et des principes directeurs de l'OCDE 11. Part des émetteurs concernés par une insuffisance des processus et des mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte Mondial et des principes directeurs de l'OCDE 12. Part des investissements liés au secteur des armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munition, armes chimiques et biologiques) 13. Diversité des conseils d'administration (ratio hommes/femmes) 14. Ecart de rémunération non-ajustés entre hommes et femmes |

Ces deux volets complémentaires, permettent à Dorval Asset Management de structurer sa démarche en intégrant ces risques de durabilité à plusieurs niveaux et au travers de différents outils :

- L'approche d'Investissement Responsable (notation extra-financière) pour l'ensemble des indicateurs PIN
- L'engagement actionnarial individuel et collaboratif pour les indicateurs PIN 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 13 et 14
- L'engagement auprès des émetteurs afin de les encourager à devenir signataires du Pacte mondial des Nations Unies pour les indicateurs PIN 10, 11 et 12
- L'exercice des droits de vote aux assemblées générales sur des initiatives concernant la stratégie climatique des émetteurs (ex : Say on Climate) pour les indicateurs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, et 9

- La gestion des exclusions et des controverses (politique d'exclusion et politique de gestion des controverses de Dorval Asset Management) pour les indicateurs PIN 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 14

- La politique de rémunération dans le cadre de la politique d'engagement de Dorval Asset Management pour l'indicateur PIN 14

A noter que tous les principaux indicateurs de durabilité sont intégrés dans le modèle propriétaire de notation ESG de Dorval Asset Management, respectant ainsi la réglementation SFDR. Cette intégration se retrouve dans la contribution positive (resp. négative) liée à la qualification (resp. disqualification) d'Investissement Responsable (volet DNSH) et dans les contributions aux notations des piliers environnemental et social.

Tous les documents relatifs à ces principes sont disponibles sur le site internet de Dorval Asset Management au sein de la rubrique « Notre expertise ESG »⁸. Par ailleurs, un rapport PAI spécifique est disponible sur la page dédiée à chacun de nos fonds ouverts.

2. Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Indiquer ici : les moyens retenus pour informer (contenu, fréquence et moyens) les souscripteurs des fonds ou des mandats sur les critères E, S et/ou G suivis par la SGP.

Dorval Asset Management assure une communication transparente relative à la prise en compte des paramètres environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans sa politique et sa stratégie d'investissement. La Société de Gestion met ainsi à disposition du public et de ses clients investisseurs toutes les informations sur la gestion ISR de ses fonds sur son site internet¹⁰ :

- Politique Investissement Responsable
- Politique d'exclusion
- Politique d'engagement actionnarial
- Politique de gestion des controverses
- Politique de rémunération
- Politique de traitement des réclamations et la clientèle
- Politique de gestion des conflits d'intérêts
- Politique de meilleure sélection des intermédiaires
- Code de transparence

Dorval Asset Management publie différents rapports sur son site internet :

- Rapport d'engagement
- Rapport climat
- Reporting PRI
- Reporting de performance ESG mensuels qui intègrent différents indicateurs ESG intégrés à la gestion des OPC
- Rapport de gestion
- Evaluation PRI

Dorval Asset Management met également à disposition sur son site internet les documents réglementaires pour chaque fonds (Prospectus, DIC PRIIPS) qui intègrent sa philosophie ISR.

L'ensemble des documents est révisé a minima annuellement pour certains ou en cas de modifications. Toutes les modifications intervenues durant la période et concernant tant le processus de notation ESG et/ou plus largement, le processus de gestion, sont également reprises dans le code de transparence de Dorval Asset Management, disponible sur son site internet.

⁸ <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg/#Documentation-ESG>

Par ailleurs, l'European ESG Template (EET - modèle de rapport normalisé pour l'information sur les investissements durables et responsables de Dorval Asset Management) est mis à jour et diffusé mensuellement auprès des différents fournisseurs de données.

3. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

Présenter ici :

Le montant en euros et le pourcentage des encours des fonds et mandats discrétionnaires classés art. 8 ou art. 9 selon SFDR sur l'ensemble des encours gérés par la SGP (à l'exclusion des délégations de gestion financière reçues). Il s'agit ici d'indiquer les encours respectant la stratégie ESG de la SGP ;

La liste de l'ensemble des fonds et des mandats classés art. 8 ou art. 9 selon SFDR et gérés par la SGP (y compris les fonds dédiés et mandats de moins de 500 M€ d'encours).

| Fonds | Numéro de l'art. selon SFDR | Montant en € des encours sous gestion (30/04/2025) | % des encours du fonds sur l'ensemble des encours gérés par la SGP |
|--|-----------------------------|--|--|
| Dorval Global Allocation | 8 | 219 817 745 € | 21% |
| Dorval Global Conservative | 8 | 171 468 918 € | 16% |
| Dorval Global Vision | 8 | 20 010 346 € | 2% |
| Dorval Convictions | 8 | 148 850 138 € | 14% |
| Dorval Convictions PEA | 8 | 51 921 224 € | 5% |
| Dorval Manageurs Europe | 8 | 66 760 226 € | 6% |
| Dorval Drivers Europe | 8 | 40 975 116€ | 4% |
| Dorval Manageurs Smid Cap Euro | 8 | 18 783 587 € | 2% |
| Dorval Drivers SMID Continental Europe | 8 | 11 507 151€ | 1% |
| AC Global Convictions | 8 | 76 371 382€ | 7% |
| Dorval European Climate Initiative | 9 | 57 902 626 € | 6% |

4. Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités mentionnées aux articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du Code des assurances ;

Non applicable aux sociétés de gestion et donc à Dorval Asset Management.

5. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description

sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus.

Dans la mesure où ces informations sont également présentées dans la section "Référence aux standards internationaux" du Rapport PAI (cf. Tableau n° 1 ci-dessus), il semblerait cohérent de présenter ces informations dans ladite section en complément du Rapport PAI.

Dorval Asset Management est signataire du Code de transparence AFG-FIR. Ce Code améliore la lisibilité et la transparence de la démarche des fonds ISR vis-à-vis des investisseurs et épargnants, et de toute autre partie prenante (https://www.frenchsif.org/isr_esg/ressource/code-de-transparence/).

Dorval Asset Management est signataire des PRI (Principles for Responsible Investment), qui ont récemment intégré les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate – Related Financial Disclosures) dans le cadre du reporting annuel. Les six principes pour l'investissement responsable (PRI) offrent un menu d'actions possibles pour intégrer les questions ESG dans les pratiques d'investissement (<https://www.unpri.org/about-us/what-are-the-principles-for-responsible-investment>).

Tous les fonds ouverts de Dorval Asset Management sont labellisés ISR. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label ISR garantit aux investisseurs que le fonds a développé une méthodologie d'évaluation des acteurs financiers sur la base des critères ESG et qu'il les intègre dans sa politique d'investissement (www.lelabelisr.fr).

Le fonds Dorval European Climate Initiative est doublement labellisé ISR et Greenfin. Créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement, en raison de leurs pratiques transparentes et durables ainsi que de leurs orientations vers le financement de la transition énergétique et écologique (<https://www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin>).

Les équipes de Dorval Asset Management se mobilisent également dans le cadre d'engagements collaboratifs en participant et soutenant les initiatives de Place suivantes :

- Forum pour l'Investissement Responsable
- Principles for Responsible Investment
- Carbon Disclosure Project (SBT Campaign 2024, Non-Disclosure Campaign 2024, Green Finance Accelerator 2024)
- Institutional Investors Group on Climate Change
- Task Force on Climate-Related Financial Disclosures
- AFG
- Climate Action 100+

II. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité

1. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs suivants : part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants ; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance ; montant des

investissements dans la recherche ; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données ;

Présenter ici certains des indicateurs suivants :

- Les moyens humains et techniques dédiés au déploiement de la stratégie ESG durant la période :
- Pourcentage des ETP participant à la prise en compte des critères ESG sur le total des ETP de la SGP
- Les ressources financières dédiées au déploiement de la stratégie ESG décrite ci-dessus durant la période :
 - Montant en € et pourcentage des budgets liés aux données ESG rapporté aux encours totaux gérés
 - Montant en € et pourcentage des investissements en R&D, prestataires externes et fournisseurs de données, des formations, etc., rapportés aux encours totaux gérés

Au 31 décembre 2024, l'équipe de recherche (gérants et analystes) est composée de huit personnes. Dans le cadre de la politique d'Investissement Responsable de Dorval Asset Management, l'ensemble des équipes de Dorval Asset Management se mobilisent pour la mise en place, le suivi ou le contrôle de la bonne application de notre politique. A cet effet, les gérants et analystes ont la responsabilité de l'analyse financière et de l'analyse extra-financière, avec une allocation de leur temps de 20% à 30% à cette dernière, soit 3 ETP. Un contrat d'alternance (ou de stage) est également dédié à ces sujets.

Concernant les moyens humains et techniques dédiés au déploiement de la stratégie ESG, Dorval Asset Management a élaboré en 2020 sa propre méthodologie de notation extra-financière, renommée récemment « RAISE » grâce aux partenariats noués avec MSCI, ISS et GAIA de la société Ethifinance. La méthodologie est revue a minima annuellement ; la dernière mise à jour date de décembre 2024.

La politique d'engagement actionnarial de Dorval Asset Management s'appuie sur les plus grands standards internationaux reflétés par la recherche du prestataire ISS et se traduit notamment par une politique de vote propriétaire. La société de gestion accorde une attention particulière aux entreprises dont elle détient plus de 2% du capital. Les équipes de gestion ont directement la responsabilité d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquelles les OPC de la Société de Gestion détiennent plus de 2% du capital. Pour ces valeurs, la décision de vote est faite non seulement en cohérence avec les principes définis dans la politique de vote propriétaire mais également en prenant en compte des éléments de discussion établis dans le cadre de la volonté d'engagement avec ces sociétés.

Le montant des budgets liés aux données ESG et aux investissements en R&D rapporté aux encours totaux gérés en 2024 était de 200K€ environ soit 0.02% des encours totaux à fin 2024.

2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions.

Indiquer ici :

- Les actions mises en œuvre durant la période pour renforcer les capacités internes afin de déployer la stratégie ESG de la SGP :
 - Formations du personnel
 - Communication
 - Développement de fonds ou mandats ou autres services ESG

L'ensemble des collaborateurs de Dorval Asset Management est sensibilisé à l'Investissement Responsable. Depuis 2019, 20 collaborateurs dont les métiers ont été évalués comme prioritaires sur l'ESG, ont suivi plus de 1 000 heures de formation :

- Toutes les équipes de gestion, les Product Specialists, le Marketing et la Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) ont suivi en 2019 une formation auprès du PRI Academy afin de renforcer la culture ESG chez Dorval Asset Management. Cette formation se concentre sur l'identification et la mise en œuvre des facteurs ESG dans la prise de décision d'investissement. Elle a pour but de former l'ensemble des collaborateurs aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, leurs impacts sur l'analyse traditionnelle et le processus de gestion.

En 2020, les équipes de gestion de Dorval Asset Management ont participé à la formation diplômante CESGA (Certified Environmental Social and Governance Analyst) décernée par la Société Française des Analystes Financiers (SFAF). Ce certificat européen a pour objectif d'apporter une formation approfondie sur l'intégration des facteurs ESG dans le processus de gestion, la sélection des enjeux ESG clés en fonction de spécificités des secteurs, l'utilisation pertinente des rapports ESG des entreprises et les différentes stratégies ESG. De plus, cette même année, les équipes ont également bénéficié de l'accompagnement d'EY pour une montée en compétences et le développement de la méthodologie ESG de Dorval Asset Management. Les échanges réguliers avec le groupe Natixis permettent par ailleurs de tenir informés les collaborateurs de Dorval Asset Management des meilleures pratiques.

- En 2021, une formation sur les sujets extra-financiers de deux jours a été dispensée pour les fonctions supports et l'équipe de gestion sous mandat.

En 2024, un nouveau programme de formation a été lancé qui s'étendra sur 2025 avec la préparation à la Certification en finance durable de l'AMF pour les équipes commerciales et de la DCCIR ainsi que pour la majorité des gérants en gestion collective et le directeur général. Au total, la moitié des effectifs de Dorval Asset Management aura passé l'examen finance durable de l'AMF fin janvier 2025 après un volume d'heures de formation cumulé de près de 200 heures. Une sélection de MOOC est par ailleurs réalisée par la Directrice des Ressources Humaines et proposée aux équipes de gestion. A titre d'exemple, le MOOC de la Finance Durable de l'Institut Louis Bachelier a été mis en avant fin 2024. Dorval Asset Management poursuit sa stratégie ISR à l'échelle de l'ensemble de ses produits avec, depuis 2020, la labellisation de l'ensemble des fonds ouverts auprès du label d'Etat ISR, et, en 2022, la labellisation du fonds Dorval European Climate Initiative auprès du label Greenfin.

III. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

1. **Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité et des entités que cette dernière contrôle le cas échéant. L'information peut notamment porter sur le niveau de supervision et le processus associé, la restitution des résultats, et les compétences ;**

Formaliser ici :

- Le Fit & Proper (Connaissances et expérience) des instances de gouvernance de la SGP en matière ESG. Il s'agit ici de présenter les expériences professionnelles, les formations, les diplômes des instances de gouvernance permettant de justifier de la capacité de ces instances à superviser la démarche ESG de la SGP.
- Le dispositif de supervision en ce qui concerne la stratégie ESG de la SGP.

Dorval Asset Management a défini une organisation visant à impliquer l'ensemble de ses collaborateurs dans sa démarche ISR. Trois comités internes structurent cette démarche :

- **Le comité stratégique** définit la politique et pilote le déploiement de la stratégie ISR de **Dorval Asset Management**. Il est composé a minima d'un représentant de la Direction Générale, du Secrétariat Général, de la Direction de la Conformité, du Contrôle Interne et des Risques (DCCIR), de la direction commerciale et marketing ainsi que des coordinateurs et du Directeur de l'Investissement Responsable. Ce comité se réunit une fois par an.
- **Le comité ESG** agit sous la supervision du comité stratégique et valide l'intégration des critères ESG dans les processus de gestion, le suivi de la politique d'engagement, la gestion et le suivi des controverses et des exclusions. Ce comité réunit la Direction Générale, les équipes de gestion, le Secrétariat Général, la DCCIR et les coordinateurs et le Directeur de l'Investissement Responsable. Le Comité ESG est trimestriel.
- **Les réunions hebdomadaires de gestion** veillent à la bonne intégration opérationnelle de notre stratégie d'Investissement Responsable et remontent au Comité ESG tous les sujets qui nécessitent une prise de position collégiale.
- **Les Comités Risk Compliance and internal control (CRIC)** qui se tiennent 3 fois par an et regroupent les dirigeants de la société de gestion, la Secrétaire générale et la RCCI de Dorval AM ainsi que les départements de la Conformité, du Contrôle Interne et des Risques de Natixis IM traitent des questions de conformité, d'audit interne et de gestion des risques liés à l'ESG. Ces comités font l'objet de compte rendu qui sont aussi présentés en conseil d'administration.

Les formations des instances de gouvernance de la Société de Gestion en matière ESG sont détaillées dans la partie 2.b).

Par ailleurs, Dorval Asset Management est une Société Anonyme à Conseil d'Administration composé de 3 membres dont la Présidente, représentant de Natixis Investment Managers, actionnaire majoritaire de Dorval AM. Les membres de Natixis Investment Managers du Conseil d'Administration de Dorval Asset Management sont impliqués dans la stratégie ESG résumée ci-dessous ; ils ont donc la capacité d'apprécier les stratégies ESG de chacun des affiliés, en particulier de Dorval Asset Management.

▪ Un engagement clair à l'échelle du groupe Natixis Investment Managers⁹

La majorité de sociétés affiliées est signataire des Principes d'investissement responsable (PRI) et a intégré la prise en compte des critères ESG dans leur analyse d'investissement et leurs processus décisionnels. 97 % des actifs du groupe sont gérés par des signataires des PRI (Questionnaire d'évaluation préalable concernant les PRI, 2021).

En signant les PRI, les affiliés de Natixis Investment Managers s'engagent à intégrer les critères ESG dans l'ensemble de leur approche, de l'analyse à la prise de décision en matière d'investissement, en passant par les politiques et les pratiques de détention.

▪ Principes généraux et attentes

Natixis Investment Managers soutient chaque affilié afin qu'il intègre les facteurs ESG dans ses décisions d'investissement, qu'il pratique une détention active (le cas échéant) et qu'il rende compte régulièrement des stratégies qu'il met en œuvre. Natixis Investment Managers encourage ses affiliés à être actifs dans les stratégies d'investissement à impact social et durable.

Natixis Investment Managers attend de l'ensemble de ses affiliés qu'ils agissent en tant que détenteurs actifs et qu'ils participent régulièrement au processus de vote. Aujourd'hui, plus de 87% des actifs sous gestion (ASG) sont concernés. En outre, en tant que société mère, Natixis Investment Managers prend part à plusieurs initiatives multilatérales. Ces initiatives permettent d'éveiller l'intérêt des acteurs de l'investissement pour des problématiques actuelles comme le changement climatique.

⁹ <https://www.im.natixis.com/fr/investissement-esg>

En 2022, Dorval Asset Management a adapté son dispositif à la réglementation SFDR. Les travaux menés avec l'appui de Natixis Investment Managers ont permis de confirmer le positionnement des fonds de Dorval Asset Management (SFDR 8 et 9).

Le Conseil d'Administration de Dorval Asset Management a été informé des positions prises par Dorval Asset Management pour répondre à cette réglementation. Il a en outre suivi les conclusions de l'audit interne de Natixis Investment Managers ressorti à « Bon » sur le dispositif ESG de Dorval Asset Management et la mise en œuvre des recommandations dans les mois qui ont suivi l'audit.

Ensuite, lors du Conseil d'Administration du 2 avril 2024, Dorval Asset Management a informé les membres de :

- o la distinction de l'étude EPSOR récompensant la méthodologie propriétaire de la Société de Gestion et, en particulier le fonds Dorval European Climate Initiative classé 3ème fonds sur 861 fonds français en termes d'intégration des enjeux environnementaux ;
- o la distinction d'Investissement Conseils qui classe le fonds Dorval European Climate Initiative n°1 de la catégorie Actions à impact environnemental
- o le résultat de l'étude RIBI qui classe la société Dorval AM comme « Avant-gardist »
- o Le dernier Conseil d'Administration de Dorval Asset Management, qui a eu lieu le 2 avril 2025, a été l'occasion de présenter aux membres plusieurs éléments clés concernant la stratégie ESG de la société de gestion : une nouvelle reconnaissance pour le fonds Dorval European Climate Initiative avec le 1er prix Climat Carbon4 Finance et la conservation du Prix Actions à impact environnemental remis par Investissements Conseils
- o le renouvellement du statut « Avant-gardist » pour la société Dorval Asset Management attribué suite à l'étude RIBI
- o les taux d'investissement durable pour tous les fonds ouverts de Dorval Asset Management, qui s'élèvent à minimum 30% sur l'ensemble de la gamme
- o l'alignement de 100% des fonds aux Accords de Paris qui a pour objectif de limiter une augmentation de la température à +2.0°C

2. Inclusion, conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossement de la politique de rémunération à des indicateurs de performance

Reprendre ici :

- Les informations qui sont publiées sur le site Internet de la SGP quant à l'adaptation des politiques de rémunération à l'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement (art. 5 de SFDR).

Suivant l'entrée en vigueur du Règlement (UE) 2019/2088, la politique de rémunération de Dorval Asset Management a été revue pour renforcer la promotion d'une gestion des risques saine et effective en ce qui concerne les risques en matière de durabilité. L'objectif de cette mise à jour a été de s'assurer que les pratiques de rémunération n'encouragent pas la prise de risques excessive en matière de durabilité et sont liées à la performance ajustée aux risques. En conséquence, des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité et des objectifs d'investissement durable, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, sont définis chaque année a minima pour l'ensemble des collaborateurs de gestion (cf. politique d'intégration des risques de durabilité), ainsi que les autres personnes identifiées (preneurs de risques).

En cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds et/ou

produits gérés et préalablement identifié dans les analyses extra-financières du modèle « RAISE », l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées (cf. [politique de rémunération de Dorval Asset Management](#)).

Enfin, des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité et des objectifs d'investissement durable, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, ont été définis et intégrés à la politique d'intéressement de Dorval Asset Management.

3. Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du Conseil d'Administration ou de surveillance de l'entité.

Présenter ici :

- Les critères ESG retenus par les organes de surveillance de la SGP quant à leur fonctionnement, soit dans leur règlement interne, par exemple en matière de diversité, mixité... au sein de ces organes. Il ne s'agit pas ici de présenter l'encadrement dont ils font preuve en matière ESG sur le reste de l'entité.

Natixis Investment Managers a engagé une réflexion concernant ses règles de gouvernance et l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne de son Conseil d'Administration. Il est par ailleurs envisagé de déployer ces objectifs au sein des organes de surveillance des filiales de Natixis Investment Managers (y compris Dorval Asset Management), de façon adaptée aux caractéristiques de chaque entité et au cas par cas.

La feuille de route RSE 2021-2024 de Dorval Asset Management a intégré plusieurs enjeux liés aux engagements environnementaux, sociaux et à la qualité de la gouvernance, qui seront renforcés et déployés dans la nouvelle feuille de route RSE prévue pour 2025.

Dorval Asset Management a toujours porté une attention particulière aux sujets de mixité. La répartition femmes / hommes est de 39% / 61% à fin décembre 2024. Dans les fonctions d'investissement, les femmes sont représentées à hauteur de 20% (2 femmes sur 11 collaborateurs). A noter, qu'une femme est présente dans chacune des équipes de gestion (gestion collective et gestion sous mandat).

Les pratiques de Dorval Asset Management en matière de mixité, d'égalité hommes/femmes ont été saluées en 2020 avec le label « Best Workplaces For Women ». Certifiée « Great Place to Work » en 2020 et en 2021, et « Best Workplace France 2020 », Dorval Asset Management est ainsi la première Société de Gestion française à bénéficier de cette reconnaissance décernée par le Think Tank « Agir pour l'égalité » porté par le mensuel Marie Claire – dont est membre l'institution « Great Place to Work » – en association avec le Connecting Leaders Club.

Dorval Asset Management souhaite ainsi favoriser la diversité et garantir l'équité en termes de :

- Recrutement : le process de recrutement implique d'avoir un minimum de représentativité des genres dans la liste des candidats pré-sélectionnés.
- Rémunération : la direction de Dorval Asset Management s'attache à ce que les collaborateurs exerçant un même poste aient une même rémunération fixe. Les augmentations annuelles sont également attribuées selon une parfaite parité (en nombre de collaborateurs.trices et en pourcentage d'augmentation).
- Formation : chaque année, la direction des ressources humaines de Dorval Asset Management met tout en œuvre pour permettre aux collaborateurs et collaboratrices de suivre les formations demandées.

Tous ces indicateurs sont présentés au Conseil d'Administration a minima une fois par an.

IV. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

1. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement ;

Présenter ici :

- Le périmètre des investissements concernés.
- Le périmètre des produits financiers concernés.

La stratégie d'engagement de Dorval Asset Management concerne toutes les entreprises détenues en portefeuille. L'implication est plus intense pour les valeurs dont la Société de Gestion détient plus de 2% du capital au travers des fonds qu'elle gère.

La politique d'engagement actionnarial de la Société de Gestion est la traduction des actions menées pour obtenir une amélioration des pratiques des entreprises sur les dimensions E, S et G. Elle s'articule autour de deux axes principaux :

- L'engagement collaboratif : Dorval Asset Management s'engage en collaborant avec les acteurs majeurs des Places françaises et internationales et milite ainsi en faveur d'une finance durable aux côtés des autres actionnaires des sociétés détenues en portefeuille.
- L'engagement individuel : Dorval Asset Management positionne le dialogue avec les instances dirigeantes de l'entreprise comme point de départ de sa politique d'engagement individuel. En parallèle, la Société de Gestion assume son rôle d'actionnaire pour soutenir les (resp. s'opposer aux) résolutions en ligne (resp. en contradiction) avec sa politique d'engagement actionnarial.

2. Présentation de la politique de vote ;

En cohérence avec l'art. 4 § 2 c) de SFDR.

La politique de Dorval Asset Management est de participer aux assemblées générales des sociétés dont les titres sont détenus par les fonds sous gestion.

L'analyse des résolutions est réalisée par l'équipe de gestion et/ou les analystes grâce à l'appui d'un prestataire de vote permettant à Dorval Asset Management de gérer l'ensemble du processus de vote selon les principes définis par les gérants et analystes de la Société de Gestion.

La décision de vote est prise en phase avec les principes définis dans la politique de vote de Dorval Asset Management et en prenant en compte des éléments de discussion établis dans le cadre d'une volonté d'engagement.

La politique de vote de Dorval Asset Management se décline sur les principales problématiques de gouvernance, sociales et environnementales.

a. Gouvernance :

- Principes de la politique de vote issus des standards internationaux :
 - Militer pour une structure de gouvernance adaptée notamment concernant les Comités qui émanent du Conseil ;
 - Valider la capacité du Conseil d'Administration / de Surveillance à assurer et à assumer son rôle en disposant de :
 - Compétences,
 - Indépendance,
 - Mixité et diversité,
 - Représentativité des actionnaires et des salariés,
 - Processus de nomination, principes de rémunération et durée des mandats ;

- Apporter une analyse éclairée sur la composition de l'équipe dirigeante selon des critères de :
 - Expériences et compétences,
 - Ancienneté, mixité et diversité des profils,
 - Représentativité des fonctions clés,
 - Principes de rémunération dont transparence et alignement des intérêts
- Favoriser un processus clair de nomination, de rémunération et de durée des mandats des Commissaires aux Comptes ;
- Exiger la transparence nécessaire pour l'appréciation de la pertinence des conventions réglementées et du bien-fondé des opérations sur capital ;
- Promouvoir la transparence concernant la prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance.
- Principes propres à la politique de vote de Dorval Asset Management :
 - Indépendance du Conseil d'administration : **Dorval Asset Management** requiert un taux d'indépendance de 50% et s'opposera systématiquement au renouvellement ou à l'élection de tout nouveau directeur (hors Directeur Général) ne respectant pas les critères d'indépendance en accord avec la définition d'indépendance d'ISS ;
 - Diversité du Conseil d'Administration : **Dorval Asset Management** requiert un taux de représentativité du genre le moins représenté de 33% et s'opposera systématiquement au renouvellement ou à l'élection de tout nouveau directeur (hors Directeur Général) ne respectant pas ce critère de représentativité et pourra aller jusqu'à s'opposer à l'élection du président du Comité de nomination ;
 - Taux de présence du Conseil d'administration : **Dorval Asset Management** requiert un taux de présence de 75% et s'opposera systématiquement au renouvellement de tout directeur ne respectant pas ce critère ;
 - Indépendance des comités clés du Conseil d'administration : **Dorval Asset Management** requiert un taux d'indépendance de 66% au sein du Comité de nomination, du Comité de rémunération et du Comité d'audit et s'opposera systématiquement au renouvellement ou à l'élection de tout nouveau directeur (hors Directeur Général) ne respectant pas les critères d'indépendance ;
 - Compétences du Comité d'audit : **Dorval Asset Management** requiert qu'à minima un membre du Comité d'audit soit considéré comme un expert financier¹⁰ et s'opposera systématiquement à l'élection du président du Comité d'audit le cas échéant. Si le président du Comité d'audit ne fait pas l'objet d'une résolution pour sa réélection, **Dorval Asset Management** s'opposera à l'élection de tous les membres non indépendants composant le Comité d'audit ;
 - Nomination et rémunération des commissaires aux comptes : **Dorval Asset Management** requiert que la durée du mandat du commissaire aux comptes ne dépasse pas 10 ans et s'opposera systématiquement au renouvellement de ce mandat le cas échéant. De plus, **Dorval Asset Management** est favorable à la séparation des activités de certification des comptes et des activités de conseil et requiert que la part des frais non liés à la certification des comptes ne dépasse pas 30% des frais rémunérant le cabinet certifiant les comptes et s'opposera systématiquement aux résolutions liées à la rémunération des commissaires aux comptes dépassant ce seuil.

La prise en compte des risques et enjeux environnementaux et sociaux fait partie intégrante d'une bonne gestion d'une entreprise à même de créer de la valeur sur le long terme. À ce titre, **Dorval Asset Management** encourage les entreprises à communiquer de manière claire et régulière sur ces sujets. **Dorval Asset Management** favorisera systématiquement les résolutions favorables à la publication d'éléments concernant la prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance dans la communication stratégique et financière de l'entreprise.

¹⁰ Un expert financier est une personne ayant une expérience en tant que directeur financier ou diplômé de comptabilité, ou ayant travaillé dans un cabinet d'audit.

b. Social :

Les problématiques concernant le pilier « S » concernent tous les secteurs d'activité ; pour autant, **Dorval Asset Management** s'efforce de distinguer par secteur d'activité, les enjeux les plus sensibles tels que :

- La sécurité au travail pour les secteurs de la chimie, de la construction, des industries lourdes, etc.
- Le développement du capital humain pour l'industrie de la finance, de la pharmacie, des biotechnologies, etc.
- La promotion de la diversité et de l'inclusion pour les secteurs de la santé, de la distribution, de l'industrie manufacturière, etc.
- L'adhésion aux Principes du Pacte Mondial des Nations Unies des émetteurs en s'assurant qu'ils respectent les dix principes fondamentaux relatifs aux droits de l'Homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

c. Environnement :

La politique d'engagement de **Dorval Asset Management** sur le pilier « E » est adaptée selon les secteurs d'activité en fonction de leurs enjeux clés (plus) spécifiques (« key issues »). Quelques exemples ci-dessous illustrent l'approche :

- Les problématiques du changement climatique (émissions carbone, empreinte carbone des produits, absence/insuffisance des plans de transition, etc.) sont plus largement abordées lors des échanges avec les entreprises des secteurs de l'énergie, de l'automobile, aérien, etc.
- Ces mêmes secteurs sont également plus scrutés que d'autres pour l'enjeu relatif à la préservation des ressources naturelles, des écosystèmes et de la biodiversité, tout comme ceux de l'alimentaire, de l'hôtellerie, du textile, etc.
- Au-delà de la gestion et de la confrontation aux risques environnementaux, via sa politique d'engagement, **Dorval Asset Management** est sensible aux solutions (produits et services) que les entreprises promeuvent. Ce sera toujours le cas pour les secteurs précédemment cités mais aussi, par exemple, pour les secteurs des technologies, équipements ou encore des services aux collectivités.

3. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie ;

Éventuellement renvoyer au rapport spécifique relatif à la politique d'engagement de la SGP (concerne à la fois les actions et la dette).

a. L'engagement actionnarial individuel

Les analystes et gérants orientent leurs dialogues sur des sujets spécifiques à l'entreprise et son secteur d'activité. Ainsi, les différents échanges avec les sociétés portent sur leurs faiblesses et points à améliorer en matière de pratiques extra-financières. En effet, Dorval Asset Management souhaite sensibiliser les entreprises dans lesquelles elle prend des participations à accroître leur transparence quant à l'intégration des enjeux ESG dans leurs activités.

Dorval Asset Management, dans son rôle d'investisseur engagé, a lancé en 2023 une initiative visant à instaurer un dialogue avec les entreprises sur des sujets ESG préalablement identifiés. Pour ce faire, un ensemble d'entreprises à engager a été sélectionné en fonction de leur conformité à certains indicateurs, en accord avec les stratégies de gestion de chaque portefeuille. Cette démarche a conduit Dorval Asset Management à élargir le nombre d'entreprises avec lesquelles elle échange dans le cadre d'un dialogue actionnarial. Ces

échanges ont eu lieu via des appels téléphoniques, des échanges écrits ou des rencontres, assurant ainsi leur qualité. Ces campagnes seront maintenues dans les années à venir.

En 2024, Dorval Asset Management a pris part à plus de 27 engagements auprès de sociétés.

| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|---|--|--|---|-----------------------------|-----------------|--|
|  | Mail | 15/01/2024 | Dorval European Climate Initiative Dorval Drivers Smid Continental Europe | Améliorer les pratiques ESG | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| <p>1. La société applique-t-elle le contenu de sa politique de rémunération des dirigeants de manière transparente ?</p> <p>2. Comment la société justifie-t-elle la réélection d'un directeur non-indépendant au Conseil d'administration ?</p> <p>3. Comment la société justifie-t-elle la réélection d'un dirigeant au faible taux de présence au Conseil d'administration ?</p> | Réponse de l'entreprise sans assurance de progrès lié à l'objectif de l'engagement | <p>1. Renforcer la transparence sur les critères et les niveaux de rémunération des dirigeants</p> <p>2. Renforcer l'indépendance des comités clés du Conseil d'administration</p> <p>3. Encourager une présence fréquente et active des instances dirigeantes au Conseil d'administration</p> | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifié par la société ; le changement de notre point de contact au sein de Derichebourg n'a pas permis d'aboutir à des résultats durant l'année, néanmoins nous poursuivons nos efforts en 2025 | N/A | 10 % | <p>1. Vote contre sur les résolutions concernant les rémunérations des dirigeants de la société</p> <p>2. Vote contre sur la résolution concernant sur la nomination d'un directeur non-indépendant</p> <p>3. Vote contre sur la résolution concernant sur la nomination d'un directeur dont le taux de présence est inférieur à 75%</p> |

Derichebourg est une entreprise française spécialisée dans les services environnementaux et industriels, notamment le recyclage des métaux et la gestion des déchets.

L'Assemblée Générale de Derichebourg a eu lieu le 30/01/2024. Les résolutions 5 à 12 concernaient la politique de rémunération des dirigeants et notamment les rémunérations du Président, du CEO et du Vice-CEO, dont le paiement est assuré par DGB Finances, ce qui nuit à la transparence sur les critères et les niveaux de rémunération des dirigeants. D'autre part, la résolution 13 porte sur la nomination d'un directeur non-indépendant (le taux d'indépendance actuel du Conseil d'Administration est de 37,5%) dont le taux de présence est inférieur à 75%.

Ces résolutions allaient à l'encontre de la politique d'engagement de **Dorval Asset Management** qui stipule qu'un seuil d'indépendance du Conseil d'Administration supérieur à

50% et qu'un taux de présence de 75% doivent être maintenus. Les équipes de gestion de **Dorval Asset Management** ont fait connaitre à la société leur opposition à ces résolutions.

| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|-----------------------------|---|--|--|-----------------|----------------------------------|
|  | Call | 15/01/2024 | Dorval Drivers Smid Continental Europe | Améliorer les pratiques ESG | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| La stratégie environnementale du groupe est-elle en adéquation avec le positionnement de la société sur le recyclage ? | Réponse positive et engagée | Mettre en œuvre les objectifs fixés par la société sur 2026 | Horizon 2026 | Evolution favorable des pratiques ESG et de la communication de Séché en l'espace de quelques années formalisé à travers le rapport RSE de 2023 et le Code Ethique du groupe Retranscription opérationnelle des changements demandés dans les plans d'investissements de la société | 70% | N/A |

Séché Environnement est une entreprise française spécialisée dans la gestion et la valorisation des déchets, notamment les déchets dangereux et non dangereux.

Dans le cadre de la campagne d'engagement thématique menée par **Dorval Asset Management** à la fin de l'année 2023, l'équipe de gestion a contacté les équipes de Séché Environnement afin d'assurer le suivi des pratiques ESG du Groupe. Un échange téléphonique ayant eu lieu début janvier 2024 a permis d'aborder différents sujets tels que la politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe présentée en décembre 2022, sa politique de promotion de la diversité et sa politique de rémunération.

Cet échange a permis aux équipes de **Dorval Asset Management** de mieux appréhender la stratégie environnementale du Groupe à l'horizon 2026 et d'avoir des précisions sur les modalités de la mise en œuvre opérationnelle de cette politique. D'autre part, les équipes de Séché nous ont indiqué travailler à l'intégration de critères RSE dans la rémunération des dirigeants à l'horizon 2026.

L'équipe de gestion note l'évolution favorable des pratiques ESG et de la communication de Séché en l'espace de quelques années et notamment la retranscription opérationnelle de ces changements dans les plans d'investissements de la société.



| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|---|-----------------------------|-----------------|--|--|-----------------|----------------------------------|
| | Mail | 08/02/2024 | Dorval Convictions | Améliorer les pratiques ESG | | |
| | | | Dorval Convictions PEA | | | |
| | | | Dorval Manageurs Europe | | | |
| | | | Dorval Drivers Smid Continental Europe | | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| La politique de rémunération des dirigeants intègre-t-elle des critères RSE ? | Réponse positive et engagée | N/A | N/A | La société a mis en place deux indicateurs pour mesurer la rémunération variable de ses dirigeants, que ce soit pour les primes à court et à long terme : le taux de fréquence des accidents du travail (LTIFR) et l'étendue de la certification ISO sur les sites du Groupe. Ces informations sont mentionnées dans le rapport de rémunération de 2023. | 100% | N/A |

Kion est une entreprise allemande spécialisée dans la fabrication de chariots élévateurs et de solutions d'automatisation pour la logistique et la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Dans le cadre de la campagne d'engagement thématique menée par **Dorval Asset Management** à la fin de l'année 2023, l'équipe de gestion a contacté les équipes de Kion afin d'assurer le suivi des pratiques ESG du Groupe et notamment de l'intégration de critères RSE dans sa politique de rémunération.

Suite aux échanges avec Kion, l'équipe de gestion a pu juger de l'intégration des critères RSE depuis 2021 dans la rémunération variable de ses dirigeants, que ce soit pour les primes à court et à long terme. En effet, ces critères étaient basés sur les deux indicateurs suivants qui font partie des objectifs ESG pour 2024 : le taux de fréquence des accidents du travail (LTIFR) et l'étendue de la certification ISO sur les sites du Groupe.

| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|--|---|--|--|-----------------|---|
|  storaenso | Mail | 04/03/2024 | Dorval European Climate Initiative | | | Structure de gouvernance |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| 1. Comment la société justifie-t-elle les rémunérations proposées au nouveau CEO et l'écart par rapport aux meilleures pratiques sur sa politique de rémunération ? 2. Comment la société justifie-t-elle la réélection des directeurs non-indépendants au Conseil d'administration ? | Réponse de l'entreprise ainsi qu'intérêt démontré et demande de plus d'infos | 1. Renforcer la transparence sur les critères et les niveaux de rémunération des dirigeants 2. Renforcer l'indépendance des comités clés du Conseil d'administration | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifiée par la société | Voir l'évolution sur l'AG de 2025 et notamment le rapport de rémunération 2025 | 100% | 1. Vote contre sur les résolutions concernant la validation du rapport de rémunération 2. Vote contre le renouvellement des mandats de plusieurs directeurs et l'élection de Reima Rytsola en tant que nouveau directeur |

Stora Enso est une entreprise finlandaise spécialisée dans les solutions renouvelables à base de bois, notamment la production de papier, d'emballages, de biomatériaux et de produits en bois.

L'assemblée générale de Stora Enso a eu lieu le 20/03/2024. La résolution 10 concernait la validation du rapport de rémunération, la résolution 13 concernait le renouvellement des mandats de Hakan Buskhe (vice-président), Elisabeth Fleuriot, Helena Hedblom, Astrid Hermann, Kari Jordan (président), Christiane Kuehne et Richard Nilsson en tant que directeurs ; élection de Reima Rytsola en tant que nouveau directeur.

Dans le cadre de notre politique de vote en collaboration avec ISS, **Dorval Asset Management** exige que les comités de nomination, d'audit et de rémunération soient composés d'au moins 66 % de membres indépendants, ce qui n'est pas le cas de Stora Enso (50%). En outre, les informations fournies par la société ne sont pas suffisantes en ce qui concerne les critères et réalisations effectués dans le cadre de la politique d'incitations à court et long terme.

Les équipes de gestion de **Dorval Asset Management** ont fait connaître à la société leur opposition à ces résolutions.



| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|-----------------------------|-----------------|------------------------------------|---|-----------------|----------------------------------|
| ENCAVIS | Mail | 05/03/2024 | Dorval European Climate Initiative | Améliorer les pratiques ESG | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| La société dispose-t-elle d'une politique claire en matière de promotion de la diversité, et l'applique-t-elle de manière transparente ? | Réponse positive et engagée | N/A | N/A | La société a publié sa politique de lutte contre la discrimination qui comporte plusieurs mesures visant à prévenir toute forme de discrimination et à promouvoir un cadre de travail inclusif, réparties en quatre axes : <ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation et promotion - système de signalement - enquête et action - égalité des chances | 100% | N/A |

Encavis est une entreprise allemande spécialisée dans l'acquisition et l'exploitation de centrales solaires et éoliennes pour la production d'énergie renouvelable.

Dans le cadre de la campagne d'engagement thématique menée par **Dorval Asset Management** au début de l'année 2024, l'équipe de gestion a contacté les équipes d'Encavis afin d'assurer le suivi des pratiques ESG de l'entreprise et notamment sa politique de promotion de la diversité.

La société nous a ainsi annoncé avoir récemment publié sa politique de lutte contre la discrimination fin décembre 2023. Cette politique comporte plusieurs mesures visant à prévenir toute forme de discrimination et à promouvoir un cadre de travail inclusif, réparties en quatre axes : sensibilisation et promotion, système de signalement, enquête et action et égalité des chances. Conformément aux exigences légales actuelles et les meilleures pratiques, cette politique est régulièrement revue et mise à jour, et s'étend à l'échelle du Groupe.

| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|---|-----------------------------|-----------------|------------------------------|---|-----------------|----------------------------------|
|  | Mail | 13/03/2024 | Dorval Global Conservative | Suivi des pratiques ESG | | |
| | | | Dorval Global Vision | | | |
| | | | Dorval Global Allocation | | | |
| | | | ACGC | | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| La politique de rémunération des dirigeants intègre-t-elle des critères RSE ? | Réponse positive et engagée | N/A | N/A | <p>East Japan Railway a précisé aux équipes de Dorval Asset Management que leur politique de rémunération des dirigeants (Président et Directeur Général) intégrait des critères ESG qui se basaient sur les résultats de la stratégie « Move Up » 2027.</p> <p>Concernant le Conseil d'administration, la société nous a précisé qu'à l'issue de l'élection ayant eu lieu en avril 2024, le taux d'indépendance du Conseil est dorénavant aligné avec les critères fixés par Dorval Asset Management dans sa politique d'engagement actionnarial avec la nomination de nouveaux dirigeants (50% d'indépendance).</p> | 100% | N/A |

East Japan Railway est une entreprise japonaise de transport ferroviaire exploitant un vaste réseau de lignes de train couvrant la région orientale du Japon, incluant Tokyo et ses environs.

Dans le cadre de la campagne d'engagement thématique menée par **Dorval Asset Management** au début de l'année 2024, l'équipe de gestion a contacté les équipes d'East Japan Railway afin d'assurer le suivi des pratiques ESG de l'entreprise et notamment de l'intégration de critères ESG dans sa politique de rémunération et du taux d'indépendance de son Conseil d'administration.

East Japan Railway a précisé aux équipes de **Dorval Asset Management** que leur politique de rémunération des dirigeants (Président et Directeur Général) intégrait des critères ESG qui se basaient sur les résultats de la stratégie baptisée « [Move Up](#). Move Up » 2027.

Concernant le Conseil d'administration, la société nous a précisé qu'à l'issue de l'élection ayant eu lieu en avril 2024, le taux d'indépendance du Conseil est dorénavant aligné avec les critères fixés par **Dorval Asset Management** dans sa politique d'engagement actionnarial avec la nomination de nouveaux dirigeants (50% d'indépendance).



| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|---|--|--|--|--|-----------------|---|
| | Mail | 18/03/2024 | Dorval European Climate Initiative | | | Structure de gouvernance |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| Le rapport de rémunération des dirigeants est-il assez transparent au regard des attentes du marché ? | Réponse de l'entreprise ainsi qu'intérêt démontré et demande de plus d'infos | Renforcer la transparence sur les critères et les niveaux de rémunération des dirigeants | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifiée par la société | Voir l'évolution sur l'AG de 2025 et notamment le rapport de rémunération 2025 | 10% | Vote contre sur les résolutions concernant la validation du rapport de rémunération |

UPM est une entreprise finlandaise spécialisée dans les produits forestiers, notamment la production de papiers, biomatériaux, énergie bio, et solutions à base de bois.

L'assemblée générale de UPM a eu lieu le 04/04/2024. La résolution 10 portait sur la validation du rapport de rémunération.

Dans le cadre de notre politique d'engagement actionnarial en collaboration avec ISS, un vote contre cette résolution est justifié car le niveau de transparence du plan de rémunération variable de l'entreprise n'est pas suffisant et conforme aux attentes du marché.

Les équipes de gestion de **Dorval Asset Management** ont fait connaître à la société leur opposition à cette résolution.



| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|---|-----------------------------|-----------------|------------------------------------|-----------------------------|-----------------|----------------------------------|
|  CaixaBank | Call | 20/03/2024 | Dorval European Climate Initiative | Améliorer les pratiques ESG | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| La société dispose-t-elle d'une stratégie climatique et a-t-elle mis en place des objectifs crédibles ? | Réponse positive et engagée | N/A | N/A | N/A | 100% | N/A |

CaixaBank est une banque espagnole offrant une large gamme de produits financiers et de services bancaires aux particuliers et aux entreprises.

Les équipes de gestion de **Dorval Asset Management** ont eu l'occasion de rencontrer la banque espagnole lors d'un appel en visioconférence le 20/03/2024. L'objectif de cette rencontre était d'établir un bilan des pratiques ESG de CaixaBank à la demande de l'équipe de gestion. Plusieurs thèmes ont été abordés pour obtenir une vue d'ensemble approfondie de la stratégie climatique de la banque.

Concernant la trajectoire carbone de CaixaBank, la société est membre fondateur de la Net Zero Banking Alliance. A ce titre, CaixaBank définit des objectifs long-terme et des objectifs intermédiaires qui sont fixés par phases, en commençant par les secteurs les plus intensifs indiqués dans les lignes directrices de l'UNEP FI pour la fixation des objectifs et en donnant la priorité aux secteurs les plus pertinents dans le portefeuille de CaixaBank.

Ainsi, la banque s'est fixée des objectifs de décarbonation pour le secteur Pétrole et Gaz et a mis en place un processus de décision strict pour le secteur. Par exemple, la durée maximale des nouveaux projets financés pour ce secteur a été fixée récemment à 10 ans, ce qui exclut le financement du développement de nouvelles capacités fossiles. De cette manière, entre 2020 et 2022 les émissions liées à ce secteur ont diminué de 19%.

D'autre part, CaixaBank a approfondi son engagement dans la transition sociale et environnementale. La banque mobilise plus de 64 milliards d'euros sur la finance durable sur la période 2022-2024 au travers du financement de la transition énergétique et du développement des micro-crédits. Ainsi, CaixaBank est la banque la plus active concernant les prêts verts et ESG sur la zone EMEA selon Bloomberg et Refinitiv.

Enfin, CaixaBank dévoilera en 2024 sa nouvelle feuille de route stratégique, qui intégrera à la fois des objectifs de performance tout en mettant l'accent sur le développement de la finance durable.

| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|---|---|--|---------------|-----------------|---|
|  | Mail | 27/03/2024 | Dorval European Climate Initiative | | | Structure de gouvernance |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| Comment la société justifie-t-elle la résolution qui favorise une non-indépendance ou comité de rémunération ? | Pas de réponse de la part de l'entreprise | Renforcer l'indépendance des comités clés du Conseil d'administration | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifiée par la société | N/A | 10% | Vote contre sur la résolution concernant le comité de rémunération du Conseil de rémunération |

Nordex est une entreprise allemande spécialisée dans la conception, la fabrication, l'installation et la maintenance d'éoliennes pour la production d'énergie renouvelable.

L'assemblée générale de Nordex a eu lieu le 23/04/2024. La résolution numéro 4 concernait le comité de rémunération du Conseil de Rémunération qui n'est toujours pas indépendant (0% indépendance).

Cette résolution va à l'encontre de la politique d'engagement de **Dorval Asset Management** qui stipule qu'un seuil d'indépendance de 66% doit être maintenu dans les comités clés du Conseil d'administration, dont le Comité de rémunération.

Les équipes de gestion de **Dorval Asset Management** ont fait connaître à la société leur opposition à cette résolution.

| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|---|---|---|--|-----------------|----------------------------------|
|  | Mail | 28/03/2024 | Dorval Global Allocation Dorval Global Vision Dorval Global Conservative ACGC | Suivi des pratiques ESG | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| La société adhère-t-elle aux Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) ? | Réponse démontrant un intérêt avec une demande d'informations supplémentaires | Adhérer aux Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifié par la société | La société a précisé aux équipes de gestion de Dorval Asset Management que certaines de ses filiales était déjà signataires des Principes du Pacte Mondial des Nations Unies | 40% | N/A |

SG Holdings Co est une entreprise japonaise spécialisée dans les services de logistique et de transport, notamment la livraison de colis et la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Dans le cadre de la campagne d'engagement thématique menée par **Dorval Asset Management** au début de l'année 2024, l'équipe de gestion a contacté les équipes de SG Holdings Co. afin d'assurer le suivi des pratiques ESG de l'entreprise et notamment de son adhésion aux Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC).

Si SG Holdings Co n'a pas signé l'UNGC, la société a néanmoins précisé aux équipes de gestion de **Dorval Asset Management** que certaines de ses filiales était déjà signataires. En effet, sa filiale EXPOLANKA, une entreprise sri-lankaise spécialisée dans la logistique et les solutions de chaîne d'approvisionnement, offrant des services de fret aérien, maritime et de transport terrestre, a été la première entreprise de logistique au Sri Lanka à adopter le Pacte Mondial en 2018.



| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|---|-----------------------------|-----------------|--|--|-----------------|----------------------------------|
| | Mail | 02/04/2024 | Dorval European Climate Initiative Dorval Convictions Dorval Convictions PEA | Améliorer les pratiques ESG | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| La politique de rémunération des dirigeants intègre-t-elle des critères RSE ? | Réponse positive et engagée | N/A | N/A | Suivi des KPIs suivants dans la politique de rémunération de la société : climate action, circular economy, food availability/safety and security/health and well-being, great place to work. En 2023, ce critère a été rempli à 141.7%. | 100% | N/A |

Signify est une entreprise néerlandaise spécialisée dans les produits d'éclairage, notamment les solutions d'éclairage LED, les systèmes d'éclairage connectés et les services associés.

Dans le cadre de la campagne d'engagement thématique menée par **Dorval Asset Management** au début de l'année 2024, l'équipe de gestion a contacté les équipes de Signify afin d'assurer le suivi des pratiques ESG de l'entreprise et notamment l'intégration de critères RSE dans la rémunération.

Signify nous a indiqué que sa politique de rémunération intégrait des critères ESG. Ces derniers sont composés des 4 KPIs suivants, ayant la même contribution à l'indicateur global de durabilité : l'action climatique, l'économie circulaire, la sécurité et l'approvisionnement alimentaire, la santé/sécurité et le bien-être au travail.

En 2023, ce critère a été rempli à 141.7% (décision du Conseil de Surveillance) et englobe la période 2021-2023.

| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|--|---|--|---------------|-----------------|--|
| Munich RE  | Mail | 02/04/2024 | Dorval European Climate Initiative | | | Structure de gouvernance |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| Comment la société justifie-t-elle la réélection de Nikolaus von Bomhard au comité d'Audit ? | Réponse de l'entreprise ainsi qu'intérêt démontré et demande de plus d'infos | Renforcer l'indépendance des comités clés du Conseil d'administration | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifiée par la société | N/A | 10% | Vote contre sur la résolution concernant la réélection de Nikolaus von Bomhard au Conseil de Surveillance. |

Munich Re est une entreprise allemande spécialisée dans la réassurance, l'assurance primaire et les services de gestion des risques.

L'assemblée générale de Munich Re a eu lieu le 25/04/2024. La résolution numéro 7.1 concernait la réélection de Nikolaus von Bomhard au Conseil de Surveillance.

Cette résolution va à l'encontre de la politique d'engagement de **Dorval Asset Management** qui stipule qu'un seuil d'indépendance de 66% doit être maintenu dans les comités clés du Conseil d'administration, dont le Comité d'Audit. En effet, Nikolaus von Bomhard n'est pas indépendant et le Comité d'audit a une indépendance inférieure à 66% (50%).

Les équipes de gestion de **Dorval Asset Management** ont fait connaître à la société leur opposition à cette résolution.

| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|---|--|--|--|---------------|-----------------|---|
|  | Mail | 11/04/2024 | Dorval Drivers Europe Dorval Manageurs Europe Dorval Manageurs Smid Cap Euro Dorval Drivers Smid Continental Europe | | | Structure de gouvernance |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| 1. Comment la société justifie-t-elle le renouvellement du mandat de PwC en tant que commissaire aux comptes ? 2. La société applique-t-elle le contenu de sa politique de rémunération des dirigeants de manière transparente ? 3. Comment la société justifie-t-elle les réélections de Goutam Challagalla, Jorma Jokela, Kristiina Leppanen, Lea Liigus et Ari Tiukkane comme Directeurs et l'élection de Marion Khuny comme nouveau membre des comités clés du Conseil d'administration ? | Réponse de l'entreprise sans assurance de progrès lié à l'objectif de l'engagement | 1. Assurer le renouvellement des commissaires aux comptes 2. Renforcer la transparence sur les critères et les niveaux de rémunération des dirigeants 3. Renforcer l'indépendance des comités clés du Conseil d'administration | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifiée par la société | N/A | 100% | 1. Vote contre le renouvellement de Deloitte comme auditeur 2. Vote contre sur les résolutions concernant les rémunérations des dirigeants de la société 3. Vote contre sur les résolutions concernant les réélections de Goutam Challagalla, Jorma Jokela, Kristiina Leppanen, Lea Liigus et Ari Tiukkane comme Directeurs et l'élection de Marion Khuny comme nouveau membre. |

Multitude est une fintech qui propose des solutions bancaires numériques, des services de prêts et des paiements internationaux.

L'assemblée générale de Multitude a eu lieu le 25/04/2024. Les résolutions numéro 10, 11, 19 portaient sur la rémunération des dirigeants et 15, 16 et 17 sur les réélections de Goutam Challagalla, Jorma Jokela, Kristiina Leppanen, Lea Liigus et Ari Tiukkane comme Directeurs et l'élection de Marion Khuny comme nouveau membre.



Ces votes contre s'expliquent par un manque de transparence sur les plafonds de bonus à court terme, des critères de performance de résultats et la durée du mandat de PwC qui est supérieure à 10 ans (15 ans).

En effet, la politique d'engagement actionnarial de **Dorval Asset Management** stipule que la durée du mandat du commissaire aux comptes ne dépasse pas 10 ans.

L'entreprise a présenté l'élection des administrateurs comme une question groupée, ne laissant aux actionnaires d'autre choix que de s'ABSTENIR de voter pour l'ensemble de la liste.

En outre, Lea Liigus, Ari Tiukkanen et Marion Khueny ne sont pas des administrateurs indépendants :

- Lea Liigus, Ari Tiukkanen et Marion Khueny sont des administrateurs non indépendants et le conseil d'administration est indépendant à moins de 50 % (soit 33 %) ;

- Ari Tiukkanen est un membre non indépendant du comité de rémunération et le comité est indépendant à moins de 66 % (soit 33 %)

Les équipes de gestion de **Dorval Asset Management** ont fait connaître à la société leur opposition à ces résolutions

| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|---|---|--|---------------|-----------------|---|
| Verbund | Mail | 15/04/2024 | Dorval Global Allocation Dorval Global Conservative Dorval Global Vision Dorval European Climate Initiative | | | Structure de gouvernance |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| Comment la société justifie-t-elle les élections de Ingrid Hengster et de Eva Eberhartinger au Conseil de Surveillance ? | Pas de réponse de la part de l'entreprise | Renforcer l'indépendance des comités clés du Conseil d'administration | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifiée par la société | N/A | 10 % | Vote contre sur les résolutions concernant les élections de Ingrid Hengster et de Eva Eberhartinger au Conseil de Surveillance. |

Verbund est une entreprise autrichienne spécialisée dans la production et la distribution d'électricité, principalement à partir de sources d'énergie renouvelable comme l'hydroélectricité.

L'assemblée générale de Verbund a eu lieu le 30/04/2024. Les résolutions numéro 7.2 et 7.3 concernaient les élections de Ingrid Hengster et de Eva Eberhartinger au Conseil de Surveillance, qui ne sont pas des membres indépendants.

Ces résolutions vont à l'encontre de la politique d'engagement de **Dorval Asset Management** qui stipule qu'un seuil d'indépendance de 66% doit être maintenu dans les comités clés du Conseil d'administration, or le taux d'indépendance du Conseil avant l'assemblée générale était de 40%.

Les équipes de gestion de **Dorval Asset Management** ont fait connaître à la société leur opposition à ces résolutions.



| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|---|--|---|---------------|-----------------|---|
| | Mail | 15/04/2024 | Dorval European Climate Initiative Dorval Drivers Europe Dorval Managers Europe Dorval Drivers Smid Continental Europe | | | Structure de gouvernance |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| La société applique-t-elle le contenu de sa politique de rémunération des dirigeants de manière transparente ? | Pas de réponse de la part de l'entreprise | Renforcer la transparence sur les critères et les niveaux de rémunération des dirigeants | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifié par la société | N/A | 10 % | Vote contre sur les résolutions concernant les rémunérations des dirigeants de la société |

Vivendi est une entreprise française spécialisée dans les contenus, les médias et la communication, incluant la musique, la télévision, la publicité et l'édition.

L'assemblée générale de Vivendi a eu lieu le 29/04/2024. Les résolutions numéro 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13 et 15 portaient sur la rémunération des dirigeants de la société. Un vote contre ces résolutions est justifié car la politique de rémunération manque de transparence à cause de contrats de travail conclus avec les filiales de Vivendi et que les détails sur la réalisation de certains critères de bonus non financiers ne sont pas dévoilés.

Les équipes de gestion de **Dorval Asset Management** ont fait connaître à la société leur opposition à ces résolutions.

| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|---|---|--|---------------|-----------------|--|
|  | Mail | 15/04/2024 | Dorval Global Allocation Dorval Global Conservative Dorval Global Vision Dorval European Climate Initiative Dorval Convictions Dorval Convictions PEA | | | Structure de gouvernance |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| <p>1. Comment la société justifie-t-elle le renouvellement du mandat de Deloitte comme auditeur ?</p> <p>2. La société applique-t-elle le contenu de sa politique de rémunération des dirigeants de manière transparente ?</p> | Pas de réponse de la part de l'entreprise | <p>1. Assurer le renouvellement des commissaires aux comptes</p> <p>2. Renforcer la transparence sur les critères et les niveaux de rémunération des dirigeants</p> | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifié par la société | N/A | 10% | <p>1. Vote contre le renouvellement de Deloitte comme auditeur</p> <p>2. Vote contre sur les résolutions concernant les rémunérations des dirigeants de la société</p> |

Edenred est une entreprise française spécialisée dans les solutions de paiement pour le monde du travail, notamment les tickets restaurants, les cartes de carburant et les programmes de motivation et de récompense.

L'assemblée générale d'Edenred a eu lieu le 06/05/2024. Les résolutions numéro 6, 10, et 12 concernaient l'approbation de la rémunération du Directeur Général et du Président du Conseil d'administration ainsi que du renouvellement du mandat de Deloitte comme auditeur.

Ces résolutions vont à l'encontre de la politique d'engagement de **Dorval Asset Management** qui stipule que la durée du mandat du commissaire aux comptes ne doit pas dépasser 10 ans.

En effet, la durée du mandat de Deloitte comme auditeur dépasse 10 ans (14 ans). De plus, la politique de rémunération présente plusieurs lacunes à l'égard des incitations financières à long terme. La société propose une augmentation de 27 % de la rémunération LTI (en prenant

pour référence un groupe de pairs sélectionnés parmi les entreprises du CAC 40). De plus, l'entreprise ne précise pas où se situerait la rémunération de l'exécutif par rapport à ses pairs après l'approbation de cette augmentation par l'AG. Il s'agit de la troisième augmentation proposée du package de rémunération de l'exécutif au cours de trois années consécutives. La justification apportée par l'entreprise pour soutenir une telle augmentation n'est pas suffisamment convaincante. Enfin, les objectifs liés aux critères RSE peuvent ne pas être considérés comme suffisamment exigeants puisque tous les objectifs fixés pour la fin de l'exercice 2026 sont déjà atteints. Les équipes de gestion de **Dorval Asset Management** ont fait connaître à la société leur opposition à ces résolutions.

| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|--|---|--|---------------|-----------------|--|
|  | Mail | 15/04/2024 | Dorval European Climate Initiative Dorval Drivers Smid Continental Europe | | | Structure de gouvernance |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| <p>1. Comment la société justifie-t-elle le renouvellement du mandat de KPMG comme auditeur ?</p> <p>2. La société applique-t-elle le contenu de sa politique de rémunération des dirigeants de manière transparente ?</p> | Réponse de l'entreprise ainsi qu'intérêt démontré et demande de plus d'infos | <p>1. Assurer le renouvellement des commissaires aux comptes</p> <p>2. Renforcer la transparence sur les critères et les niveaux de rémunération des dirigeants</p> | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifiée par la société | N/A | 100% | <p>1. Vote contre la ratification de KPMG comme auditeur</p> <p>2. Vote contre sur les résolutions concernant les rémunérations des dirigeants de la société</p> |

Kontron est une entreprise spécialisée dans le développement de calculateurs embarqués pour les domaines de l'aéronautique, la défense et du ferroviaire.

L'assemblée générale de Kontron a eu lieu le 06/05/2024. Les résolutions numéro 5 et 7 portaient sur la politique de rémunération des dirigeants de la société ainsi que la ratification de KPMG comme auditeur.

Ces résolutions vont à l'encontre de notre politique d'engagement actionnarial, en collaboration avec ISS, qui requiert que les honoraires non liés à l'audit ne dépassent pas 30% du total des honoraires. Par ailleurs, ce vote contre ces résolutions est justifié par le manque d'information sur la politique de rémunération (validation ex-post des objectifs atteints, explications sur les salaires fixes). Enfin, ce vote est en cohérence avec les préoccupations

exprimées par certains actionnaires lors de l'assemblée générale précédente (seuls 68,7 % des actionnaires ont approuvé le rapport de rémunération 2022, dont 25,6 % pour le flottant). Sur ce total, le taux d'approbation du flottant n'était que de 25,6 %.

Les équipes de gestion de **Dorval Asset Management** ont fait connaître à la société leur opposition à ces résolutions.

| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|---|---|--|--|--|-----------------|----------------------------------|
|  | Mail | 19/04/2024 | Dorval Global Allocation Dorval Global Vision Dorval Global Conservative ACGC | Suivi des pratiques ESG | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| La société adhère-t-elle aux Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGCI) ? | Réponse démontrant un intérêt avec une demande d'informations supplémentaires | Adhérer aux Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGCI) | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifiée par la société | Formalisation à travers son Code de Conduite des affaires et son Code de conduite des partenaires commerciaux l'intégration des Principes du Pacte Mondial des Nations Unies qui orientent sa stratégie et ses pratiques, notamment en mettant l'accent sur les principes considérés matériels au vu de leur activité comme la réduction des gaz à effet de serre. | 60 % | N/A |

Adobe est une entreprise américaine spécialisée dans les logiciels de création, notamment pour le design graphique, l'édition vidéo, le développement web et la gestion de documents numériques.

Dans le cadre de la campagne d'engagement thématique menée par **Dorval Asset Management** au début de l'année 2024, l'équipe de gestion a contacté les équipes d'Adobe afin d'assurer le suivi des pratiques ESG de l'entreprise et notamment de la signature du Pacte Mondial des Nations Unies.

Bien que la société ne soit pas encore signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, Adobe a précisé aux équipes de **Dorval Asset Management** que les principes qui orientent sa stratégie et ses pratiques intégraient déjà les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies, comme la société l'a formalisé dans son Code de Conduite des affaires et son Code de conduite des partenaires commerciaux. Ces politiques ont été établies en mettant l'accent sur les principes considérés matériels au vu de leurs activités, et plus particulièrement la réduction des gaz à effet de serre et du changement climatique.



| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|---|-----------------------------|-----------------|------------------------------------|---|-----------------|----------------------------------|
| | Mail | 22/04/2024 | Dorval European Climate Initiative | | | Structure de gouvernance |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| Comment la société justifie-t-elle l'expertise financière de Jean-Marc Janaillac comme directeur dans le Comité d'Audit ? | Réponse positive et engagée | N/A) | N/A | Au cours de la discussion avec Getlink, la société a fourni une biographie de Jean-Marc Janaillac justifiant ainsi son expertise financière | 100% | N/A |

Getlink est une entreprise franco-britannique spécialisée dans l'exploitation de l'infrastructure de transport, notamment à travers le tunnel sous la Manche (Eurotunnel), proposant des services de transport ferroviaire de passagers et de fret entre le Royaume-Uni et la France.

L'assemblée générale de GETLINK a eu lieu le 7/05/2024. La Résolution numéro 7 concernait la réélection de Jean-Marc Janaillac comme directeur.

Notre partenaire de vote ISS nous a recommandé de voter contre cette résolution en raison de l'absence d'expert financier dans le Comité d'Audit de Getlink. ISS considérant que l'expertise de Jean-Marc Janaillac ne satisfaisait pas les exigences attendues concernant la présence d'un expert financier dans le Comité d'Audit de Getlink, l'équipe de gestion a fait connaître à la société son opposition à cette résolution.

Au regard de l'analyse de la biographie de Jean-Marc Janaillac fournie par Getlink au cours de la discussion avec la société et en cohérence avec les exigences de la politique d'engagement actionnarial, l'équipe de gestion a reconnu les compétences financières du membre du Comité. Ainsi, **Dorval Asset Management** a finalement approuvé la résolution concernant l'élection de Jean-Marc Janaillac.



| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|---|-----------------------------|--|---|---------------|-----------------|---|
| | Mail | 22/04/2024 | Dorval Convictions Dorval Convictions PEA Dorval Global Allocation Dorval Global Vision ACGC Dorval Global Conservative Dorval Drivers Europe Dorval Manageurs Europe Dorval Drivers Smid Continental Europe Dorval European Climate Initiative | | | Structure de gouvernance |
| | | | | | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| Comment la société justifie-t-elle le renouvellement du mandat de PwC en tant que commissaire aux comptes ? | Réponse positive et engagée | Assurer le renouvellement des commissaires aux comptes | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifiée par la société | N/A | 10% | Votre contre sur la résolution concernant le renouvellement de PwC comme auditeur |

Nexans est une entreprise française spécialisée dans les solutions de câblage et de gestion de l'énergie, offrant des produits et services dans les domaines des câbles et systèmes de câblage, notamment pour les secteurs de l'énergie et des télécommunications.

L'assemblée générale de Nexans a eu lieu le 16/05/2024. La résolution numéro 6 concernait le renouvellement du mandat de PwC comme auditeur.

Cette résolution va à l'encontre de la politique d'engagement de **Dorval Asset Management** qui stipule que la durée du mandat du commissaire aux comptes ne dépasse pas 10 ans.

En effet, la durée du mandat de PwC comme auditeur dépasse 10 ans (18 ans).

Les équipes de gestion de **Dorval Asset Management** ont fait connaître à la société leur opposition à cette résolution.



| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|---|---|--|--|---|-----------------|----------------------------------|
| | Mail | 13/05/2024 | Dorval Drivers Smid Continental Europe | Améliorer les pratiques ESG | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| <p>1. La société adhère-t-elle aux Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) ?</p> <p>2. Comment la société prend-elle en compte sa politique de réduction des émissions de carbone ?</p> | Réponse démontrant un intérêt avec une demande d'informations supplémentaires | <p>1. Adhérer aux Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC)</p> <p>2. S'aligner aux objectifs scientifiques (SBTi)</p> | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifiée par la société | La société évalue l'adhésion aux principes du Pacte mondial. Cette démarche RSE est documentée par un blog complet et actualisé et intègre déjà plusieurs de ces principes. | 60% | N/A |

Xilam est une société française spécialisée dans la production et la distribution de contenus d'animation pour la télévision et le cinéma.

Dans le cadre de la campagne d'engagement thématique menée par **Dorval Asset Management** au début de l'année 2024, l'équipe de gestion a contacté les équipes de Xilam afin d'assurer le suivi des pratiques ESG de l'entreprise et notamment l'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies et l'alignement de leur politique de réduction des émissions carbone aux objectifs scientifiques (SBTi).

Xilam a précisé à l'équipe de gestion de **Dorval Asset Management** que si la société n'avait pas encore adhéré officiellement aux Principes du Pacte Mondial, elle évaluait la possibilité de devenir signataire. La démarche RSE de la société, documentée par un blog complet et actualisé, intègre déjà de nombreux Principes du Pacte Mondial.

Concernant la politique climatique de Xilam, la société travaille sur la soumission de sa politique à l'initiative SBT. La réalisation d'un bilan carbone en 2023 s'inscrit dans ce cadre-là, et permettra à Xilam de se fixer des objectifs afin de progresser dans cette direction.



| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|--|--|--|---------------|-----------------|--|
| | Mail | 21/05/2024 | Dorval European Climate Initiative | | | Structure de gouvernance |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| La société applique-t-elle le contenu de sa politique de rémunération des dirigeants de manière transparente ? | Réponse de l'entreprise sans assurance de progrès lié à l'objectif de l'engagement | Renforcer la transparence sur les critères et les niveaux de rémunération des dirigeants | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifiée par la société | N/A | 10% | Vote contre sur la résolution concernant l'approbation de la politique de rémunération |

Acciona Energía est une entreprise espagnole spécialisée dans les énergies renouvelables, notamment dans le développement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens et solaires à travers le monde.

L'assemblée générale d'Acciona Energía a eu lieu le 06/06/2024. La résolution numéro 3 portait sur l'approbation de la politique de rémunération.

Dans le cadre de notre politique d'engagement actionnarial en collaboration avec ISS, un vote contre cette résolution est justifié par les conditions d'acquisition des actions LTI attribuées au Directeur Général, qui ne sont pas suffisamment divulguées, ainsi que l'absence de transparence sur l'évaluation des performances STI et les versements correspondants, ceci étant particulièrement préoccupant étant donné l'évolution négative substantielle des KPI financiers (représentant 82 % de la STI) alors que la STI est payée à 73 % du maximum.

Les équipes de gestion de **Dorval Asset Management** ont fait connaître à la société leur opposition à cette résolution.



| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|--|--|---|---------------|-----------------|--|
|  | Mail | 27/05/2024 | Dorval European Climate Initiative | | | Structure de gouvernance |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| La société applique-t-elle le contenu de sa politique de rémunération des dirigeants de manière transparente ? | Réponse de l'entreprise ainsi qu'intérêt démontré et demande de plus d'infos | Renforcer la transparence sur les critères et les niveaux de rémunération des dirigeants | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifié par la société | N/A | 10% | Vote contre sur la résolution concernant l'approbation de la politique de rémunération |

Sacyr est une entreprise espagnole diversifiée, active principalement dans les domaines du génie civil, de la construction, des concessions et des services.

L'assemblée générale de Sacyr a eu lieu le 12/06/2024. La résolution numéro 6 concernait l'approbation de la politique de rémunération.

Dans le cadre de notre politique d'engagement actionnarial en collaboration avec ISS, un vote contre cette résolution est justifié car la divulgation des performances sur les KPIs retenus reste insuffisante par rapport aux meilleures pratiques du marché. De plus, la société ne semble pas avoir apporté de réponse suffisamment convaincante au résultat du vote de l'année 2022 sur la politique de rémunération.

Les équipes de gestion de **Dorval Asset Management** ont fait connaître à la société leur opposition à cette résolution.

| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|---|-----------------------------|---|--|---------------|-----------------|--|
|  | Mail | 29/05/2024 | Dorval Convictions Dorval Convictions PEA Dorval European Climate Initiative Dorval Drivers Smid Continental Europe | | | Structure de gouvernance |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| Comment la société justifie-t-elle la réélection de Philippe Tribaudeau comme membre du Conseil d'administration compte tenu de son faible taux de présence ? | Réponse positive et engagée | Encourager une présence fréquente et active des instances dirigeantes au Conseil d'administration | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifiée par la société | N/A | 10% | Vote contre sur la résolution concernant la réélection de Philippe Tribaudeau comme membre du Conseil d'administration |

Alten est une entreprise française spécialisée dans l'ingénierie et le conseil en technologies, offrant des services de R&D, d'ingénierie systèmes, et de conseil en technologies avancées à divers secteurs industriels.

L'assemblée générale d'Alten a eu lieu le 20/06/2024. La résolution numéro 8 portait sur la réélection de Philippe Tribaudeau comme membre du Conseil d'administration.

Dans le cadre de notre politique d'engagement actionnarial en collaboration avec ISS, un vote contre cette résolution est justifié par le taux de présence inférieur à 75% lors des réunions du Conseil.

Les équipes de gestion de **Dorval Asset Management** ont fait connaître à la société leur opposition à cette résolution.



| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|-----------------------------|---|---|---------------|-----------------|---|
|  | Mail | 03/06/2024 | Dorval Global Allocation Dorval Global Conservative Dorval Global Vision ACGC Dorval European Climate Initiative | | | Structure de gouvernance |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| 1. Comment la société justifie-t-elle l'élection de la BPI comme membre du Conseil d'administration ? 2. Comment la société justifie-t-elle la réélection de Christine Anglade et Claude Ehlinger au Conseil d'administration ? | Réponse positive et engagée | 1. Renforcer la transparence sur les membres du Conseil d'administration 2. Renforcer l'indépendance du Conseil d'administration | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifié par la société | N/A | 10 % | 1. Vote contre la résolution sur l'élection de la BPI comme membre du Conseil d'administration 2. Vote contre sur la résolution concernant la réélection de Christine Anglade et Claude Ehlinger |

Bureau Veritas est une entreprise mondiale spécialisée dans les services d'inspection, de certification et de tests dans les domaines de la qualité, de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

L'assemblée générale de Bureau Veritas a eu lieu le 20/06/2024. Les résolutions numéro 6, 7 et 8 concernaient l'élection de la BPI comme membre du Conseil d'administration et de la réélection de Christine Anglade et Claude Ehlinger.

Dans le cadre de notre politique d'engagement actionnarial en collaboration avec ISS, un vote contre ces résolutions est justifié car le nom du représentant de BPI France n'est pas divulgué (ce qui ne permet pas de vérifier l'alignement du profil du représentant de BPI avec les exigences de notre politique d'engagement), et que les deux réélections d'administrateurs sont affiliées à un actionnaire bénéficiant de la structure de vote de la société.

Les équipes de gestion de **Dorval Asset Management** ont fait connaitre à la société leur opposition à cette résolution.



| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|---|--|--|---------------|-----------------|---|
| | Mail | 10/06/2024 | Dorval European Climate Initiative Dorval Managers Smid Cap Euro | | | Structure de gouvernance |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| Comment la société justifie-t-elle la réélection des membres du Conseil d'administration ? | Pas de réponse de la part de l'entreprise | Renforcer l'indépendance du Conseil d'administration | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifiée par la société | N/A | 10 % | Vote contre sur les résolutions concernant les élections de Ingrid Hengster et de Eva Eberhartinger au Conseil de Surveillance. |

Solaria est une entreprise espagnole spécialisée dans la production d'énergie solaire photovoltaïque, couvrant le développement, la construction et l'exploitation de centrales solaires.

L'assemblée générale de Solaria a eu lieu le 27/06/2024. Les résolutions numéro 4A, 4C et 4F portaient sur la réélection des membres du Conseil d'administration.

Cette résolution va à l'encontre de la politique d'engagement de **Dorval Asset Management** qui stipule qu'un seuil d'indépendance de 66% doit être maintenu au sein du Conseil d'administration, le taux d'indépendance du Conseil d'Administration étant de 33% en amont de l'assemblée générale.

Les équipes de gestion de **Dorval Asset Management** ont fait connaître à la société leur opposition à ces résolutions.



| Société | Format | Date | Fonds concerné(s) | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|-----------------------------|---|---|---|-----------------|----------------------------------|
| | Mail | 13/06/2024 | Dorval Managers Smid Continental Europe | | | Structure de gouvernance |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| <p>1. La société dispose-t-elle d'une politique claire en matière de promotion de la diversité, et l'applique-t-elle de manière transparente ?</p> <p>2. Comment la société prend-elle en compte sa politique de réduction des émissions de carbone ?</p> <p>3. La société adhère-t-elle aux Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) ?</p> | Réponse positive et engagée | <p>1. N/A</p> <p>2. N/A</p> <p>3. Adhérer aux Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC)</p> | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifié par la société | <p>1. Mise en œuvre de plusieurs initiatives en matière de diversité et d'inclusion, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration de la politique de diversité, équité et inclusion dans le Code de Conduite de l'entreprise - Adoption d'une politique des droits de l'homme et de responsabilité sociale qui interdit toute forme de discrimination - Mise en place de formations spécifiques pour les managers sur la sélection impartiale lors des recrutements - Conclusion de plusieurs accords avec des cabinets de recrutement pour garantir une approche de recherche axée sur la diversité <p>2. La société s'est engagée à aligner ses objectifs de réduction des émissions de CO2 avec l'initiative Science-Based Targets (SBTi). Elle prévoit de finaliser et de divulguer son empreinte carbone dans son rapport de durabilité ainsi que d'élaborer un plan de réduction des émissions de CO2 et explore la possibilité de s'engager officiellement dans l'initiative SBTi d'ici 2025.</p> <p>3. La société a aligné ses initiatives sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, en identifiant dix sujets prioritaires pertinents pour ses activités. Pour l'instant, elle évalue les coûts, les ressources humaines et la pertinence stratégique de l'adhésion au Pacte Mondial dans un futur proche.</p> | 75% | N/A. |

Datalogic est une entreprise italienne spécialisée dans les technologies de capture automatique de données et d'automatisation, offrant des solutions telles que les lecteurs de codes-barres, les capteurs et les systèmes de vision industrielle.

Dans le cadre de la campagne d'engagement thématique menée par **Dorval Asset Management** au début de l'année 2024, l'équipe de gestion a contacté les équipes de Datalogic afin d'assurer le suivi des pratiques ESG de l'entreprise et notamment les politiques de promotion de la diversité, de réduction des émissions de carbone et de l'intégration des Principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Datalogic a précisé à l'équipe de gestion de **Dorval Asset Management** mettre en œuvre plusieurs initiatives en matière de diversité et d'inclusion. La politique de diversité, équité et inclusion est intégrée dans le Code de Conduite de l'entreprise, et Datalogic a adopté une

politique des droits de l'homme et de responsabilité sociale qui interdit toute forme de discrimination. La société a mis en place des formations spécifiques pour les managers sur la sélection impartiale lors des recrutements et a conclu des accords avec des cabinets de recrutement pour garantir une approche de recherche axée sur la diversité. En 2023, Datalogic a atteint un taux de promotion interne de 58 % pour des postes de direction, avec une attention particulière à l'égalité des chances et au développement professionnel des employés. En outre, dans le cadre du plan "Performance Shares 2022-2024", Datalogic a inclus un indicateur clé pour mesurer la proportion de femmes dans des rôles de gestion, renforçant ainsi son engagement à promouvoir l'égalité des genres.

Concernant sa politique climatique, Datalogic s'engage à aligner ses objectifs de réduction des émissions de CO2 avec l'initiative Science-Based Targets (SBTi). En 2024, l'entreprise prévoit de finaliser et de divulguer son empreinte carbone dans son rapport de durabilité. Pour l'année suivante, Datalogic envisage d'élaborer un plan de réduction des émissions de CO2 et explore la possibilité de s'engager officiellement dans l'initiative SBTi d'ici 2025. Cet engagement reflète la volonté de Datalogic de suivre une trajectoire définie et scientifique pour réduire ses émissions, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris, et de renforcer sa responsabilité environnementale en intégrant ces objectifs dans sa feuille de route stratégique.

Enfin, lors de notre discussion, Datalogic n'avait pas encore adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), mais elle envisageait cette possibilité en fonction de son analyse de matérialité menée en 2023. Bien que l'entreprise ne soit pas actuellement signataire, elle a aligné ses initiatives sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, en identifiant dix sujets prioritaires pertinents pour ses activités. Cette approche montre une prise en compte sérieuse des enjeux globaux de développement durable, bien que Datalogic n'ait pas encore formalisé son engagement envers les dix principes de l'UNGC, la société reste ouverte à évaluer les coûts, les ressources humaines et la pertinence stratégique de l'adhésion au Pacte Mondial dans un futur proche.

L'ensemble de ces engagements est suivi dans une main courante interne, mise à jour dès lors qu'une action d'engagement est réalisée.

b. L'engagement actionnarial collaboratif

L'engagement collaboratif est un réel atout pour peser sur les décisions des plus grandes entreprises, des décideurs publics et, par conséquent, pour répondre aux différents enjeux ESG. L'engagement collaboratif présente également une opportunité de s'associer à d'autres acteurs de la finance responsable afin de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes à la prise en compte des critères ESG dans leurs activités.

Au cours de l'année 2024, Dorval Asset Management a pris part à 20 engagements :

| Société | Engagement | Date | Fonds | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|-----------------------------|---|--|--|-----------------|----------------------------------|
|  <p>CDP Green Finance Accelerator</p> | Engagement | 01/12/2023 | DDSCE DSMID DGA DGC DGV ACGC DC DC PEA DDE DME DECI | | | Structure de gouvernance |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| Encourager les institutions financières, les entreprises et les gouvernements à adopter des pratiques financières plus durables en intégrant des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans leurs décisions d'investissement. | Réponse positive et engagée | Démocratiser l'accès aux données ESG et notamment aux PAI, l'ESRS et la Taxonomie Européenne ainsi que de permettre la construction de potentiels plans de transition | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifiée par l'organisation | Création d'une base de données, alimentée déjà par plus de 350 entreprises, offrant une vision complète des impacts des entreprises Publication de rapports sur la Taxonomie Européenne et les impacts négatifs (PAI) des entreprises et la manière dont les investisseurs peuvent mobiliser ces données afin de construire leur plan de transition | 60 % | N/A |



| Société | Engagement | Date | Fonds | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|-----------------------------|--|--|---|-----------------|----------------------------------|
|  The Institutional Investors Group on Climate Change NZEI Sprint | Engagement | 08/01/2024 | DC DC PEA DSMID DDE DME DECI ACGC DGC DGA DGV | Energie/ Changement climatique | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| Les sociétés ciblées ont-elles formalisé un plan de transition crédible ? | Réponse positive et engagée | Fournir un plan de transition crédible afin de viser la neutralité carbone dans le cadre de la Net Zero Engagement Initiative (NZEI) | 2050 | En 2023, envoi de lettres aux 120 entreprises ciblées sur les objectifs mentionnés En 2024, envoi de lettres aux 150 sociétés ciblées, issues de divers secteurs et réparties en Europe, en Asie et en Amérique du Nord, sur les objectifs mentionnés Participation aux groupes d'engagement des sociétés STMicroelectronics, Infineon et Vinci | 60 % | N/A |

| Société | Engagement | Date | Fonds | Environnement | Social | Gouvernance |
|---|--|---|--|---|-----------------|----------------------------------|
|  ODDO BHF 27th ODDO BHF FORUM | Conférence | 15/01/2024 | DC DC PEA DSMID DDSCE DDE DME DECI | Autres (Environnement) | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| Les sociétés intègrent-elles les sujets extra-financiers qui les concernent dans leur stratégie ? | Réponse de l'entreprise ainsi qu'intérêt démontré et demande de plus d'infos | Démontrer comment sont pris en compte les enjeux liés aux sujets extra-financiers de leur stratégie | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifiée par l'organisation | Participation à la conférence organisée par ODDO BHF en janvier 2024 rassemblant environ 325 entreprises, dont 60 qui proposaient des meetings uniquement orientés sur des sujets ESG | 60% | N/A |

| Société | Engagement | Date | Fonds | Environnement | Social | Gouvernance |
|---|-----------------------------|---|----------------------------------|---|-----------------|----------------------------------|
|  | Groupe de travail | 25/01/2024 | ACGC DGV DGA DGC DDE | Energie/ Changement climatique | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| Les sociétés sont-elles engagées dans une trajectoire Net Zéro à l'horizon 2050 ou avant sur au moins leur scope 1 et 2 ? | Réponse positive et engagée | Définir les priorités et ajuster leur stratégie climatique pour atteindre la neutralité carbone | 2050 | <p>77% des 170 entreprises ciblées sont désormais engagées dans une trajectoire Net Zéro à l'horizon 2050 ou avant sur au moins leur scope 1 et 2.</p> <p>Dans ce cadre-là, Sophie Chauvellier, gérante des fonds internationaux et flexibles européens chez Dorval Asset Management, a rejoint le groupe de travail de Procter & Gamble afin de travailler aux côtés d'autres investisseurs pour produire une liste de recommandations concernant les engagements climatiques de la société.</p> <p>De la même manière, Dorval Asset Management a collaboré de nouveau avec un panel d'investisseurs engagés auprès de la société Engie.</p> <p>Ce groupe de travail s'est notamment réuni le 10 septembre 2024 afin d'établir le bilan des derniers mois, de définir les priorités pour les mois à venir et enfin de passer en revue la lettre officielle qui sera envoyée à Engie afin que la société prenne connaissance de ces priorités. En effet, Engie pourra ajuster sa stratégie climatique en ce sens et la soumettre au vote de ses actionnaires lors de sa prochaine assemblée générale en 2025.</p> | 60% | N/A |

| Société | Engagement | Date | Fonds | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|-----------------------------|---|---|--|-----------------|----------------------------------|
|  <p>PRI Principles for Responsible Investment PRI - ILBI to end plastic pollution</p> | Initiative de place | 01/03/2024 | N/A | Emissions toxiques et déchets | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| Engager dans la fin de la pollution plastique | Réponse positive et engagée | Soutenir la mise en place d'une loi contraignante à l'échelle internationale afin de lutter contre la pollution plastique | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifié par l'organisation | En mars 2024, signature de la déclaration des investisseurs appelant à la fin de la pollution plastique par 160 institutions financières, dont Dorval Asset Management Le message a également été porté à la COP29 avec de petites avancées | 50% | N/A |

| Société | Engagement | Date | Fonds | Environnement | Social | Gouvernance |
|---|-------------------|-----------------|------------------------------|------------------------|-----------------|----------------------------------|
|  <p>AFG AFG - GT opérationnalisation des plans de transition</p> | Groupe de travail | 01/04/2024 | N/A | Autres (Environnement) | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| N/A | | | | | | |

| Société | Engagement | Date | Fonds | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|---------------------|-----------------|------------------------------|------------------------|-----------------|----------------------------------|
|  <p>FIR FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE Panorama de la finance à impact</p> | Initiative de place | 02/04/2024 | N/A | Autres (Environnement) | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| N/A | | | | | | |



| Société | Engagement | Date | Fonds | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|---|---|---|---|-----------------|----------------------------------|
| Principles for Responsible Investment SPRING PRI - | Initiative de place | 09/04/2024 | DECI DGA DGV ACGC DC DC PEA DME | Biodiversité et utilisation des terres | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| Les sociétés ont-elles mis en place des solutions pour réduire leur impact sur la biodiversité ? | Réponse démontrant un intérêt avec une demande d'informations supplémentaires | Arrêter et inverser la perte de biodiversité mondiale | 2030 | Participation au premier groupe de discussion aux côtés des PRI et d'autres investisseurs engagés au mois d'août 2024 afin d'améliorer la compréhension des politiques de L'Oréal concernant les matières premières à risque pour les forêts, leur chaîne d'approvisionnement, et leur engagement politique responsable En octobre, une nouvelle réunion a eu lieu afin d'approfondir les pratiques et politiques du Groupe, notamment en matière de divulgation et d'engagement politique | 40% | N/A |

| Société | Engagement | Date | Fonds | Environnement | Social | Gouvernance |
|---|------------|-----------------|------------------------------|-----------------------------------|-------------------|----------------------------------|
| Dauphine PSL Université Paris Enquête stratégie d'investissement et ESG | Sondage | 16/04/2024 | N/A | Energie/ Changement climatique | Santé et sécurité | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| N/A | | | | | | |

| Société | Engagement | Date | Fonds | Environnement | Social | Gouvernance |
|---|--|---|------------------------------|---|-----------------|--|
|  Lettre publique aux entreprises pétro-gazières européennes | Initiative de place | 19/04/2024 | DC DC PEA DDE DME | Energie / Changement climatique | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| Les institutions se sont-elles engagées à arrêter leurs plans d'expansion fossile et à augmenter les investissements dédiés aux renouvelables afin de s'aligner avec le scénario Net Zero Emissions de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) visant à limiter le réchauffement à 1,5°C ? | Réponse ne montrant pas d'intérêt pour le moment pour l'objectif de l'engagement | S'aligner avec le scénario Net Zero Emissions de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) visant à limiter le réchauffement à 1,5°C | 2050 | Publication d'un courrier public destiné aux majors pétro-gazières européennes pour arrêter leurs plans d'expansion fossile et à augmenter les investissements dédiés aux renouvelables ainsi qu'un engagement à voter contre la réélection du président du conseil d'administration de TotalEnergies | 20 % | Vote contre la validation du plan stratégique de transition énergétique de Repsol et vote contre la réélection du président du conseil d'administration de TotalEnergies |

| Société | Engagement | Date | Fonds | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|------------|-----------------|------------------------------|------------------------|-----------------|----------------------------------|
|  Rencontres de l'IFD – Financer la transition écologique : le temps de l'action | Conférence | 22/04/2024 | N/A | Autres (Environnement) | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| N/A | | | | | | |

| Société | Engagement | Date | Fonds | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|------------|-----------------|------------------------------|-----------------------------------|-----------------|----------------------------------|
|  Transport bas carbone, transport pour tous : le grand défi !  La Formidable Rencontre du Climat | Discussion | 24/04/2024 | DECI DDE DME | Energie/ Changement climatique | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| N/A | | | | | | |

| Société | Engagement | Date | Fonds | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|---------------------|-----------------|------------------------------|------------------------|-----------------|----------------------------------|
|  ACCELERATING ACTION FOR A NET-ZERO EMISSIONS ECONOMY 2024 Global Investor Statement to Governments on the | Initiative de place | 14/05/2024 | | Autres (Environnement) | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| N/A | | | | | | |



| Société | Engagement | Date | Fonds | Environnement | Social | Gouvernance |
|---|--|--|---|---|-----------------|----------------------------------|
| Planet Tracker Petchem Investor Forum | Initiative de place | 12/06/2024 | ACGC DME DC DC PEA DDE | | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| 1. Les sociétés envisagent-elles leur transition vers une production de plastique sûr, respectueuse de l'environnement et durable ? 2. Les polymères et les produits chimiques préoccupants dans les produits des sociétés sont-ils traités ? 3. Les sociétés évaluent-elles de construire des infrastructures adaptées à la production de matériaux durables ? 4. La gouvernance des sociétés est-elle propice au développement de leur transition ? 5. Les entreprises soutiennent-elles un instrument international ambitieux et juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution plastique ? | Réponse des entreprises ainsi qu'intérêt démontré et demande de plus d'infos | 1. Divulguer de manière transparente, définir des stratégies et fixer des objectifs clairs pour la transition vers une production de plastique sûr, respectueux de l'environnement et durable 2. Traiter les polymères et les produits chimiques préoccupants dans leurs produits 3. Construire des infrastructures adaptées à la production de matériaux durables 4. Mettre en place une gouvernance dédiée 5. Soutenir publiquement un instrument international ambitieux et juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution plastique | L'ensemble des objectifs ont pour mission d'aligner les marchés financiers sur un avenir durable d'ici 2030 | Signature de la Déclaration de Planet Tracker, Petchem Investor Statement en juin 2024, énonçant une liste d'attentes envers les entreprises exerçant dans le secteur de la pétrochimie | 30% | N/A |

| Société | Engagement | Date | Fonds | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|--|--|---|--|-----------------|----------------------------------|
|  European ESG-SRI Conference 2024 | Conférence | 26-29/03/2024 | DDE DME DECI DGA DGV DGC ACGC DC DC PEA | Autres (Environnement) | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| Les sociétés intègrent-elles les enjeux liés à la transition environnementale dans leur stratégie ? | Réponse de l'entreprise ainsi qu'intérêt démontré et demande de plus d'infos | Démontrer comment sont pris en compte les enjeux liés à la transition environnementale dans leur stratégie | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifié par l'organisation | Participation à la conférence "European ESG-SRI" en mars 2024 rassemblant plus de 40 entreprises comme Kingspan, Alstom, Intesa Sanpaolo, Terna, Capgemini, BMW et Mercedes Benz | 60% | N/A |

| Société | Engagement | Date | Fonds | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|--|---|---|---|-----------------|----------------------------------|
|  Kepler Cheuvreux ESG Conference 2024 | Conférence | 29-30/05/2024 | DDE DME DECI DSMID DGA DGV DGC ACGC DC DC PEA | Autres (Environnement) | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| Les sociétés intègrent-elles les sujets extra-financiers qui les concernent dans leur stratégie ? | Réponse de l'entreprise ainsi qu'intérêt démontré et demande de plus d'infos | Démontrer comment sont pris en compte les enjeux liés aux sujets extra-financiers de leur stratégie | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifié par l'organisation | Participation à la conférence "ESG : seeking quality over quantity" en mai 2024 rassemblant plus de 60 entreprises comme UPM, Befesa, Arcadis, Aurubis, Kemira, Alstom, Bekaert et Alstom | 50% | N/A |



| Société | Engagement | Date | Fonds | Environnement | Social | Gouvernance |
|---|---|---|---|---|-----------------|----------------------------------|
|  CDP Non Disclosure Campaign | Initiative de place | N/A | DDSCE DSMID DGA DGC DGV ACGC DC DC PEA DDE DME DECI | | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| Les sociétés adressent et communiquent-elles sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ? | Réponse démontrant un intérêt avec une demande d'informations supplémentaires | Communiquer sur leurs impacts relatifs aux trois sujets suivants : le changement climatique, la déforestation et la gestion de l'eau. | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifié par la société | Lors de l'édition 2024, le CDP a identifié un total de 1998 sociétés (1329 pour le climat, 373 sur les forêts et 1029 sur l'eau) qui n'ont jamais publié d'informations sur les sujets mentionnés dans l'objectif. Engagement auprès de 4 entreprises en tant que Leader en 2024 par Dorval Asset Management, dont : Knaus Tabbert (eau), Stockland (climat), CompuGroup Medical (forêt). Signature des lettres envoyées par les autres investisseurs Leaders. | 40% | N/A |

| Société | Engagement | Date | Fonds | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|--|---|--|---|-----------------|----------------------------------|
|  CDP SBT Campaign | Initiative de place | N/A | DDSCE DSMID DGA DGC DGV ACGC DC DC PEA DDE DME DECI | | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| Les sociétés suivent-elles des objectifs de réduction d'émissions ? | Réponse des entreprises ainsi qu'intérêt démontré et demande de plus d'infos | Fixer des objectifs de réduction d'émissions scientifiquement validés | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifiée par la société | Pendant la campagne de 2023-2024, 2132 entreprises fortement émettrices de carbone ont été ciblées et 71 d'entre elles, représentant une capitalisation boursière combinée de 1 100 milliards de dollars, ont rejoint le SBTi. Elles opèrent dans les principaux secteurs émetteurs de carbone (pour les Scopes 1 et 2) tels que l'industrie manufacturière, l'énergie, les matériaux, les services de transport, l'infrastructure et les pharmaceutiques et représentent un total combiné d'environ 50 millions de tonnes métriques de CO2 (pour les Scopes 1 et 2). En ce qui concerne les progrès de l'ensemble du programme depuis 2020, le CDP s'est vu augmenter sa liste d'entreprises ciblées à 2000 émetteurs sur cette dernière campagne. Cette opération est la résultante du succès des 3 premières campagnes, qui ont engagé au SBTi plus d'un quart (26%) de la liste d'entreprises ciblées entre 2020 et 2022 s'élevant à 1830 émetteurs. De plus, entre 2020 et 2024, de plus en plus d'institutions financières ayant des parts dans les entreprises ciblées se mobilisent et participent aux campagnes du CDP. Cette croissance est mesurée de 31% par an en moyenne. Au départ, les campagnes étaient menées par des investisseurs, mais en 2021, le CDP a invité les multinationales faisait partie du programme "Supply Chain" du CDP à participer à la campagne. En 2021, 26 membres se sont inscrits, et ce chiffre est passé à 60 membres en 2023, représentant une augmentation de 52% par an. | 60% | N/A |

| Société | Engagement | Date | Fonds | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|---|--|---|--|-----------------|----------------------------------|
|  Say on climate FTSE100 | Engagement | 10/09/2024 | DGA DGV DGC ACGC | Energie/ Changement climatique | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| 1. Les sociétés ont-elles présenté aux investisseurs un plan de transition climatique crédible, avec des objectifs alignés à l'Accord de Paris et des stratégies détaillées pour atteindre ces objectifs ? 2. Les sociétés ont-elles intégré les impacts mesurables de leurs stratégies au sein des états financiers pour permettre aux investisseurs de se maintenir informés des avancées climatiques ? | Pas de réponse de la part des entreprises | 1. Si ce n'est pas le cas, présenter aux investisseurs un plan de transition climatique crédible, avec des objectifs alignés à l'Accord de Paris et des stratégies détaillées pour atteindre ces objectifs 2. Si ce n'est pas le cas, intégrer les impacts mesurables de ces stratégies au sein de leurs états financiers pour permettre aux investisseurs de se maintenir informés des avancées climatiques à travers des KPIs | 1. 2050 2. La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifié par l'organisation | Envoi d'une lettre aux entreprises du FTSE 100 demandant de répondre aux attentes des objectifs et informant sur la volonté des investisseurs à participer aux votes liés aux plans de décarbonisation des entreprises du FTSE 100, qui doivent être mis à jour au minimum tous les 3 ans. | 40% | N/A |

| Société | Engagement | Date | Fonds | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|---|--|---|--|-----------------|----------------------------------|
|  | Initiative de place | 20/09/2024 | DDE | Energie/ Changement climatique | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| <p>1. Comment la société compte-t-elle aligner sa stratégie à une température n'excédant pas 1,5°C ?</p> <p>2. La société envisage-t-elle d'intégrer des objectifs plus ambitieux au regard du Scope 3 ?</p> <p>3. Comment la société compte-t-elle cesser l'extension de ses capacités d'énergies fossiles ?</p> <p>4. La société a-t-elle augmenté l'exigence des KPIs mis en place pour mesurer les progrès de la stratégie de transition ainsi que de réhausser les standards pour assurer l'implémentation de la stratégie à tous les niveaux ?</p> | Pas de réponse de la part de l'entreprise | <p>1. Aligner sa stratégie à une température n'excédant pas 1,5°C</p> <p>2. Intégrer des objectifs plus ambitieux au regard du Scope 3</p> <p>3. Cesser l'extension de ses capacités d'énergies fossiles</p> <p>4. Mettre en place des KPIs afin de mesurer les progrès sur l'approche adoptée pour la stratégie de transition ainsi que de réhausser les standards pour assurer l'implémentation de la stratégie à tous les niveaux</p> | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifié par la société | Envoi d'une lettre aux entreprises concernées demandant de répondre aux attentes des objectifs | 50% | N/A |

| Société | Engagement | Date | Fonds | Environnement | Social | Gouvernance |
|---|---|--|---|--|-----------------|----------------------------------|
|  | Groupes de travail | 28/11/2024 | N/A | | | |
| Demande formulée auprès de l'émetteur | Réponse | Objectif établi | Temporalité du plan d'action | Suivi | Taux d'atteinte | Mesures d'escalade si nécessaire |
| Comment la société prend-t-elle en compte la violence et le harcèlement au travail en tant que risque majeur dans leurs processus de vigilance en matière de droits humains ? | Pas de réponse de la part des entreprises | Renforcer la lutte contre la violence et le harcèlement dans les chaînes de valeur mondiales | La réalisation des objectifs de la demande s'inscrit dans une vision long terme dont la temporalité n'a pas été spécifié par les sociétés | Signature de la déclaration d'investisseurs afin de renforcer la lutte contre la violence et le harcèlement dans les chaînes de valeur mondiales | 50% | N/A |

Les engagements collaboratifs auxquels **Dorval Asset Management** a contribué en 2024 sont conduits par des organisations ayant un savoir-faire reconnu dans la finance responsable, permettant à de grands groupes d'investisseurs de structurer leurs démarches à travers des initiatives utiles et aux résultats concrets.

4. Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ;

Éventuellement renvoyer au rapport spécifique relatif à la politique d'engagement actionnarial de la SGP.

Dorval Asset Management rend compte de son activité aux Assemblées Générales des sociétés investies à travers la plateforme VDS (Voting Dashboard System), réalisée en partenariat avec ISS. Cette plateforme illustre les répartitions des votes (sectorielle et géographique) tout en permettant de retracer leur historique.

À la suite de l'élargissement de la politique de vote à la gestion internationale en 2021, Dorval Asset Management a pris soin de procéder à l'obtention de documents juridiques (POA) nécessaires au vote dans certains pays (Norvège, Suède et Danemark) afin de maximiser la capacité de Dorval Asset Management à participer aux Assemblées Générales des sociétés en portefeuille.

En France, le dépôt de résolution nécessite de détenir a minima 0.5% du capital de l'entreprise. A date, Dorval Asset Management n'a pas déposé de résolution, néanmoins, la société a soutenu à de multiples reprises des dépôts de résolutions d'actionnaires demandant une amélioration des pratiques ESG de l'entreprise.

Les statistiques de vote 2024 de Dorval Asset Management en cohérence avec sa politique d'engagement actionnarial sont les suivantes :



| | Participation (en pourcentage des assemblées générales) | | Participation (en pourcentage des résolutions) | | Alignement des votes avec le management | |
|--|---|--------------------|--|--------------------|---|--------|
| | Voix exprimées | Voix non exprimées | Voix exprimées | Voix non exprimées | Pour | Contre |
| Dorval Drivers Europe | 100.0% | 0.0% | 100.0% | 0.0% | 90.0% | 10.0% |
| Dorval Manageurs Europe | 98.9% | 1.1% | 98.0% | 2.0% | 91.9% | 8.1% |
| Dorval Drivers SMID Continental Europe | 100.0% | 0.0% | 100.0% | 0.0% | 67.1% | 33.0% |
| Dorval Manageurs Smid Cap Euro | 100.0% | 0.0% | 100.0% | 0.0% | 83.6% | 16.4% |
| Dorval European Climate Initiative | 100.0% | 0.0% | 100.0% | 0.0% | 90.8% | 9.2% |
| Dorval Convictions | 98.9% | 1.1% | 99.1% | 0.9% | 90.4% | 9.6% |
| Dorval Convictions PEA | 98.9% | 1.1% | 99.1% | 0.9% | 90.2% | 9.8% |
| Dorval Global Allocation | 91.5% | 8.5% | 95.2% | 4.8% | 91.8% | 8.3% |
| Dorval Global Conservative | 91.3% | 8.7% | 95.1% | 4.9% | 91.9% | 8.1% |
| Dorval Global Vision | 91.4% | 8.7% | 95.4% | 4.6% | 91.8% | 8.3% |

De plus amples informations sont disponibles dans le rapport d'engagement 2024 [publié sur notre site internet](#).

5. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.

Éventuellement renvoyer au rapport spécifique relatif à la politique d'engagement actionnarial de la SGP. Indiquer si, durant la période et conformément à sa stratégie ESG, la SGP a réduit ses investissements dans un secteur.

Dans le cadre de son approche ISR, Dorval Asset Management définit une politique d'exclusion sectorielle qui a pour origine et objectif :

- Une mise en conformité avec la réglementation nationale et internationale
- Un alignement avec les engagements de Natixis
- Une totale cohérence avec les ambitions et engagements de la stratégie d'Investissement Responsable de Dorval Asset Management

La politique d'exclusion sectorielle déployée par Dorval Asset Management a pour principe d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation, enfreinte aux standards internationaux, etc. Ces politiques ont également vocation à évoluer courant 2025 pour tenir compte des évolutions du label ISR.

À ce jour, les exclusions communes à tous les fonds concernent :

- Les armes controversées ;
- L'armement ;
- Les énergies fossiles :
 - Le charbon ;
 - Les combustibles fossiles liquides ou gazeux non conventionnels ;
 - Les développeurs de nouveaux projets d'énergies fossiles conventionnels et non conventionnels.
- Les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone n'est pas compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris.
- Le tabac ;
- La pornographie ;
- Les exclusions liées aux normes supranationales :
 - Les émetteurs publics ou privés domiciliés dans un pays ou un territoire ne coopérant pas à des fins fiscales avec l'Union Européenne ;
 - Les émetteurs publics ou privés domiciliés dans un pays ou un territoire présent sur la liste noire ou la liste grise du GAFI (Groupe d'action financière) ;
 - Les émetteurs publics présents dans un Etat ou un territoire ayant un indice de perception de la corruption publié par Transparency International strictement inférieur à 40/100. Les émetteurs soupçonnés de violations graves et/ou répétées d'un ou plusieurs principes du Pacte Mondial (UN Global Compact)

Conformément aux exigences du label Greenfin et à la dénomination du fonds, la politique d'exclusion est élargie pour le fonds Dorval European Climate Initiative et comprend :

- Les combustibles fossiles ;
- Le stockage, incinération et enfouissement des déchets sans capture des GES ;
- L'exploitation forestière non durable ;

- L'huile de palme ;
- Les organismes génétiquement modifiés (OGMs).
- Les exclusions spécifiques à la dénomination du fonds

La liste des émetteurs ciblés par la politique d'exclusion sectorielle et normative est validée chaque année par la Direction Générale et la Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne de **Dorval Asset Management**.

Le respect de ces exclusions est contrôlé par l'équipe Conformité et Contrôle Interne.

De plus, conformément aux engagements de Natixis, Dorval Asset Management s'engage à une sortie totale du charbon thermique avec une échéance à 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE et à 2040 pour le reste du monde.

V. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

1. Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, conformément à l'acte délégué adopté en vertu de l'article 8 de ce règlement ;

Indiquer ici :

- Le montant en euros et le pourcentage des encours de la SGP investis durant la période dans des investissements alignés sur la Taxonomie européenne. Le calcul de ces indicateurs devrait être aligné avec celui réalisé dans le cadre de la DPEF (si la SGP y est soumise – cf. les projets d'actes délégués sur l'article 8 de la Taxonomie) ;
- Le périmètre des produits financiers concernés ;
- La part de données estimées et de données réelles, sur le total des encours gérés par l'entité ;
- Les méthodologies et bases de données sur lesquelles s'appuie l'analyse, en précisant le cas échéant si la donnée est accessible librement, le nom du fournisseur de méthodologies ou de données, les risques de double comptage et les mesures prises pour l'éviter.

La Taxonomie européenne, mise en place par les autorités, est un système de classification et de notation des activités économiques en fonction de leur contribution à des objectifs environnementaux spécifiques. Elle fournit un cadre commun pour déterminer si une activité est durable du point de vue environnemental ou non. La Taxonomie est un outil puissant qui permet de réduire la confusion et d'harmoniser les pratiques en fournissant une terminologie commune et des critères clairs. La Taxonomie européenne repose sur des critères scientifiques et techniques rigoureux, développés par des experts et basés sur les meilleures connaissances disponibles à date. Elle couvre depuis 2022 deux objectifs principaux à savoir, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, auxquels se sont ajoutés progressivement depuis 2023 les quatre objectifs suivants : la préservation de la biodiversité, la transition vers une économie circulaire, la prévention de la pollution et la préservation des ressources en eau.

L'atténuation du changement climatique est le processus consistant à contenir l'élévation de la température moyenne de la surface de la planète nettement en dessous de 2°C, et à poursuivre l'action menée pour la limiter à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, comme le prévoit l'Accord de Paris. Cet objectif vise à promouvoir les activités qui contribuent

à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) responsables du changement climatique.

L'adaptation au changement climatique est le processus d'ajustement au changement climatique présent et attendu, et à ses effets. Il concerne des activités sélectionnées dans certains secteurs prioritaires qui permettent de s'adapter aux effets du changement climatique. L'objectif de l'adaptation est de s'ajuster aux impacts inévitables du changement climatique, de minimiser les dommages et d'exploiter les opportunités qui en découlent.

L'utilisation durable et protection des ressources en eau et marines concerne la préservation des ressources en eau douce et marines, ainsi que la promotion de pratiques agricoles, industrielles et urbaines durables qui minimisent la pollution et préservent la qualité de l'eau.

L'économie circulaire vise à réduire l'utilisation des ressources naturelles en favorisant la réutilisation, le recyclage et la valorisation des produits, des matériaux et des déchets. Les activités économiques qui entrent dans cette catégorie comprennent la conception de produits durables et facilement recyclables, la mise en place de systèmes de collecte et de tri efficaces, le développement de filières de recyclage et de valorisation des déchets, ainsi que la promotion de modèles d'affaires axés sur la durabilité.

La prévention et le contrôle de la pollution consiste à réduire les émissions polluantes dans l'air, l'eau et le sol, ainsi qu'à limiter la production de déchets dangereux. Les activités économiques concernées incluent l'adoption de technologies propres et de pratiques industrielles respectueuses de l'environnement, la mise en place de normes de qualité de l'air et de l'eau plus strictes, le développement de solutions de gestion des déchets et des produits chimiques, ainsi que la promotion de modes de transport plus propres.

L'objectif de protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes inclue toutes les activités qui visent à préserver la diversité biologique et à restaurer les écosystèmes dégradés, notamment les forêts, les zones humides, les récifs coralliens et les habitats terrestres et aquatiques. La conservation des habitats naturels, la restauration des écosystèmes dégradés, la protection des espèces menacées, la gestion durable des ressources naturelles, ainsi que le développement de pratiques agricoles et forestières respectueuses de la biodiversité sont inclus dans cet objectif.

Plus de 107 activités issues des secteurs de l'énergie, des transports, de la sylviculture, de la construction sont concernées, et représentant plus de 93%¹¹ des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne.

La force de la taxonomie réside en sa capacité à évoluer afin d'intégrer dès que nécessaire de nouvelles activités et de nouveaux secteurs pour répondre au mieux aux enjeux environnementaux et sociaux poursuivis par l'Union Européenne.

À partir de 2022, les entreprises comptant plus de 500 employés et relevant de la NFRD¹² ont été tenues de conduire et de divulguer leurs analyses d'éligibilité et leurs indicateurs pour l'exercice 2021, se concentrant sur les deux premiers objectifs de la taxonomie. En 2023, elles ont rendu publiques leurs analyses d'alignement concernant ces deux objectifs. À compter de 2025, elles devront étendre ces analyses à l'ensemble des objectifs de la taxonomie pour l'exercice 2024 et les suivants. La mise en œuvre progressive permet aux acteurs économiques et aux parties prenantes de s'adapter aux nouvelles exigences et de mettre en place des mesures appropriées pour répondre aux objectifs fixés. Les entreprises communiquent leurs alignements à la Taxonomie sur trois indicateurs clés : le chiffre d'affaires (CA), les dépenses d'investissements (Capex) et les dépenses opérationnelles (Opex). Dorval Asset Management utilise les données reportées dans la communication des entreprises. Ces données sont répertoriées sur une base de données et documentées avec la source dont provient les chiffres (Rapports annuels, rapports de durabilité, etc.). La Société de Gestion n'a pas recours à des estimations pour évaluer l'alignement des émetteurs à la Taxonomie.

¹¹ Source : <https://eco-act.com/fr/blog/taxonomie-verte-europeenne/>

¹² Non Financial Reporting Directive



Conformément à la réglementation européenne, Dorval Asset Management communique sur l'alignement à la Taxonomie de ses fonds.

Les données communiquées ci-après sont comparées en toute transparence avec les données du Cac 40 et de l'Eurostoxx 50 au 31/12/2024 :

| Fonds Dorval | Données au 31/12/2024 Alignement à la Taxonomie | | | | Nombre de sociétés ayant communiqué un pourcentage positif sur | | |
|--|---|--------------|--------------|--------------|--|--|---|
| | Encours (M€) | % CA | % CAPEX | % OPEX | Le chiffre d'affaires | Les CAPEX | Les OPEX |
| Dorval European Climate Initiative | 51.9 | 22.22% | 21.88% | 18.81% | 31 sur 49 soit 63% des émetteurs | 37 sur 49 soit 76% des émetteurs | 21 sur 49 soit 43% des émetteurs |
| Dorval Drivers Europe | 41.9 | 5.22% | 5.56% | 4.68 % | 9 sur 40 soit 23% des émetteurs | 17 sur 40 soit 43% des émetteurs | 7 sur 40 soit 18% des émetteurs |
| Dorval Manageurs Europe | 68.4 | 5.19 % | 5.52% | 4.65% | 9 sur 40 soit 23% des émetteurs | 17 sur 40 soit 43% des émetteurs | 7 sur 40 soit 18% des émetteurs |
| Dorval Manageurs Smid Cap Euro | 17.9 | 10.58% | 13.21% | 10.10% | 31 sur 73 soit 42% des émetteurs | 38 sur 73 soit 52% des émetteurs | 24 sur 73 soit 33% des émetteurs |
| Dorval Drivers SMID Continental Europe | 12.5 | 12.43% | 12.05% | 5.65% | 14 sur 36 soit 39% des émetteurs | 16 sur 36 soit 44% des émetteurs | 7 sur 36 soit 19% des émetteurs |
| Dorval Convictions | 145.9 | 5.81% | 7.60% | 6.72% | 43 sur 99 soit 43% des émetteurs | 57 sur 99 soit 58% des émetteurs | 29 sur 99 soit 29% des émetteurs |
| Dorval Convictions PEA | 51.1 | 6.83% | 8.98% | 7.86% | 43 sur 99 soit 43% des émetteurs | 57 sur 99 soit 58% des émetteurs | 29 sur 99 soit 29% des émetteurs |
| Dorval Global Allocation | 219.4 | 1.13% | 1.60% | 1.24% | 27 sur 285 soit 10% des émetteurs | 38 sur 285 soit 13% des émetteurs | 18 sur 285 soit 6% des émetteurs |
| Dorval Global Conservative | 176.6 | 0.56% | 0.81% | 0.62% | 20 sur 236 soit 8% des émetteurs | 30 sur 236 soit 13% des émetteurs | 14 sur 236 soit 6% des émetteurs |
| Dorval Global Vision | 21.2 | 2.14% | 3.00% | 2.35% | 27 sur 283 soit 10% des émetteurs | 38 sur 283 soit 13% des émetteurs | 18 sur 283 soit 6% des émetteurs |
| AC Global Convictions | 77.8 | 1.15% | 0.96% | 0.89% | 19 sur 241 soit 8% des émetteurs | 26 sur 241 soit 11% des émetteurs | 11 sur 241 soit 5% des émetteurs |
| Total Dorval Asset Management | 1 059.1 | 3.56% | 4.11% | 3.43% | 89 sur 489 soit 18.86% des émetteurs | 117 sur 489 soit 26.76% des émetteurs | 62 sur 489 soit 12.95% des émetteurs |
| CAC 40 | NA | 5.73% | 10.10% | 8.50% | 21 sur 40 soit 53% des émetteurs | 31 sur 40 soit 78% des émetteurs | 14 sur 40 soit 35% des émetteurs |
| EUROSTOXX50 | NA | 5.60% | 10.16% | 8.96% | 24 sur 50 soit 48% des émetteurs | 36 sur 50 soit 72% des émetteurs | 18 sur 50 soit 36% des émetteurs |

2. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.

Présenter ici :

- Le montant en euros et le pourcentage des encours investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles tel que défini par la Taxonomie européenne ;
- Le périmètre des produits financiers concernés ;
- La part de données estimées et de données réelles, sur le total des encours gérés par l'entité et, le cas échéant, sur le total des encours du produit financier concerné ;
- Les méthodologies et bases de données sur lesquelles s'appuie l'analyse, en précisant le cas échéant si la donnée est accessible librement, le nom du fournisseur de méthodologies ou de données, les risques de double comptage et les mesures prises pour l'éviter.

Les combustibles fossiles sont connus pour leur forte contribution aux émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement planétaire. Dorval Asset Management souhaite favoriser la transition de ces acteurs vers un modèle d'affaires beaucoup moins carboné, et participe à ce titre à différentes actions d'engagements.

Les calculs d'exposition aux combustibles fossiles se basent sur le champ « Active Fossil Fuel Sector Exposure » de MSCI. Ce champ évalue l'exposition ou non des sociétés aux activités liées aux combustibles fossiles, notamment l'extraction, le traitement, le stockage et le transport de produits pétroliers, de gaz naturel et de charbon thermique et métallurgique.

Les données utilisées sur ce champ de MSCI sont exclusivement basées sur des données publiques. La Société de Gestion n'a pas recours à des estimations dans le calcul de ces expositions.

Conformément à la réglementation européenne, Dorval Asset Management communique les taux d'exposition de ses fonds au secteur des combustibles fossiles.

Les données communiquées ci-après sont comparées en toute transparence avec les données du Cac 40 et l'Eurostoxx 50 au 30 avril 2025 :

| Fonds | Encours (en millions d'€) | Exposition active au secteur des combustibles fossiles |
|--|------------------------------|---|
| Dorval European Climate Initiative | 57.9 | 0.00% |
| Dorval Drivers Europe | 40.9 | 0.00% |
| Dorval Manageurs Europe | 66.7 | 0.00% |
| Dorval Manageurs Smid Cap Euro | 18.7 | 0.00% |
| Dorval Drivers SMID Continental Europe | 11.5 | 0.00% |
| Dorval Convictions | 148.8 | 0.00% |
| Dorval Convictions PEA | 51.9 | 0.00% |
| Dorval Global Allocation | 219.8 | 0.18% |
| Dorval Global Conservative | 171.4 | 0.07% |
| Dorval Global Vision | 20.0 | 0.4% |
| AC Global Convictions | 76.3 | 0.00% |
| Total Dorval Asset Management | 1 050.1 | 0.65% |
| Eurostoxx50 | NA | 10.25% |
| CAC 40 | NA | 9.37% |

VI. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

L'entité publie sa stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, sa stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du Code de l'environnement, qui comprend :

Présenter ici :

- La stratégie d'alignement des encours de la SGP et de chacun des fonds > 500M€ sur l'Accord de Paris ;
 - La stratégie nationale bas-carbone des fonds > 500M€ entièrement investis sur le territoire français ;
 - Le périmètre concerné par chacune de ces deux stratégies d'alignement. Ces deux stratégies (stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris et stratégie nationale bas-carbone) doivent chacune décliner et présenter les informations présentées aux points a) à h).
- **Remarque : aucun fonds ne dépasse le seuil ici fixé à 500M€.**

Dorval Asset Management soutient l'Accord de Paris sur le climat. Parce qu'il engage l'ensemble des États signataires à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, l'Accord de Paris marque un tournant dans la lutte contre le réchauffement climatique. Adopté en 2015 à l'issue de la COP21, ce traité international sur le climat vise à contenir le réchauffement climatique bien en dessous de 2,0°C par rapport aux niveaux préindustriels et incite à poursuivre les efforts pour limiter effectivement la hausse des températures à 1,5°C.

A noter qu'au 31 décembre 2024, 7 des 10 fonds ouverts de Dorval Asset Management sont alignés à l'objectif de trajectoire climatique fixé par l'Accord de Paris et enregistrent une augmentation de température inférieure ou égale à 1,5°C à l'horizon 2050. Cet alignement est évalué par le partenaire de Dorval Asset Management, ISS, qui se base sur le budget carbone défini par le scénario SDS élaboré par l'IEA¹³.

5 ans après son adoption et alors que l'Union européenne a relevé son objectif de réduction des émissions de carbone à -55% à horizon 2030 au regard du niveau de 1990, Dorval Asset Management s'inscrit pleinement dans la démarche :

- La politique ISR exclut tout investissement dans des entreprises dont au moins 5% de leurs revenus proviennent de la production d'énergie liée au charbon,
- À travers sa politique d'engagement, Dorval Asset Management encourage les entreprises à s'inscrire dans une démarche active de lutte contre le réchauffement climatique,
- Signataire du TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures), de l'IGCC (Institutional Investors Group on Climate Change) et du Climate Action100, Dorval Asset Management collabore avec les acteurs majeurs des Places françaises et internationales,
- Dorval Asset Management s'engage à publier, en toute transparence, les indicateurs climatiques de l'ensemble de ses portefeuilles,
- Enfin, le lancement du fonds climat Dorval European Climate Initiative fin 2021 renforce l'engagement de Dorval Asset Management à soutenir l'Accord de Paris sur le climat.

¹³ Agence internationale de l'énergie

1. Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre ;

Indiquer ici :

- L'objectif quantitatif d'émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes des encours de la SGP et des fonds > 500 M€ ;
 - L'objectif bas-carbone des fonds > 500 M€ entièrement investis sur le territoire français ;
 - La part de données estimées et de données réelles, sur le total des encours gérés par l'entité et, le cas échéant, sur le total des encours du produit financier concerné ;
 - Les méthodologies externes et bases de données sur lesquelles s'appuie l'analyse, en précisant le cas échéant si la donnée est accessible librement, le nom du fournisseur de méthodologies ou de données, les risques de double comptage et les mesures prises pour l'éviter.
- Remarque : aucun fonds ne dépasse le seuil ici fixé à 500M€.

La feuille de route RSE 2021-2024 de Dorval Asset Management a formalisé les engagements de la Société de Gestion en faveur d'un développement durable de ses activités. Cette première étape, lancée en 2021, s'est achevée en 2024 et prépare désormais le terrain à une nouvelle feuille de route RSE qui sera déployée en 2025. En tant qu'investisseur de long terme, Dorval Asset Management affirme sa conviction profonde quant à son rôle clé dans l'orientation de l'épargne financière vers une économie plus responsable et durable.

Dorval Asset Management applique son approche d'investisseur responsable à sa propre organisation. Dans la relation entretenue avec ses parties prenantes et dans son activité au quotidien, Dorval Asset Management s'efforce d'adopter et de respecter les principes de loyauté, d'équité, de transparence ou encore de minimiser son impact environnemental.

De ce fait, l'un des enjeux du troisième axe de Dorval Asset Management « Agir de manière positive au sein de notre écosystème » est de « limiter les émissions de gaz à effet de serre (minimisation de l'impact environnement de nos actions) ». Dorval Asset Management ambitionne de limiter l'intensité carbone en tonnes de CO₂ par millions de dollars de chiffre d'affaires (scope 1 et scope 2) de chaque fonds au minimum, à 90% de celle de son univers d'investissement.

Deux autres axes d'engagement RSE de Dorval Asset Management à horizon 2030 sont liés au climat :

- Atteindre plus de 95% des encours en intégration ESG/ISR
- Contenir l'impact climatique : 80% des encours des fonds ouverts a minima alignés sur une trajectoire 2,0°C pour 2050

L'analyse climat s'appuie sur les données des prestataires MSCI et ISS, accessibles à tout moment par l'équipe de gestion.

Les objectifs climatiques à l'horizon 2030 sont étroitement surveillés et suivis, et ils sont actuellement en bonne voie d'être atteints, partiellement ou entièrement. En effet, à la fin de l'année 2024, tous les fonds étaient labellisés ISR. De plus, au 31 décembre 2024, 100% des fonds ouverts étaient alignés sur une trajectoire visant à limiter le réchauffement climatique à 2,0°C d'ici 2050.

2. Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone :

- i) L'approche générale et la méthode utilisée, notamment s'il s'agit d'une analyse cumulative ou ponctuelle ;
- ii) Le niveau de couverture au niveau du portefeuille et entre classes d'actifs, et la méthode d'agrégation ;
- iii) L'horizon de temps retenu pour l'évaluation ;
- iv) Les hypothèses retenues sur les données estimées, notamment dans les scénarios énergie-climat retenus, et les hypothèses technologiques, notamment relatives aux technologies d'émission négative, ainsi que le nom et l'année de publication de chaque scénario utilisé ;
- v) La manière dont la méthodologie adapte le scénario énergie-climat retenu aux portefeuilles analysés, comprenant une analyse en moyenne pondérée de l'intensité carbone, ainsi qu'en valeur absolue et en valeur d'intensité ;
- vi) Une analyse de la qualité des méthodologies et des données, notamment les incertitudes relevées et leur niveau ;
- vii) Le périmètre adopté par la méthodologie en termes de couverture des émissions de gaz à effet de serre au sein de la chaîne de valeur, à la fois sur les émissions induites directes et indirectes, les émissions évitées et les émissions négatives, en expliquant la part estimée de chaque catégorie dans la méthodologie, ainsi que le périmètre des émissions financées et, en cas de différence entre les deux périmètres, une explication claire de cette différence ;
- viii) La méthode permettant d'aboutir à une estimation prospective, selon le type l'objectif choisi, notamment les éventuelles extrapolations et régressions effectuées ;
- ix) Le niveau de granularité temporelle, sectorielle et géographique de l'analyse ;
- x) En cas d'utilisation de plusieurs scénarios, des éléments de comparaison entre ceux-ci.

En cas d'utilisation d'une méthodologie interne, préciser ici le détail de cette méthodologie :

- L'utilisation de données externes par un modèle interne pourra être qualifiée de méthodologie interne ;
- A contrario, un modèle externe dont les résultats pourraient être ajustés ou retraités en interne pour une meilleure adaptation à la gestion pourra être considéré comme une méthodologie externe.
- L'analyse cumulative renvoie à une analyse portant sur plusieurs périodes d'observation (projection à 2030 ou 2050 par exemple) alors que l'analyse ponctuelle renvoie à une analyse sur une période donnée. En cas de modèle externe, le prestataire devrait préciser la typologie d'analyse utilisée.
- L'analyse en moyenne pondérée de l'intensité carbone, en valeur absolue et en valeur d'intensité correspond à la moyenne pondérée des émissions de GES, à la moyenne pondérée des intensités carbone (rapportée au chiffre d'affaires, par exemple).

Dorval Asset Management publie sur son site internet a minima annuellement le rapport sur l'impact climatique de chacun de ses fonds ouverts.

Cette évaluation est menée depuis décembre 2020 sur l'ensemble des fonds ouverts de Dorval Asset Management. Depuis 2022, la fréquence est trimestrielle pour l'ensemble des fonds ouverts et mensuelle pour le fonds Dorval European Climate Initiative. À chaque trimestre, les rapports climat sont communiqués aux équipes de gestion et commerciale, à la DCCIR (Direction Conformité Contrôle Interne et Risques) et à la Direction Générale. Cet historique permet d'apprécier l'évolution favorable de l'alignement de nos investissements avec l'Accord de Paris en cohérence avec nos engagements RSE.

Pour générer ses rapports climat/carbone, Dorval Asset Management s'appuie sur le prestataire ISS. Le rapport sur l'impact climatique fournit des analyses détaillées des émissions de scope 1&2 et de scope 3, des risques de transition et des risques physiques, ainsi qu'une analyse des scénarios climatiques basée sur le scénario de développement durable de l'AIE à l'horizon 2050, qui est conforme à l'Accord de Paris en faveur d'un monde en dessous de 2°C.

Les métriques clés sont les suivantes :

- Métrique TCFD : Intensité carbone moyenne pondérée selon la méthodologie de la TCFD.
- Alignement carbone cumulatif : Mesure de la proportion des émissions cumulatives futures respectant le budget carbone cumulatif selon les objectifs climatiques définis du scénario de l'AIE à l'horizon 2050. Le budget carbone est un cumul de toutes les émissions autorisées sur une période. Il sert de référence pour le portefeuille en matière de production d'émissions, afin d'assurer un alignement avec le scénario climatique.
- Année de croisement : Identification de l'année où les émissions cumulées d'un portefeuille dépasseront le budget carbone alloué dans le scénario donné. Cela permet de voir à quel moment le portefeuille risque de sortir de l'alignement avec les objectifs climatiques.
- Augmentation de température implicite : Estimation de l'augmentation de la température mondiale liée aux émissions de CO₂, en s'appuyant sur une relation linéaire entre les émissions cumulatives et le réchauffement climatique, un concept définis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Elle quantifie l'augmentation de température attendue pour chaque tonne de CO₂ émise dans l'atmosphère.
- Analyse de scénarios : Évaluation de l'alignement du fonds sur trois scénarios climatiques fournis par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), y compris le scénario de développement durable (SDD) qui s'aligne sur l'Accord de Paris.
- Attribution de performance carbone : Evaluation de la différence de la quantité d'émissions GES du fonds et de son indice de référence en fonction de l'allocation sectorielle et de la sélection d'émetteurs. Cette analyse concerne l'empreinte carbone du portefeuille, en particulier les indicateurs d'émissions de scope 1&2 (tCO_{2e}) et de l'intensité carbone pondérée relative (tCO_{2e} / M€ investis).
- Analyse sectorielle : Consommation du budget SDS en 2024, 2030 et 2050 en fonction des sous-secteurs du portefeuille.
- Analyse de sensibilité : Impact de différents scénarios climatiques sur les performances financières du fonds.
- Empreinte carbone : Émissions de scope 1&2 et de scope 3.
- Production d'énergie : Répartition de l'exposition du fonds aux énergies fossiles, au nucléaire et aux énergies renouvelables.
- Risque carbone du portefeuille : Distribution des émetteurs du portefeuille selon leur exposition aux risques et aux opportunités en matière de climat.
- Risques de transition : Évaluation détaillée de l'exposition du fonds aux risques et opportunités de transition liés à la tarification du carbone et aux changements de la demande, aux impacts sur les coûts d'exploitation et les revenus, aux réserves de combustibles fossiles, à la production d'électricité et aux pratiques controversées d'extraction d'énergie.
- Risques physiques : Estimations de l'impact financier dû à l'augmentation de l'intensité des risques pour les scénarios les plus probables et les plus pessimistes d'ici 2050 pour les cinq risques météorologiques les plus coûteux : inondations, stress thermique, incendies de forêt, cyclones tropicaux et sécheresse.

3. Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur ;

Présenter ici, sur la période concernée et à l'aide d'au moins 1 indicateur pertinent :

- Les résultats de la mise en œuvre de la stratégie d'alignement de la SGP et des fonds > 500 M€ sur l'Accord de Paris.
- Les résultats de la mise en œuvre de la stratégie nationale bas-carbone des fonds > 500 M€ entièrement investis sur le territoire français

- Remarque : aucun fonds ne dépasse le seuil ici fixé à 500M€.

L'ensemble des rapports climat/carbone des fonds ouverts de Dorval Asset Management sont disponibles sur son site internet et sont mis à jour a minima annuellement. Par conséquent, les résultats de la mise en œuvre de la stratégie d'alignement de Dorval Asset Management peuvent être monitorés en fonction des évolutions des rapports climat/carbone des fonds d'une période à une autre.

Suite à l'analyse des rapports climat/carbone datés du 31 décembre 2024, il a été observé que 70% des fonds ouverts gérés par Dorval Asset Management sont conformes à une trajectoire de réchauffement climatique inférieure ou égale à 1.5°C selon le prestataire ISS.

4. Pour les entités gérant des fonds indiciels, l'information sur l'utilisation des indices de référence "transition climatique" et "Accord de Paris" de l'Union définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 ;

Pour les SGP gérant des fonds indiciels et pour les fonds indiciels > 500 M€, indiquer ici :

- Des informations sur l'utilisation des indices de référence européens "transition climatique" et "Accord de Paris".

- Remarque : Dorval Asset Management ne gère aucun fonds indiciel.

5. Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, et notamment la complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement ;

Pour les encours de la SGP et des fonds > 500 M€, expliquer ici :

- Comment l'évaluation des stratégies d'alignement sur les accords de Paris et bas-carbone, le cas échéant, impacte la stratégie d'investissement de la SGP ou des fonds > 500 M€ ;
- La complémentarité entre cette évaluation des stratégies d'alignement sur l'Accord de Paris et bas-carbone, le cas échéant, et la stratégie ESG de la SGP ou des fonds > 500 M€ ;
- Concernant les informations relatives à la SGP, préciser le périmètre des produits financiers concernés.

- Remarque : aucun fonds ne dépasse le seuil ici fixé à 500M€.

Les données des prestataires MSCI et ISS sur la partie climat sont intégrées à la méthodologie propriétaire de notation extra-financière « RAISE » de Dorval Asset Management. Elles sont utilisées comme indicateurs et font également l'objet de bonus/malus (objectif de réduction des émissions de carbone, potentiel de réchauffement, gestion des déchets, etc.). À ce titre, les données climat d'un émetteur influencent directement sa note extra-financière et, par conséquent, sa pondération maximum en portefeuille.

En ligne avec l'objectif de gestion du fonds de Dorval European Climate Initiative, l'évolution de la température potentielle de réchauffement d'un émetteur peut amener l'équipe de gestion à sélectionner ce dernier en portefeuille, à réduire sa pondération ou à l'exclure.

6. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-

conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques ;

Pour les SGP et les fonds > 500M€, décrire ici :

- Comment l'alignement sur l'Accord de Paris a impacté la stratégie d'investissement sur la période concernée ;
- En particulier, en ce qui concerne la sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels ;
- Le calendrier de sortie prévu ;
- La part des encours totaux gérés par la SGP ou les fonds > 500 M€ couverte par ces politiques

- Remarque : aucun fonds ne dépasse le seuil ici fixé à 500M€.

Conformément aux engagements de Natixis, Dorval Asset Management s'engage à une sortie totale du charbon thermique avec une échéance à 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE et à 2040 pour le reste du monde.

Conformément aux exigences du label Greenfin, le fonds Dorval European Climate Initiative exclut les combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel). De plus, en cohérence avec les évolutions les plus récentes du Label ISR actées courant 2024, la politique d'exclusion de Dorval Asset Management a évolué en décembre 2024 pour exclure sur l'ensemble des fonds labellisés les entreprises impliquées dans l'exploitation des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels, ainsi que celles engagées dans de nouveaux projets d'exploration, d'exploitation ou de raffinage d'hydrocarbures conventionnels et non conventionnels (pétrole et gaz) en se référant à la liste de l'ONG Urgewald comme base de données.

7. Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus ;

Il s'agit ici de décrire les actions mises en place dans le cadre de la gestion suite à l'analyse des scénarios et de leurs évolutions.

Les données des prestataires MSCI, ISS et Ethifinance sur la partie climat influencent les notations extra-financières des émetteurs et, par conséquent, leurs exclusions potentielles. Ainsi, l'intégration de ces données peut entraîner la réduction des univers d'investissement des fonds.

Parallèlement, Dorval Asset Management s'engage auprès d'initiatives de Places françaises et internationales pour l'amélioration des pratiques des entreprises exclues des univers d'investissement des fonds pour ces raisons.

8. La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus.

Les rapports climat/carbone des fonds peuvent être générés à la demande par l'équipe de gestion.

Un rapport sur le contrôle du respect des listes d'exclusion est présenté trimestriellement en Comité des Risques. La liste d'exclusion fait également l'objet de discussion lors des comités ESG.

VII. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

1. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui

comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants :

Présenter ici :

- La stratégie d'alignement des encours de la SGP et des fonds > 500 M€ avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
- Le périmètre de la chaîne de valeur retenu pour l'analyse d'alignement des encours de la SGP et des fonds > 500 M€, soit les émetteurs/entreprises (scope 1), leurs partenaires de premier rang (scope 2), de second rang (scope 3) ;
- Les objectifs fixés à horizon 2030 sur les encours de la SGP et des fonds > 500 M€. Cette stratégie est décrite via la publication des informations ci-dessous.

Les impacts du changement climatique font peser un lourd tribut à la biodiversité et menacent la destruction de notre capital naturel.

La biodiversité est une notion complexe qui recouvre à la fois la diversité des espèces, des écosystèmes et des gènes. Cette diversité est vitale pour le bon fonctionnement des écosystèmes et donc, pour la survie de l'humanité.

En tant que Société de Gestion, nous avons un rôle important à jouer pour contribuer à la préservation de la biodiversité. Nous pouvons agir sur deux leviers principaux : l'engagement et l'investissement.

En tant qu'Investisseur Responsable, Dorval Asset Management intègre des critères de biodiversité à sa sélection d'entreprises à travers sa méthodologie propriétaire de notation « RAISE », qui se base sur des données élémentaires de MSCI pour établir un système de bonus/malus. MSCI mesure le capital naturel d'un émetteur sur la base du critère « Biodiversité et gestion des terres », qui distingue les entreprises disposant de politiques et de programmes conçus pour protéger la biodiversité et répondre aux préoccupations des communautés locales, de celles qui manquent de stratégies pour minimiser et atténuer les pertes de biodiversité. MSCI mesure également l'implication de la chaîne de valeurs sur la base du critère « Relation avec les communautés locales », qui évalue les politiques et les programmes de l'émetteur visant à minimiser les impacts de ses activités sur les communautés locales.

De plus, le système de bonus/malus de la notation extra-financière « RAISE » met également l'accent, dès que la donnée est disponible sur MSCI, sur des critères liés à la biodiversité tels que, par exemple :

- Des opérations de l'émetteur situées à plus de 20% dans des zones géographiques aux écosystèmes fragiles
- Développement de politiques de crédit environnemental contraignantes
- Impact environnemental des activités de l'émetteur sur les communautés locales

La pondération d'un émetteur en portefeuille dépend, en partie, de la notation extra-financière de celui-ci. De fait, l'intégration des critères de biodiversité jouent, de facto, un rôle dans la sélection et la pondération des valeurs en portefeuille.

Des controverses néfastes à l'environnement et plus particulièrement liées à la biodiversité peuvent conduire à l'exclusion des entreprises présentes dans l'univers d'investissement de Dorval Asset Management. À ce titre, Dorval Asset Management s'appuie sur son partenaire MSCI et sur d'autres sources externes éventuelles (médias, brokers, etc.) pour l'alerter sur la survenance de controverses et leur nature. Dès lors qu'une controverse est signalée, l'équipe de gestion effectue une analyse approfondie et proactive puis procède à son évaluation. Cette évaluation peut aboutir à la réduction ou à l'exclusion de l'entreprise en portefeuille. À titre d'exemple, les controverses liées à la biodiversité peuvent être la provocation d'une marée noire ou le débordement d'un barrage minier.

Nous privilégions les entreprises qui adoptent des pratiques durables et responsables, et qui ont une politique ambitieuse en matière de biodiversité. Nous nous intéressons notamment aux entreprises qui développent des solutions innovantes respectueuses de l'environnement et de la biodiversité, comme les énergies renouvelables, la gestion durable des forêts,

l'agriculture biologique, etc. Nous veillons également à ce que nos investissements ne contribuent pas à la destruction de la biodiversité, par exemple en évitant les investissements dans les secteurs qui ont un impact négatif sur la biodiversité, comme l'exploitation minière ou l'agriculture intensive.

Nous avons souhaité prolonger cet engagement en dédiant un fonds à la transition écologique et à la préservation de la biodiversité : Dorval European Climate Initiative lancé fin 2021 et labellisé Greenfin en 2022.

Concernant la lutte pour la préservation de la biodiversité, Dorval Asset Management souhaite approfondir l'analyse et l'appropriation des enjeux, des méthodes et des indicateurs avant de se fixer des objectifs plus précis.

Enfin, nous sommes convaincus que la sensibilisation de nos clients à l'enjeu de la biodiversité est essentielle pour la préservation de cette dernière. Nous informons donc nos clients sur l'impact de leurs investissements sur la biodiversité, et nous les encourageons à intégrer cet enjeu dans leurs propres décisions d'investissement.

2. Une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992 ;

Indiquer ici via un descriptif qualitatif :

- Comment la SGP et les fonds > 500 M€ respectent les objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

La COP10 (Nagoya, Japon, 2010) de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) a abouti à un « plan stratégique pour la diversité biologique pour la planète », incluant les 20 objectifs d'Aichi pour la biodiversité, détaillés et quantifiés pour la période 2011-2020. Ils constituent un cadre international général, adopté par la Commission Européenne ainsi que par la France.

Dorval Asset Management s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour contribuer à atteindre les objectifs fixés de lutte contre le réchauffement climatique et contre l'érosion de la biodiversité.

La politique environnementale de Dorval Asset Management s'inscrit dans la contribution aux objectifs internationaux (Accord de Paris et Objectifs de la Convention pour la Diversité Biologique). Elle s'appuie sur une double approche :

- La contribution à la limitation des incidences négatives et à l'atteinte des objectifs internationaux, dont la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité.
- La prise en compte des risques financiers liés à l'environnement, notamment les risques climatiques et d'érosion de la biodiversité, qu'ils soient physiques ou de transition.

3. Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ;

Indiquer ici :

- Comment la stratégie d'investissement de la SGP et des fonds > 500 M€ contribue à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité. Par exemple, comment la recherche d'une faible empreinte de biodiversité permet de réduire les principales pressions sur la biodiversité en favorisant les entreprises les plus respectueuses.

Dorval Asset Management entend contribuer à la lutte contre l'érosion de la biodiversité et le maintien du capital naturel. Ainsi, nous souhaitons agir sur l'orientation vertueuse des capitaux en intégrant de manière systématique des critères de biodiversité dans la démarche de sélection des investissements.

Ces démarches vont nécessiter la mobilisation d'outils d'analyse sans cesse enrichis, de manière à intégrer des informations spécifiques sur le capital naturel. Enfin, le dialogue

actionnarial, mis en place de longue date au sein de Dorval Asset Management doit également permettre l'accompagnement des entreprises sur ce sujet.

La méthodologie propriétaire « RAISE » mobilise des critères de biodiversité sous la forme d'un bonus / malus et intègre par exemple les données fournies par MSCI sur l'enjeu « Biodiversité et gestion des terres ». Cet indicateur distingue les entreprises qui ont mis en place des politiques et des programmes visant à protéger la biodiversité et à répondre aux préoccupations des communautés locales, et celles qui ne disposent pas de stratégies pour réduire les pertes de biodiversité. MSCI mesure aussi l'impact de la chaîne d'approvisionnement en se basant sur l'enjeu de « Relation avec les communautés locales ». Cet enjeu évalue les politiques et les programmes mis en place par l'entreprise pour réduire les impacts de ses activités sur les communautés locales. Enfin, une entreprise n'est pas considérée comme durable si elle présente un indicateur de controverses ESG MSCI rouge ou orange dans les catégories environnementales liées à la biodiversité. Conformément à la politique de gestion des controverses de Dorval Asset Management, l'évaluation d'une controverse liée à la biodiversité, telle qu'une marée noire ou un débordement de barrage minier, peut entraîner une réduction ou une exclusion de l'entreprise des portefeuilles.

4. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.

Préciser ici :

- Si les encours de la SGP et des fonds > 500 M€ s'appuient sur un indicateur d'empreinte biodiversité dans le cadre de cette stratégie. Indiquer ici le ou les indicateur(s) utilisé(s) dans le cadre de l'alignement sur les objectifs de la convention et dans le cadre des objectifs internationaux, ainsi que leur mesure ;
- Et comment le suivi de cet indicateur permet de respecter les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
- Concernant les objectifs de la SGP, le périmètre des produits financiers concernés ;
- La part de données estimées et de données réelles, sur le total des encours gérés par l'entité et, le cas échéant, sur le total des encours du produit financier concerné ;
- Les méthodologies et bases de données sur lesquelles s'appuie l'analyse, en précisant le cas échéant si la donnée est accessible librement, le nom du fournisseur de méthodologies ou de données, les risques de double comptage et les mesures prises pour l'éviter.

Afin de produire une analyse ESG (incluant climat et biodiversité) intégrée pertinente, les équipes de Dorval Asset Management s'appuient sur des données tant qualitatives que quantitatives, sélectionnées pour leur pertinence, leur couverture et leur complémentarité. Ces différentes sources ainsi que les échanges directs et réguliers avec le management des sociétés nourrissent le travail de recherche réalisé par les équipes de gestion de Dorval Asset Management.

A titre d'exemple concernant les indicateurs climatiques, nous faisons appel à des fournisseurs de données tels que MSCI, ISS ou encore Ethifinance dont certains indicateurs sont pris en compte dans notre notation.

Ces différentes sources de données, combinées aux échanges directs et réguliers avec les entreprises concernées, alimentent le travail de recherche effectué par les équipes de gestion de Dorval Asset Management pour produire une analyse ESG pertinente, englobant à la fois les aspects climatiques et ceux liés à la biodiversité.

Dorval Asset Management s'assure de réaliser une veille des controverses affectant les entreprises de son univers d'investissement en se basant sur différentes sources externes. L'analyse de ces controverses permet d'identifier d'éventuels clivages entre les déclarations et les actes de l'entreprise, des fragilités ou des risques nouveaux. Elle complète ainsi notre

analyse ESG de l'entreprise et permet d'identifier tout évènement qui pourrait impacter sa valeur financière.

Le suivi des controverses ESG est assuré quotidiennement. Les équipes de gestion sont sensibilisées en particulier au suivi des controverses les plus sévères et à la responsabilité de les saisir dès leur identification via notre veille quotidienne sur les médias ou au travers des alertes communiquées par des analystes externes.

- **Les collaborateurs de Dorval Asset Management militent pour le climat et la biodiversité**

Dorval Asset Management souhaite apporter une réponse dédiée aux enjeux climatiques compatible avec l'accord de Paris en reversant 10% des frais de gestion fixes nets de rétrocessions du fonds Dorval European Climate initiative à la fondation EPIC. Elle s'investit auprès des générations futures par l'intermédiaire de deux grands portefeuilles d'associations à travers plus de 11 pays, en abordant les thématiques de l'enfance et de la jeunesse et plus récemment les enjeux environnementaux et climatiques. Le portefeuille dédié à l'enfance et à la jeunesse traite des 4 thématiques suivantes : la santé, l'éducation, les droits et la protection ainsi que l'insertion professionnelle, auprès de 22 associations à travers le monde (en 2023). Lancé en 2023, le portefeuille dédié à l'environnement et au climat traite 4 autres thématiques : la protection des forêts, les océans, les énergies propres non commerciales, l'agriculture et les systèmes alimentaires. Composé actuellement de 3 associations, ce portefeuille a vocation à grandir pour en atteindre une vingtaine à terme. Depuis 2023, l'ensemble des collaborateurs de Dorval Asset Management a choisi de contribuer au financement de l'association Blue Ventures. Blue Ventures œuvre à la protection des océans en plaçant les pêcheurs au cœur des dynamiques de préservation. Sa mission est de reconstruire la pêche artisanale tropicale avec les communautés côtières afin qu'elles puissent gérer efficacement leurs ressources naturelles tout en protégeant la vie océanique. Pionnier des Aires Marines Protégées, ou encore leader du "Carbone Bleu" avec la protection des mangroves, puits naturels de captation du CO₂, Blue Ventures crée les conditions de préservation des environnements marins et des moyens de subsistance des communautés locales pour les générations à venir. Blue Ventures a déjà touché plus de 885 000 pêcheurs auprès de 750 communautés permettant ainsi de protéger un espace de plus de 21 000 kilomètres carrés d'océans.

Entre 2022 et 2023, l'évolution positive de l'encours de Dorval European Climate Initiative a permis d'étendre notre soutien au monde associatif à travers une association supplémentaire, Justdiggitt, tout en conservant notre collaboration avec l'association Blue Ventures.

Cette association s'engage à restaurer les terres dégradées en Afrique grâce à des solutions basées sur la nature, comme la régénération des sols et la captation d'eau. En collaborant avec les communautés locales, l'association revitalise les écosystèmes, favorise la biodiversité et lutte contre les effets du changement climatique. Pionnière dans le domaine de la régénération écologique, Justdiggitt a déjà permis de reverdir plus de 430 000 hectares de terres et régénérer presque 19 millions d'arbres, impactant positivement des milliers d'agriculteurs et capturant d'importantes quantités de CO₂. Grâce à ses actions, Justdiggitt redonne vie aux paysages tout en offrant un avenir durable aux générations futures.

Entre 2023 et 2024, l'encours du fonds est resté globalement stable, ce qui permet donc de renouveler une enveloppe de don comparable à celle de l'année dernière pour les associations choisies par les collaborateurs de Dorval Asset Management en 2025.

VIII. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

1. En cohérence avec l'article 3 du règlement (UE) 2019 / 2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, la publication d'informations sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques comprend notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité et, en particulier :

La politique de gestion des risques de durabilité de la SGP et des fonds > 500 M€ présentée ici prendra en compte :

- Les risques physiques ;
- Les risques de transition ;
- Et les risques de controverses ;
- Dont notamment les risques liés au changement climatique et à la biodiversité.

Dans le cadre de l'article 3 du règlement européen (UE) 2019/2088, la prise en compte des éléments en lien avec les enjeux ESG pouvant présenter un risque significatif sur la performance de l'entreprise et modifier sa valorisation sur le moyen et le long terme. Ces risques incluent notamment (liste non exhaustive) :

- Les risques de transition, mesurés par l'évaluation de l'exposition du fonds aux risques et opportunités de transition liés à la tarification du carbone et aux changements de la demande, aux impacts sur les coûts d'exploitation et les revenus, aux réserves de combustibles fossiles, à la production d'électricité et aux pratiques controversées d'extraction d'énergie.
- Les risques physiques, mis en avant par les estimations de l'impact financier dû à l'augmentation de l'intensité des risques pour les scénarios les plus probables et les plus pessimistes d'ici 2050 pour les cinq risques météorologiques les plus coûteux (inondations, stress thermique, incendies de forêt, cyclones tropicaux et sécheresse)
- Les risques de controverses, pris en compte par la méthodologie de notre politique de gestion des controverses permettant ainsi à Dorval Asset Management de rester autant que possible éloignée des entreprises ne respectant pas les principes de sa politique d'Investissement Responsable et d'atténuer ainsi le risque idiosyncratique supporté par les fonds qu'elle gère.
- Le risque carbone du portefeuille intégré dans la distribution des émetteurs du portefeuille selon leur exposition aux risques et aux opportunités en matière de climat.

Ce volet permet à Dorval Asset Management de structurer sa démarche en intégrant ces risques de durabilité à plusieurs niveaux et au travers de différents outils :

- L'approche d'Investissement Responsable, notamment par la notation extra-financière, et les principes ESG de Dorval Asset Management pour l'ensemble des indicateurs PIN
- L'engagement actionnarial individuel et collaboratif par le biais de notre politique de vote ou du dialogue constructif et régulier avec les émetteurs pour l'ensemble des indicateurs PIN

- L'exercice des droits de vote aux assemblées générales sur des initiatives concernant spécialement la stratégie de transition climatique des émetteurs (exemple : lettre Say on Climate adressée aux entreprises du FTSE 100) pour les indicateurs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, et 9
- Les politiques de gestion des controverses et des exclusions pour les indicateurs PIN 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 14
- La politique de rémunération dans le cadre de la politique d'engagement actionnarial de Dorval Asset Management pour l'indicateur PIN 14

A noter que tous les principaux indicateurs de durabilité sont intégrés dans le modèle propriétaire de notation ESG de Dorval Asset Management, respectant ainsi la réglementation SFDR. Cette intégration se retrouve dans la contribution positive (resp. négative) liée à la qualification (resp. disqualification) d'Investissement Responsable (volet DNSH) et dans les contributions aux notations des piliers environnemental et social.

2. Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, la manière dont les risques sont intégrés au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité, et la manière dont ce processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière ;

Indiquer ici :

- Comment la politique de gestion des risques de durabilité de la SGP et des fonds > 500 M€ identifie, évalue, priorise et gère ces risques ;
- Comment les risques de durabilité sont intégrés dans la gestion des risques des investissements, notamment les équipes en charge de la gestion des risques de durabilité et la gouvernance mise en place ;
- La description de la manière dont le processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière n'est pas applicable aux SGP

Dans le cadre de l'article 7 du règlement européen (UE) 2019/2088, les risques associés à la considération des effets de ses investissements sur les critères ESG au regard des Principales Incidences Négatives – PIN (Principal Adverse Impacts – « PAI »). Plus particulièrement, Dorval Asset Management prend en compte 14 indicateurs environnementaux (9) et sociaux (5) qui sont identifiés comme ayant une incidence négative en matière de durabilité :

| Indicateurs environnementaux | Indicateurs sociaux, relatifs aux employés, au respect des droits humains, à la lutte contre la corruption |
|---|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Emissions de gaz à effet de serre (périmètres 1, 2, 3) 2. Empreinte carbone 3. Intensité carbone des émetteurs en portefeuille 4. Exposition au secteur des énergies fossiles 5. Part de la consommation et de production d'énergie non renouvelable 6. Rejets de polluants dans l'eau 7. Part des investissements dans des activités impactant négativement la biodiversité 8. Intensité de la consommation énergétique par secteurs très émissifs 9. Déchets dangereux | <ol style="list-style-type: none"> 10. Part des émetteurs concernés par une violation des principes du Pacte Mondial de l'ONU et des principes directeurs de l'OCDE 11. Part des émetteurs concernés par une insuffisance des processus et des mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte Mondial et des principes directeurs de l'OCDE 12. Part des investissements liés au secteur des armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munition, armes chimiques et biologiques) 13. Diversité des conseils d'administration (ratio hommes/femmes) 14. Ecart de rémunération non-ajustés entre hommes et femmes |

Ce volet permet à Dorval Asset Management de structurer sa démarche en intégrant ces risques de durabilité à plusieurs niveaux et au travers de différents outils :

- L'approche d'Investissement Responsable, notamment par la notation extra-financière, et les principes ESG de Dorval Asset Management pour l'ensemble des indicateurs PIN
- L'engagement actionnarial individuel et collaboratif par le biais de notre politique de vote ou du dialogue constructif et régulier avec les émetteurs pour l'ensemble des indicateurs PIN
- L'exercice des droits de vote aux assemblées générales sur des initiatives concernant spécialement la stratégie de transition climatique des émetteurs (exemple : lettre Say on Climate adressée aux entreprises du FTSE 100) pour les indicateurs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, et 9
- Les politiques de gestion des controverses et des exclusions pour les indicateurs PIN 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 14
- La politique de rémunération dans le cadre de la politique d'engagement actionnarial de Dorval Asset Management pour l'indicateur PIN 14

A noter que tous les principaux indicateurs de durabilité sont intégrés dans le modèle propriétaire de notation ESG de Dorval Asset Management, respectant ainsi la réglementation SFDR. Cette intégration se retrouve dans la contribution positive (resp. négative) liée à la qualification (resp. disqualification) d'Investissement Responsable (volet DNSH) et dans les contributions aux notations des piliers environnemental et social.

Tous les documents relatifs à ces principes sont disponibles sur le site internet de Dorval Asset Management au sein de la rubrique « Notre expertise ESG »¹⁴.

3. Notre processus d'identification et classification des principales incidences négatives (PAI) des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Dorval Asset Management réalise une cartographie détaillée des Principales Incidences Négatives (PAI) pour chaque fonds, couvrant l'ensemble de son univers d'investissement. L'analyse prend en compte les 14 PAI réglementaires pour toutes les valeurs de l'univers, qui, selon les résultats de ces indicateurs, sont classées en plusieurs déciles afin d'identifier les acteurs les plus vertueux et ceux présentant les plus forts risques de durabilité. Sur la base de cette cartographie, des seuils précis, définis de manière absolue ou relative, sont établis afin de limiter l'exposition aux actifs présentant des risques ESG élevés, en excluant systématiquement les valeurs qui les dépassent. Ce processus de vigilance rigoureux est mis en place lors de la sélection des titres afin d'anticiper, détecter et atténuer les conséquences négatives des décisions d'investissement sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Cette démarche peut être complétée par des mécanismes issus de l'approche ISR de Dorval Asset Management, tels que la gestion des controverses et l'engagement actionnarial avec les sociétés détenues en portefeuille.

4. La prise en compte des normes supranationales dans notre approche de gestion des risques

a. Le respect des droits fondamentaux

Dorval Asset Management assure une veille constante sur les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi que les normes établies par l'OIT, l'ONU et l'OCDE. Celle-ci se concrétise par une gestion proactive des risques liés aux droits de l'homme, aux conditions de travail, à

¹⁴ <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg/#Documentation-ESG>

l'environnement et à l'éthique des affaires au sein des sociétés dans lesquelles Dorval Asset Management a engagé des participations. A travers notre politique d'exclusion et de gestion des controverses, les équipes de gestion évaluent rigoureusement ces risques dans au sein des processus d'investissement, excluant les acteurs non conformes et identifiant ceux qui respectent des standards élevés. Grâce à un suivi actif des pratiques ESG, Dorval Asset Management vise à minimiser les risques et à garantir que ses investissements sont alignés avec les exigences des normes supranationales en matière de durabilité et d'engagement responsable.

- **Droits de l'homme**
 1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.
 2. Veiller à ne pas se rendre complices des violations des droits de l'homme.
- **Normes du travail**
 3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
 4. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
 5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
 6. Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession.
 6. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
- **Environnement**
 7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
 8. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
 9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- **Lutte contre la corruption**
 10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

b. Les Objectifs de Développement Durable de l'ONU

Dorval Asset Management soutient pleinement les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, et intègre leur contribution au cœur de sa stratégie d'investissement. La gestion des risques en matière de durabilité, au sein de cette démarche, est directement alignée avec la promotion de ces objectifs mondiaux. En ce sens, les équipes de gestion favorisent des décisions d'investissement contribuant indirectement au progrès vers ces objectifs tout en minimisant les risques sociaux et environnementaux. Cette contribution est directement mesurée dans le reporting mensuel de chaque fonds, qui met en avant les 5 principaux ODD auxquels les fonds contribuent activement.



c. Les Accords de Paris

En 2015, les Accords de Paris ont été adoptés lors de la COP21 avec pour objectif de limiter le réchauffement climatique à bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en visant une limitation à 1,5°C. Plus de 195 pays signataires se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre en fonction de leurs capacités et responsabilités respectives, tout en renforçant la résilience face aux impacts du changement climatique. Cet accord prévoit également un soutien financier aux pays en développement pour les aider à surmonter les défis liés au climat.

Dans ce cadre, en s'alignant aux exigences du label ISR d'État, Dorval Asset Management s'engage fermement à respecter une trajectoire de réchauffement inférieur à 2°C. Cet engagement s'organise autour d'un suivi rigoureux des principales incidences négatives (PAI) des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, directement en lien avec les objectifs des Accords de Paris. Les équipes de gestion intègrent ainsi les politiques d'exclusion, de gestion des controverses et d'engagement actionnarial de Dorval Asset Management afin de garantir que leurs critères d'investissement respectent pleinement ces objectifs climatiques.

Par ailleurs, le fonds Dorval European Climate Initiative affiche un alignement particulièrement fort aux Accords de Paris, notamment par sa vocation première qui est de soutenir la transition climatique et énergétique.

SFDR Point-in-Time Report:

Principal Adverse Sustainability Impacts (PASI) Statement

June 17 2025

| | |
|-----------------|-------------------------|
| Portfolio Name: | Dorval Asset Management |
| As Of Date: | December 31 2024 |
| Analysis Date: | December 31 2024 |
| ESG Data Date: | December 31 2024 |



Financial market participant

Dorval Asset Management

Summary

Dorval Asset Management, LEI:969500M1SCHXU8UOXD03, considers principal adverse impacts of its investment decisions on sustainability factors. The present statement is the consolidated principal adverse sustainability impacts statement of Dorval Asset Management.

This principal adverse impacts statement covers the reference period 2024.

These sustainability factors are defined as environmental, social, and employee matters, respect for human rights, and the fight against corruption and corrupt practices (Article 2.24 SFDR EU Regulation 2019/1988).

The main negative impacts generated by investment decisions particularly concern :

- Greenhouse gas emissions and their consequences on climate change
- Other environmental impacts, including biodiversity deterioration, water pollution, and toxic waste
- Violations of human rights
- Gender pay inequalities
- Lack of diversity within governance bodies
- Controversial weapons



Principal adverse sustainability impacts statement

INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN INVESTEE COMPANIES

CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS

| Adverse Sustainability Indicator | Metric | Impact | Coverage | Reported | Estimated | Explanation | Actions taken |
|----------------------------------|-----------------------|------------|----------|----------|-----------|---|---------------|
| Greenhouse Gas Emissions | | | | | | | |
| 1. GHG Emissions | Scope 1 GHG emissions | 8,872.25 | 98.58% | 93.99% | 4.59% | Sum of portfolio companies' Carbon Emissions - Scope 1 (metric tons) weighted by the portfolio's value of investment in a company and by the company's most recently available enterprise value including cash (EVIC). | |
| | Scope 2 GHG emissions | 6,524.88 | 98.58% | 89.27% | 9.32% | Sum of portfolio companies' Carbon Emissions - Scope 2 (metric tons) weighted by the portfolio's value of investment in a company and by the company's most recently available enterprise value including cash (EVIC). | |
| | Scope 3 GHG emissions | 151,909.24 | 98.58% | 0.00% | 98.58% | Sum of portfolio companies' Total Emissions Estimated - Scope 3 (metric tons) weighted by the portfolio's value of investment in a company and by the company's most recently available enterprise value including cash (EVIC). | |



Principal adverse sustainability impacts statement

INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN INVESTEE COMPANIES

CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS

| Adverse Sustainability Indicator | Metric | Impact | Coverage | Reported | Estimated | Explanation | Actions taken |
|---|-------------------------------------|------------|----------|----------|-----------|---|---------------|
| Greenhouse Gas Emissions | | | | | | | |
| | Total GHG emissions | 167,561.75 | 98.58% | 0.00% | 98.58% | The total annual Scope 1, Scope 2, and estimated Scope 3 GHG emissions associated with the market value of the portfolio. Companies' carbon emissions are apportioned across all outstanding shares and bonds (based on the most recently available enterprise value including cash). | |
| | Carbon Footprint | 299.26 | 98.58% | 0.00% | 98.58% | The total annual Scope 1, Scope 2, and estimated Scope 3 GHG emissions associated with 1 million EUR invested in the portfolio. Companies' carbon emissions are apportioned across all outstanding shares and bonds (based on the most recently available enterprise value including cash). | |
| 2. Carbon Footprint | | | | | | | |
| | GHG Intensity of investee companies | 630.77 | 99.04% | 0.00% | 99.04% | The portfolio's weighted average of its holding issuers' GHG Intensity (Scope 1, Scope 2 and estimated Scope 3 GHG emissions/EUR million revenue). | |
| 3. GHG intensity of investee company | | | | | | | |



Principal adverse sustainability impacts statement

INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN INVESTEE COMPANIES

CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS

| Adverse Sustainability Indicator | Metric | Impact | Coverage | Reported | Estimated | Explanation | Actions taken |
|---|---|--------|----------|----------|-----------|---|---------------|
| Greenhouse Gas Emissions | | | | | | | |
| 4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector | Share of investments in companies active in the fossil fuel sector | 0.13% | 98.58% | 98.58% | 0.00% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers with fossil fuels related activities, including exploration, extraction, mining, storage, distribution and trading of oil and gas, production and distribution of thermal coal, and production, distribution, storage, and reserves of metallurgical coal, rebalanced by the sub-portfolio of corporate holdings. | |
| 5. Share of non-renewable energy consumption and production | Share of non-renewable energy consumption and non-renewable energy production of investee companies from non-renewable energy sources compared to renewable energy sources, expressed as a percentage of total energy sources | 58.50% | 82.35% | 82.35% | 0.00% | The portfolio's weighted average of issuers' energy consumption and/or production from non-renewable sources as a percentage of total energy used and/or generated. | |
| | NACE Code A (Agriculture, Forestry and Fishing) | N/A | 94.06% | 94.06% | 0.00% | | |
| 6. Energy consumption intensity per high impact climate sector | | | | | | The portfolio's weighted average of Energy Consumption Intensity (GWh/million EUR revenue) for issuers classified within NACE Code A (Agriculture, Forestry and Fishing) | |



Principal adverse sustainability impacts statement

INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN INVESTEE COMPANIES

CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS

| Adverse Sustainability Indicator | Metric | Impact | Coverage | Reported | Estimated | Explanation | Actions taken |
|----------------------------------|---|--------|----------|----------|-----------|--|---------------|
| Greenhouse Gas Emissions | | | | | | | |
| | NACE Code B (Mining and Quarrying) | 0.19 | 94.06% | 94.06% | 0.00% | The portfolio's weighted average of Energy Consumption Intensity (GwH/million EUR revenue) for issuers classified within NACE Code B (Mining and Quarrying) | |
| | NACE Code C (Manufacturing) | 0.38 | 94.06% | 94.06% | 0.00% | The portfolio's weighted average of Energy Consumption Intensity (GwH/million EUR revenue) for issuers classified within NACE Code C (Manufacturing) | |
| | NACE Code D (Electricity, Gas, Steam and Air Conditioning Supply) | 0.24 | 94.06% | 94.06% | 0.00% | The portfolio's weighted average of Energy Consumption Intensity (GwH/million EUR revenue) for issuers classified within NACE Code D (Electricity, Gas, Steam and Air Conditioning Supply) | |
| | NACE Code E (Water Supply; Sewerage, Waste Management and Remediation Activities) | 1.48 | 94.06% | 94.06% | 0.00% | The portfolio's weighted average of Energy Consumption Intensity (GwH/million EUR revenue) for issuers classified within NACE Code E (Water Supply; Sewerage, Waste Management and Remediation Activities) | |



Principal adverse sustainability impacts statement

INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN INVESTEE COMPANIES

CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS

| Adverse Sustainability Indicator | Metric | Impact | Coverage | Reported | Estimated | Explanation | Actions taken |
|----------------------------------|--|--------|----------|----------|-----------|--|---------------|
| Greenhouse Gas Emissions | | | | | | | |
| | NACE Code F (Construction) | 0.12 | 94.06% | 94.06% | 0.00% | The portfolio's weighted average of Energy Consumption Intensity (GwH/million EUR revenue) for issuers classified within NACE Code F (Construction) | |
| | NACE Code G (Wholesale and Retail Trade; Repair of Motor Vehicles and Motorcycles) | 0.22 | 94.06% | 94.06% | 0.00% | The fund's weighted average of Energy Consumption Intensity (GwH/million EUR revenue) for issuers classified within NACE Code G (Wholesale and Retail Trade; Repair of Motor Vehicles and Motorcycles) | |
| | NACE Code H (Transportation and Storage) | 0.27 | 94.06% | 94.06% | 0.00% | The portfolio's weighted average of Energy Consumption Intensity (GwH/million EUR revenue) for issuers classified within NACE Code H (Transportation and Storage) | |
| | NACE Code L (Real Estate Activities) | 0.34 | 94.06% | 94.06% | 0.00% | The portfolio's weighted average of Energy Consumption Intensity (GwH/million EUR revenue) for issuers classified within NACE Code L (Real Estate Activities) | |



Principal adverse sustainability impacts statement

Biodiversity

7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas

Share of investments in investee companies with sites/operations located in or near to biodiversity sensitive areas where activities of those investee companies negatively affect those areas

8.08% 98.44% 0.00% 98.44%

The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers' that either have operations located in or near biodiversity sensitive areas, are assessed to potentially negatively affect local biodiversity, and have no impact assessment; or they are involved in controversies with severe impact on local biodiversity, rebalanced by the sub-portfolio of corporate holdings.

Tonnes of emissions to water generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average

0.01 1.86% 1.86% 0.00%

Water

8. Emissions to water

Tonnes of hazardous waste and radioactive waste generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average

0.87 48.20% 48.20% 0.00%

The total water emissions (metric tons) associated with EUR 1 million invested in the portfolio. It is calculated as the weighted average of Water Emissions (metric tons) per company divided by the company's most recently available enterprise value including cash (EVIC).

Waste

9. Hazardous waste and radioactive waste ratio

The total annual hazardous waste (metric tons reported) associated with 1 million EUR invested in the portfolio. Companies' hazardous waste is apportioned across all outstanding shares and bonds (based on the most recently available enterprise value including cash).



Principal adverse sustainability impacts statement

INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN INVESTEE COMPANIES

SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS

| Adverse Sustainability Indicator | Metric | Impact | Coverage | Reported | Estimated | Explanation | Actions taken |
|--|--|--------|----------|----------|-----------|--|---------------|
| Social and employee matters | | | | | | | |
| 10. Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises | Share of investments in investee companies that have been involved in violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises | 0.00% | 98.90% | 0.00% | 98.90% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers that fail to align with the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises based on MSCI ESG Research methodology, rebalanced by the sub-portfolio of corporate holdings. | |
| 11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises | Share of investments in investee companies without policies to monitor compliance with the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises or grievance /complaints handling mechanisms to address violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises | 0.00% | 98.58% | 98.58% | 0.00% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers that do not have at least one policy covering some of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises (e.g. human rights, labor due diligence, or anti-bribery policy) and either a monitoring system evaluating compliance with such policy or a grievance / complaints handling mechanism, rebalanced by the sub-portfolio of corporate holdings. | |



Principal adverse sustainability impacts statement

INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN INVESTEE COMPANIES

SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS

| Adverse Sustainability Indicator | Metric | Impact | Coverage | Reported | Estimated | Explanation | Actions taken |
|---|---|--------|----------|----------|-----------|--|---------------|
| Social and employee matters | | | | | | | |
| 12. Unadjusted gender pay gap | Average unadjusted gender pay gap of investee companies | 9.90% | 36.08% | 36.08% | 0.00% | The portfolio holdings' weighted average of the difference between the average gross hourly earnings of male and female employees, as a percentage of male gross earnings. | |
| 13. Board gender diversity | Average ratio of female to male board members in investee companies, expressed as a percentage of all board members | 40.94% | 98.94% | 98.94% | 0.00% | The portfolio holdings' weighted average of the percentage of female board members to total board members. | |
| 14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons) | Share of investments in investee companies involved in the manufacture or selling of controversial weapons | 0.00% | 99.12% | 99.12% | 0.00% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers with an industry tie to landmines, cluster munitions, chemical weapons or biological weapons. Note: Industry ties includes ownership, manufacturing and investments. Ties to landmines do not include related safety products. | |



Principal adverse sustainability impacts statement

INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN INVESTEE COMPANIES

INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN SOVEREIGNS AND SUPRANATIONALS

| Adverse Sustainability Indicator | Metric | Impact | Coverage | Reported | Estimated | Explanation | Actions taken |
|--|--|--------|----------|----------|-----------|---|---------------|
| Environmental | | | | | | | |
| 15. GHG Intensity | GHG intensity of investee countries | N/A | 0.00% | 0.00% | 0.00% | The portfolio's weighted average of sovereign issuers' Country GHG intensity (tons CO2e/ EUR M GDP). | |
| Social | | | | | | | |
| 16. Investee countries subject to social violations | Number of investee countries subject to social violations (absolute number), as referred to in international treaties and conventions, United Nations principles and, where applicable, national law | 0.00 | 0.00% | 0.00% | 0.00% | The portfolio's number of unique sovereign issuers with European External Action Service (EEAS) restrictive measures (sanctions) on imports and exports | |
| | Number of investee countries subject to social violations (relative number divided by all investee countries), as referred to in international treaties and conventions, United Nations principles and, where applicable, national law | N/A | 0.00% | 0.00% | 0.00% | The portfolio's percentage of unique sovereign issuers with European External Action Service (EEAS) restrictive measures (sanctions) on imports and exports | |



Principal adverse sustainability impacts statement

INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN INVESTEE COMPANIES

INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN REAL ESTATE ASSETS

| Adverse Sustainability Indicator | Metric | Impact | Coverage | Reported | Estimated | Explanation | Actions taken |
|----------------------------------|--------|--------|----------|----------|-----------|-------------|---------------|
|----------------------------------|--------|--------|----------|----------|-----------|-------------|---------------|

Fossil Fuels

| | | | | | | | |
|--|--|-----|-----|-------|-------|-------------------------|--|
| 17. Exposure to fossil fuels through real estate assets | Share of investments in real estate assets involved in the extraction, storage, transport or manufacture of fossil fuels | N/A | N/A | 0.00% | 0.00% | Not currently available | |
|--|--|-----|-----|-------|-------|-------------------------|--|

Energy efficiency

| | | | | | | | |
|--|---|-----|-----|-------|-------|-------------------------|--|
| 18. Exposure to energy-inefficient real estate assets | Share of investments in energy-inefficient real estate assets | N/A | N/A | 0.00% | 0.00% | Not currently available | |
|--|---|-----|-----|-------|-------|-------------------------|--|

Other indicators for principal adverse impact

[Information on any other adverse sustainability impacts used to identify and assess additional principal adverse impacts on a sustainability factor referred to in Article 6(1)(d)]

Description of policies to identify and prioritize principal adverse sustainability impacts

[Information referred to in Article 7]



Engagement policies

Dorval AM's commitment to responsible investing includes engaging with companies and maintaining a constant dialogue. To learn more about the practices, please refer to the [engagement policy](#).

References to international standards

Dorval AM aims to align its investment strategy with global sustainability principles through broader pacts and standards. To learn more about the process, please refer to the [transparency code](#), the [SRI policy](#) or directly on our [website](#).

Historical comparison

[Information referred to in Article 6(4)]

Additional climate and other environment-related indicators

INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN INVESTEE COMPANIES

| Adverse Sustainability Indicator | Metric | Impact | Coverage | Reported | Estimated | Explanation | Actions taken |
|--------------------------------------|---|--------|----------|----------|-----------|--|---------------|
| Emissions | | | | | | | |
| 1. Emissions of inorganic pollutants | Tonnes of inorganic pollutants equivalent per million EUR invested, expressed as a weighted average | 0.09 | 16.43% | 16.43% | 0.00% | The total annual inorganic pollutants (metric tons reported) discharged as a result of companies' operations associated with 1 million EUR invested in the portfolio. Companies' emissions of inorganic pollutants are apportioned across all outstanding shares and bonds (based on the most recently available enterprise value including cash). | |



Additional climate and other environment-related indicators

INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN INVESTEE COMPANIES

| Adverse Sustainability Indicator | Metric | Impact | Coverage | Reported | Estimated | Explanation | Actions taken |
|--|---|--------|----------|----------|-----------|--|---------------|
| Emissions | | | | | | | |
| 2. Emissions of air pollutants | Tonnes of air pollutants equivalent per million EUR invested, expressed as a weighted average | 0.11 | 16.10% | 16.10% | 0.00% | The total annual air pollutants (metric tons reported) released as a result of companies' operations associated with 1 million EUR invested in the portfolio. Companies' emissions of air pollutants are apportioned across all outstanding shares and bonds (based on the most recently available enterprise value including cash). | |
| 3. Emissions of ozone-depleting substances | Tonnes of ozone-depleting substances equivalent per million EUR invested, expressed as a weighted average | 0.00 | 3.23% | 3.23% | 0.00% | The total annual ozone depletion substances (metric tons reported) discharged as a result of companies' operations associated with 1 million EUR invested in the portfolio. Companies' emissions of ozone depletion substances are apportioned across all outstanding shares and bonds (based on the most recently available enterprise value including cash). | |
| 4. Investments in companies without carbon emission reduction initiatives | Share of investments in investee companies without carbon emission reduction initiatives aimed at aligning with the Paris Agreement | 32.46% | 98.58% | 0.00% | 98.58% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers without a carbon emissions reduction target aligned with the Paris Agreement. | |



Additional climate and other environment-related indicators

INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN INVESTEE COMPANIES

| Adverse Sustainability Indicator | Metric | Impact | Coverage | Reported | Estimated | Explanation | Actions taken |
|----------------------------------|--------|--------|----------|----------|-----------|-------------|---------------|
|----------------------------------|--------|--------|----------|----------|-----------|-------------|---------------|

Emissions

Energy performance

5. Breakdown of energy consumption by type of non-renewable sources of energy

Breakdown of energy consumption by type of non-renewable sources of energy (Coal)

0.68% 69.95% 69.95% 0.00%

The energy consumption from coal (GWh), as a percentage of total energy consumption. An issuers' energy consumption is apportioned across all outstanding shares and bonds (based on the most recently available enterprise value including cash).

Breakdown of energy consumption by type of non-renewable sources of energy (Lignite)

0.00% 69.95% 69.95% 0.00%

Exposure to energy consumption is based on the portfolio's market value in the issuer to the issuer's EVIC, which is then multiplied by the issuer's total energy consumption by source. The energy consumption from lignite (GWh), as a percentage of total energy consumption. An issuers' energy consumption is apportioned across all outstanding shares and bonds (based on the most recently available enterprise value including cash). Exposure to energy consumption is based on the portfolio's market value in the issuer to the issuer's EVIC, which is then multiplied by the issuer's total energy consumption by source.



Additional climate and other environment-related indicators

Energy performance

| | | | | | |
|--|--------|--------|--------|-------|---|
| Breakdown of energy consumption by type of non-renewable sources of energy (Natural Gas) | 15.91% | 69.95% | 69.95% | 0.00% | The energy consumption from natural gas (GWh), as a percentage of total energy consumption. An issuers' energy consumption is apportioned across all outstanding shares and bonds (based on the most recently available enterprise value including cash). |
| Breakdown of energy consumption by type of non-renewable sources of energy (Oil & Gas) | 0.00% | 69.95% | 69.95% | 0.00% | Exposure to energy consumption is based on the portfolio's market value in the issuer to the issuer's EVIC, which is then multiplied by the issuer's total energy consumption by source. The energy consumption from oil & gas (GWh), as a percentage of total energy consumption. An issuers' energy consumption is apportioned across all outstanding shares and bonds (based on the most recently available enterprise value including cash). Exposure to energy consumption is based on the portfolio's market value in the issuer to the issuer's EVIC, which is then multiplied by the issuer's total energy consumption by source. |



Additional climate and other environment-related indicators

Energy performance

| | | | | | |
|--|-------|--------|--------|-------|---|
| Breakdown of energy consumption by type of non-renewable sources of energy (Nuclear) | 0.03% | 69.95% | 69.95% | 0.00% | The energy consumption from nuclear (GWh), as a percentage of total energy consumption. An issuers' energy consumption is apportioned across all outstanding shares and bonds (based on the most recently available enterprise value including cash). |
| Breakdown of energy consumption by type of non-renewable sources of energy (Fossil Fuel) | 1.63% | 69.95% | 69.95% | 0.00% | Exposure to energy consumption is based on the portfolio's market value in the issuer to the issuer's EVIC, which is then multiplied by the issuer's total energy consumption by source. The energy consumption from fossil fuel (GWh), as a percentage of total energy consumption. An issuers' energy consumption is apportioned across all outstanding shares and bonds (based on the most recently available enterprise value including cash). Exposure to energy consumption is based on the portfolio's market value in the issuer to the issuer's EVIC, which is then multiplied by the issuer's total energy consumption by source. |



Additional climate and other environment-related indicators

Energy performance

| | | | | | |
|--|--------|--------|--------|-------|---|
| Breakdown of energy consumption by type of non-renewable sources of energy (Other Non-Renewable) | 58.31% | 69.95% | 69.95% | 0.00% | The energy consumption from other non-renewables (GWh), as a percentage of total energy consumption. An issuers' energy consumption is apportioned across all outstanding shares and bonds (based on the most recently available enterprise value including cash). Exposure to energy consumption is based on the portfolio's market value in the issuer to the issuer's EVIC, which is then multiplied by the issuer's total energy consumption by source. |
| 1. Average amount of water consumed by the investee companies (in cubic meters) per million EUR of revenue of investee companies | 18.29 | 59.96% | 59.96% | 0.00% | |

Water, waste, and material emissions

6. Water usage and recycling

| | | | | | |
|---|-------|-------|-------|-------|---|
| 2. Weighted average percentage of water recycled and reused by investee companies | 0.02% | 5.55% | 5.55% | 0.00% | Sum of portfolio companies' Reclaimed Water Intensity (m3/EUR million sales) weighted by the portfolio's value of investment in a company and by the company's most recently available enterprise value including cash (EVIC). Sum of portfolio companies' Percentage of Reclaimed Water Relative to Total Water Consumed (measured in cubic meters) weighted by the portfolio's value of investment in a company and by the company's most recently available enterprise value including cash (EVIC). |
|---|-------|-------|-------|-------|---|



Additional climate and other environment-related indicators

Water, waste, and material emissions

| | | | | | | |
|--|--|--------|---------|--------|---------|---|
| 7. Investments in companies without water management policies | Share of investments in investee companies without water management policies | 36.32% | 98.58% | 98.58% | 0.00% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers without evidence of setting water reduction targets, measuring water footprint, implementing water conservation measures, or other initiatives focused on water management. |
| 8. Exposure to areas of high water stress | Share of investments in investee companies with sites located in areas of high water stress without a water management policy | 2.80% | 98.58% | 98.58% | 0.00% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers that reported having operations in areas of high-water stress but showed no evidence of a water management policy. |
| 9. Investments in companies producing chemicals | Share of investments in investee companies the activities of which fall under Division 20.2 of Annex I to Regulation (EC) No 1893/2006 | 0.00% | 100.00% | 0.00% | 100.00% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers classified as manufacturers of pesticides and other agrochemical products by NACE Group (NACE Group Code 20.2). |



Additional climate and other environment-related indicators

Water, waste, and material emissions

| | | | | | | |
|--|--|--------|--------|--------|-------|--|
| 10. Land degradation, desertification, soil sealing | Share of investments in investee companies the activities of which cause land degradation, desertification or soil sealing | 2.02% | 98.58% | 98.58% | 0.00% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers that report involvement in activities, which cause land degradation, desertification, or soil sealing. |
| 11. Investments in companies without sustainable land/agriculture practices | Share of investments in investee companies without sustainable land/agriculture practices or policies | 41.73% | 98.58% | 98.58% | 0.00% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers without evidence of disclosure related to its policies or practices towards sustainable agriculture or management of land. |
| 12. Investments in companies without sustainable oceans/seas practices | Share of investments in investee companies without sustainable oceans/seas practices or policies | 76.33% | 98.58% | 98.58% | 0.00% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers without evidence of disclosure related to its policies or practices towards sustainable management of ocean resources. |



Additional climate and other environment-related indicators

Water, waste, and material emissions

| | | | | | | |
|--|--|--------|--------|--------|-------|--|
| 13. Non-recycled waste ratio | Tonnes of non-recycled waste generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average | 2.41 | 48.09% | 48.09% | 0.00% | The total annual non-recycled waste (metric tons reported) associated with 1 million EUR invested in the portfolio. Companies' non-recycled waste is apportioned across all outstanding shares and bonds (based on the most recently available enterprise value including cash). |
| 14. Natural species and protected areas | 1.Share of investments in investee companies whose operations affect threatened species | 11.29% | 98.58% | 98.58% | 0.00% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers with operations that affect IUCN Red List species and/or national conservation list species. |
| | 2.Share of investments in investee companies without a biodiversity protection policy covering operational sites owned, leased, managed in, or adjacent to, a protected area or an area of high biodiversity value outside protected areas | 8.13% | 98.58% | 98.58% | 0.00% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers that operate near protected areas and do not have a biodiversity protection policy covering operational sites owned, leased, managed in or adjacent to protected areas or areas of high biodiversity value outside protected areas, rebalanced by the sub-portfolio of corporate holdings. |



Additional climate and other environment-related indicators

Water, waste, and material emissions

| | | | | | | |
|--------------------------|---|--------|--------|--------|-------|---|
| 15. Deforestation | Share of investments in companies without a policy to address deforestation | 80.73% | 98.58% | 98.58% | 0.00% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers without a deforestation policy. |
|--------------------------|---|--------|--------|--------|-------|---|

Green securities

| | | | | | | |
|--|--|-----|-----|-------|-------|-------------------------|
| 16. Share of securities not issued under Union legislation on environmentally sustainable bonds | Share of securities in investments not issued under Union legislation on environmentally sustainable bonds | N/A | N/A | 0.00% | 0.00% | Not currently available |
|--|--|-----|-----|-------|-------|-------------------------|



Additional climate and other environment-related indicators

INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN SOVEREIGNS AND SUPRANATIONALS

| Adverse Sustainability Indicator | Metric | Impact | Coverage | Reported | Estimated | Explanation | Actions taken |
|----------------------------------|--------|--------|----------|----------|-----------|-------------|---------------|
|----------------------------------|--------|--------|----------|----------|-----------|-------------|---------------|

Green securities

| | | | | | | | |
|---|--|-----|-----|-------|-------|-------------------------|--|
| 17. Share of bonds not issued under Union legislation on environmentally sustainable bonds | Share of bonds not issued under Union legislation on environmentally sustainable bonds | N/A | N/A | 0.00% | 0.00% | Not currently available | |
|---|--|-----|-----|-------|-------|-------------------------|--|

INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN REAL ESTATE ASSETS

| Adverse Sustainability Indicator | Metric | Impact | Coverage | Reported | Estimated | Explanation | Actions taken |
|----------------------------------|--------|--------|----------|----------|-----------|-------------|---------------|
|----------------------------------|--------|--------|----------|----------|-----------|-------------|---------------|

Greenhouse Gas Emissions

| | | | | | | | |
|--------------------------|---|-----|-----|-------|-------|-------------------------|--|
| 18. GHG emissions | Scope 1 GHG emissions generated by real estate assets | N/A | N/A | 0.00% | 0.00% | Not currently available | |
|--------------------------|---|-----|-----|-------|-------|-------------------------|--|



Additional climate and other environment-related indicators

INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN REAL ESTATE ASSETS

| Adverse Sustainability Indicator | Metric | Impact | Coverage | Reported | Estimated | Explanation | Actions taken |
|----------------------------------|---|--------|----------|----------|-----------|-------------------------|---------------|
| Greenhouse Gas Emissions | | | | | | | |
| | | N/A | N/A | 0.00% | 0.00% | Not currently available | |
| | Scope 3 GHG emissions generated by real estate assets | N/A | N/A | 0.00% | 0.00% | Not currently available | |
| | Total GHG emissions generated by real estate assets | N/A | N/A | 0.00% | 0.00% | Not currently available | |



Additional climate and other environment-related indicators

Energy consumption

| | | | | | | |
|---|--|-----|-----|-------|-------|-------------------------|
| 19. Energy consumption intensity | Energy consumption in GWh of owned real estate assets per square meter | N/A | N/A | 0.00% | 0.00% | Not currently available |
|---|--|-----|-----|-------|-------|-------------------------|

Waste

| | | | | | | |
|---|--|-----|-----|-------|-------|-------------------------|
| 20. Waste production in operations | Share of real estate assets not equipped with facilities for waste sorting and not covered by a waste recovery or recycling contract | N/A | N/A | 0.00% | 0.00% | Not currently available |
|---|--|-----|-----|-------|-------|-------------------------|

Resource consumption

| | | | | | | |
|---|--|-----|-----|-------|-------|-------------------------|
| 21. Raw materials consumption for new construction and major renovations | Share of raw building materials (excluding recovered, recycled and biosourced) compared to the total weight of building materials used in new construction and major renovations | N/A | N/A | 0.00% | 0.00% | Not currently available |
|---|--|-----|-----|-------|-------|-------------------------|



Additional climate and other environment-related indicators

Biodiversity

| | | | | | | |
|-----------------------------------|--|-----|-----|-------|-------|-------------------------|
| 22. Land artificialisation | Share of non-vegetated surface area (surfaces that have not been vegetated in ground, as well as on roofs, terraces and walls) compared to the total surface area of the plots of all assets | N/A | N/A | 0.00% | 0.00% | Not currently available |
|-----------------------------------|--|-----|-----|-------|-------|-------------------------|

Additional climate and other environment-related indicators

INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN INVESTEE COMPANIES

| Adverse Sustainability Indicator | Metric | Impact | Coverage | Reported | Estimated | Explanation | Actions taken |
|---|---|--------|----------|----------|-----------|--|---------------|
| Social and employee matters | | | | | | | |
| 1. Investments in companies without workplace accident prevention policies | Share of investments in investee companies without a workplace accident prevention policy | 2.95% | 98.58% | 98.58% | 0.00% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers without a health & safety/workplace accident prevention policy that applies to all direct operations, including subsidiaries, rebalanced by the sub-portfolio of corporate holdings. | |



Additional climate and other environment-related indicators

INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN INVESTEE COMPANIES

| Adverse Sustainability Indicator | Metric | Impact | Coverage | Reported | Estimated | Explanation | Actions taken |
|---|--|--------|----------|----------|-----------|---|---------------|
| Social and employee matters | | | | | | | |
| 2. Rate of accidents | Rate of accidents in investee companies expressed as a weighted average | 0.18 | 48.65% | 48.65% | 0.00% | Sum of portfolio companies' recordable incident rate (fatalities, lost time injuries, restricted work injuries and medical treatment injuries) weighted by the portfolio's value of investment in a company and by the company's most recently available enterprise value including cash (EVIC). | |
| 3. Number of days lost to injuries, accidents, fatalities or illness | Number of workdays lost to injuries, accidents, fatalities or illness of investee companies expressed as a weighted average | 0.37% | 31.13% | 31.13% | 0.00% | The total Workdays Lost Due to Workplace Accidents or Illness associated with EUR 1 million invested in the portfolio. It is calculated as the weighted average of Workdays Lost Due to Workplace Accidents or Illness per company divided by the company's most recently available enterprise value including cash (EVIC). | |
| 4. Lack of a supplier code of conduct | Share of investments in investee companies without any supplier code of conduct (against unsafe working conditions, precarious work, child labour and forced labour) | 32.93% | 98.58% | 98.58% | 0.00% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers' where their supplier code of conduct does not include commitments to eradicate unsafe working conditions, precarious work, child labor and forced labor. | |



Additional climate and other environment-related indicators

INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN INVESTEE COMPANIES

| Adverse Sustainability Indicator | Metric | Impact | Coverage | Reported | Estimated | Explanation | Actions taken |
|---|--|--------|----------|----------|-----------|--|---------------|
| Social and employee matters | | | | | | | |
| 5. Lack of grievance/complaints handling mechanism related to employee matters | Share of investments in investee companies without any grievance/complaints handling mechanism related to employee matters | 18.62% | 98.58% | 98.58% | 0.00% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers without evidence of disclosure indicating availability of grievance and complaint-handling procedures. | |
| 6. Insufficient whistleblower protection | Share of investments in entities without policies on the protection of whistleblowers | 0.19% | 98.58% | 98.58% | 0.00% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers without a whistleblower protection policy. | |
| 7. Incidents of discrimination | 1. Number of incidents of discrimination reported in investee companies expressed as a weighted average | 0.00 | 98.49% | 0.00% | 98.49% | The total number of severe and very severe discrimination and diversity controversies in the last three years associated with EUR 1 million invested in the fund. It is calculated as the weighted average of Number of Severe and Very Severe Discrimination and Diversity Controversies per company divided by the company's most recently available enterprise value including cash (EVIC). | |



Additional climate and other environment-related indicators

INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN INVESTEE COMPANIES

| Adverse Sustainability Indicator | Metric | Impact | Coverage | Reported | Estimated | Explanation | Actions taken |
|------------------------------------|--|--------|----------|----------|-----------|--|---------------|
| Social and employee matters | | | | | | | |
| | 2. Number of incidents of discrimination leading to sanctions in investee companies expressed as a weighted average | N/A | N/A | 0.00% | N/A | Please note that we are currently unable to provide any data for "Number of incidents of discrimination leading to sanctions in investee companies expressed as a weighted average" due to the ambiguity of the definition. While we can report on the number of incidents of discrimination or provide a list of companies on the EU sanctions list, there is no evidence to suggest the causality of the incidents and the imposition of sanctions and trade restrictions. | |
| | Average ratio within investee companies of the annual total compensation for the highest compensated individual to the median annual total compensation for all employees (excluding the highest-compensated individual) | 149.82 | 83.06% | 83.06% | 0.00% | The portfolio's weighted average of issuers' ratio of CEO pay to average employee pay. | |
| 8. Excessive CEO pay ratio | | | | | | | |



Additional climate and other environment-related indicators

Human rights

| | | | | | | |
|---|---|--------|--------|--------|-------|--|
| 9. Lack of a human rights policy | Share of investments in entities without a human rights policy | 2.15% | 98.58% | 98.58% | 0.00% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers without a formal human rights policy. |
| 10. Lack of due diligence | Share of investments in entities without a due diligence process to identify, prevent, mitigate and address adverse human rights impacts | 13.86% | 98.58% | 98.58% | 0.00% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers without defined processes, set targets or reported achievements for monitoring the effectiveness of its human rights policy. |
| 11. Lack of processes and measures for preventing trafficking in human beings | Share of investments in investee companies without policies against trafficking in human beings | 19.59% | 98.58% | 98.58% | 0.00% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers without a policy against trafficking in human beings. |
| 12. Operations and suppliers at significant risk of incidents of child labour | Share of investments in investee companies exposed to operations and suppliers at significant risk of incidents of child labour in terms of geographic areas or type of operation | 6.19% | 98.58% | 98.58% | 0.00% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers with disclosed operations and suppliers at significant risk of child labor incidents involving hazardous work based on geographic location or type of operation. |



Additional climate and other environment-related indicators

Human rights

| | | | | | | |
|---|--|-------|--------|--------|--------|--|
| 13. Operations and suppliers at significant risk of incidents of forced or compulsory labour | Share of the investments in investee companies exposed to operations and suppliers at significant risk of incidents of forced or compulsory labour in terms of geographic areas and/or the type of operation | 6.28% | 98.58% | 98.58% | 0.00% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers that have reported having operations and suppliers at significant risk of forced or compulsory labor incidents based on geographic location or type of operation. |
| 14. Number of identified cases of severe human rights issues and incidents | Number of cases of severe human rights issues and incidents connected to investee companies on a weighted average basis | 0.00 | 98.49% | 0.00% | 98.49% | The total number of severe and very severe human rights concerns controversies in the last three years associated with EUR 1 million invested in the fund. It is calculated as the weighted average of Number of Severe and Very Severe Human Rights Concerns Controversies per company divided by the company's most recently available enterprise value including cash (EVIC). |
| Anti-corruption and anti-bribery | Share of investments in entities without policies on anti-corruption and antibribery consistent with the United Nations Convention against Corruption | 0.51% | 98.58% | 98.58% | 0.00% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers without an anti-corruption and anti-bribery policy consistent with the United Nations Convention against Corruption. |
| 15. Lack of anti-corruption and anti-bribery policies | | | | | | |



Additional climate and other environment-related indicators

Anti-corruption and anti-bribery

| | | | | | | |
|--|---|------------------|--------|--------|-------|---|
| 16. Cases of insufficient action taken to address breaches of standards of anti-corruption and anti-bribery | Share of investments in investee companies with identified insufficiencies in actions taken to address breaches in procedures and standards of anti-corruption and anti-bribery | 0.00% | 98.58% | 98.58% | 0.00% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers that have not disclosed sufficient actions taken to address anti-corruption and/or anti-bribery policy or procedure violations. |
| 17. Number of convictions and amount of fines for violation of anti-corruption and anti-bribery laws | Number of convictions for violations of anti-corruption and anti-bribery laws by investee companies | 19.00 | 98.49% | 98.49% | 0.00% | The sum of number of convictions against the portfolio's holdings for violation of anti-corruption and anti-bribery laws. |
| | Amount of fines for violations of anti-corruption and anti-bribery laws by investee companies | 1,819,139,699.53 | 98.49% | 98.49% | 0.00% | The sum of fines (USD) for convictions against the portfolio's holdings related to a violation of anti-corruption and anti-bribery laws. |



Additional climate and other environment-related indicators

INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN SOVEREIGNS AND SUPRANATIONALS

| Adverse Sustainability Indicator | Metric | Impact | Coverage | Reported | Estimated | Explanation | Actions taken |
|--|--|--------|----------|----------|-----------|--|---------------|
| Social | | | | | | | |
| 18. Average income inequality score | The distribution of income and economic inequality among the participants in a particular economy including a quantitative indicator explained in the explanation column | N/A | 0.00% | 0.00% | 0.00% | The weighted average of the portfolio's issuers' Gini Index (0-100 score), which measures the extent to which the distribution of income in the population deviates from a perfectly equal distribution. Values range from 0 (best) to 100 (worst). Data sources: World Bank, UNU WIDER, WHO, CIA, national sources. | |
| 19. Average freedom of expression score | Measuring the extent to which political and civil society organisations can operate freely including a quantitative indicator explained in the explanation column | N/A | 0.00% | 0.00% | 0.00% | The weighted average of the portfolio's issuers' World Press Freedom Index (0-100 score), which measures the ability of journalists as individuals and collectives to select, produce and disseminate news in the public interest independent of political, economic, legal and social interference, and in the absence of threats to their physical and mental safety. Values range from 100 (best) to 0 (worst). Data source: Reporters Without Borders. | |



Additional climate and other environment-related indicators

Human rights

| | | | | | | |
|---|---|-----|-------|-------|-------|--|
| 20. Average human rights performance | Measure of the average human right performance of investee countries using a quantitative indicator explained in the explanation column | N/A | 0.00% | 0.00% | 0.00% | The portfolio's weighted average of issuers' WJP Rule of Law Index, Fundamental Rights Sub-score (measures a country's performance on human rights issues, as per Factor 4 of the WJP Rule of Law Index. Scores can range from 0-1.0, and higher values denote stronger national performance across a broad range of human rights issues. Values are updated annually via the World Justice Project with no analytical inputs from MSCI ESG Research. Data source: World Justice Project (WJP) Rule of Law Index®. |
| | Measure of the perceived level of public sector corruption using a quantitative indicator explained in the explanation column | N/A | 0.00% | 0.00% | 0.00% | |

Governance

| | | | | | | |
|-------------------------------------|--|--|--|--|--|--|
| 21. Average corruption score | | | | | | The weighted average of the portfolio's issuers' Corruption Perceptions Index (0-100 score), which measures the perceptions of public-sector corruption, including bribery, diversion of public funds, use of public office for private gain, nepotism in the civil service, state capture and mechanisms available to prevent corruption. Values range from 100 (best) to 0 (worst). Data source: Transparency International. |
|-------------------------------------|--|--|--|--|--|--|



Additional climate and other environment-related indicators

Governance

| | | | | | | |
|--|---|-----|-------|-------|-------|--|
| 22. Non-cooperative tax jurisdictions | Investments in jurisdictions on the EU list of non-cooperative jurisdictions for tax purposes | N/A | 0.00% | 0.00% | 0.00% | The percentage of the portfolio's market value exposed to issuers' domiciled in jurisdictions on the EU list of non-cooperative jurisdictions for tax purposes. |
| 23. Average political stability score | Measure of the likelihood that the current regime will be overthrown by the use of force using a quantitative indicator explained in the explanation column | N/A | 0.00% | 0.00% | 0.00% | The weighted average of the portfolio's issuers' Stability and Peace Risk Management Score, which measures the sovereign entity's management of stability and peace risks based on the assessment of relative peacefulness of a nation, and the likelihood of political instability or politically-motivated violence. Values range from 0 (worst) to 10 (best). |
| 24. Average rule of law score | Measure of the level of corruption, lack of fundamental rights, and the deficiencies in civil and criminal justice using a quantitative indicator explained in the explanation column | N/A | 0.00% | 0.00% | 0.00% | The weighted average of the portfolio's issuers' Rule of Law (-2.5 to 2.5 score), which measures the perceptions of the extent to which agents have confidence in and abide by the rules of society, including the quality of contract enforcement, property rights, the police and the courts, and the likelihood of crime and violence. Scores range from 2.5 (best) to -2.5 (worst). Data source: World Bank. |

Notice & Disclaimer

This document and all of the information contained in it, including without limitation all text, data, graphs, charts (collectively, the "Information") is the property of MSCI Inc. or its subsidiaries (collectively, "MSCI"), or MSCI's licensors, direct or indirect suppliers or any third party involved in making or compiling any Information (collectively, with MSCI, the "Information Providers") and is provided for informational purposes only. The Information may not be modified, reverse-engineered, reproduced or disseminated in whole or in part without prior written permission from MSCI. All rights in the Information are reserved by MSCI and/or its Information Providers.

The Information may not be used to create derivative works or to verify or correct other data or information. For example (but without limitation), the Information may not be used to create indexes, databases, risk models, analytics, software, or in connection with the issuing, offering, sponsoring, managing or marketing of any securities, portfolios, financial products or other investment vehicles utilizing or based on, linked to, tracking or otherwise derived from the Information or any other MSCI data, information, products or services.

The user of the Information assumes the entire risk of any use it may make or permit to be made of the Information. NONE OF THE INFORMATION PROVIDERS MAKES ANY EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES OR REPRESENTATIONS WITH RESPECT TO THE INFORMATION (OR THE RESULTS TO BE OBTAINED BY THE USE THEREOF), AND TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW, EACH INFORMATION PROVIDER EXPRESSLY DISCLAIMS ALL IMPLIED WARRANTIES (INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, ANY IMPLIED WARRANTIES OF ORIGINALITY, ACCURACY, TIMELINESS, NON-INFRINGEMENT, COMPLETENESS, MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE) WITH RESPECT TO ANY OF THE INFORMATION.

Without limiting any of the foregoing and to the maximum extent permitted by applicable law, in no event shall any Information Provider have any liability regarding any of the Information for any direct, indirect, special, punitive, consequential (including lost profits) or any other damages even if notified of the possibility of such damages. The foregoing shall not exclude or limit a ny liability that may not by applicable law be excluded or limited, including without limitation (as applicable), any liability for death or personal injury to the extent that such injury results from the negligence or willful default of itself, its servants, agents or sub-contractors.

Information containing any historical information, data or analysis should not be taken as an indication or guarantee of any future performance, analysis, forecast or prediction. Past performance does not guarantee future results.

The Information should not be relied on and is not a substitute for the skill, judgment and experience of the user, its management, employees, advisors and/or clients when making investment and other business decisions. All Information is impersonal and not tailored to the needs of any person, entity or group of persons.

None of the Information constitutes an offer to sell (or a solicitation of an offer to buy), any security, financial product or other investment vehicle or any trading strategy. It is not possible to invest directly in an index. Exposure to an asset class or trading strategy or other category represented by an index is only available through third party investable instruments (if any) based on that index. MSCI does not issue, sponsor, endorse, market, offer, review or otherwise express any opinion regarding any fund, ETF, derivative or other security, investment, financial product or trading strategy that is based on, linked to or seeks to provide an investment return related to the performance of any MSCI index (collectively, "Index Linked Investments"). MSCI makes no assurance that any Index Linked Investments will accurately track index performance or provide positive investment returns. MSCI Inc. is not an investment adviser or fiduciary and MSCI makes no representation regarding the advisability of investing in any Index Linked Investments.

Index returns do not represent the results of actual trading of investible assets/securities. MSCI maintains and calculates indexes, but does not manage actual assets. Index returns do not reflect payment of any sales charges or fees an investor may pay to purchase the securities underlying the index or Index Linked Investments. The imposition of these fees and charges would cause the performance of an Index Linked Investment to be different than the MSCI index performance.

The Information may contain back tested data. Back-tested performance is not actual performance, but is hypothetical. There are frequently material differences between back tested performance results and actual results subsequently achieved by any investment strategy.

Constituents of MSCI equity indexes are listed companies, which are included in or excluded from the indexes according to the application of the relevant index methodologies. Accordingly, constituents in MSCI equity indexes may include MSCI Inc., clients of MSCI or suppliers to MSCI. Inclusion of a security within an MSCI index is not a recommendation by MSCI to buy, sell, or hold such security, nor is it considered to be investment advice.

Data and information produced by various affiliates of MSCI Inc., including MSCI ESG Research LLC and Barra LLC, may be used in calculating certain MSCI indexes. More information can be found in the relevant index methodologies on www.msci.com.

MSCI receives compensation in connection with licensing its indexes to third parties. MSCI Inc.'s revenue includes fees based on assets in Index Linked Investments. Information can be found in MSCI Inc.'s company filings on the Investor Relations section of www.msci.com.

MSCI ESG Research LLC is a Registered Investment Adviser under the Investment Advisers Act of 1940 and a subsidiary of MSCI Inc. Except with respect to any applicable products or services from MSCI ESG Research, neither MSCI nor any of its products or services recommends, endorses, approves or otherwise expresses any opinion regarding any issuer, securities, financial products or instruments or trading strategies and MSCI's products or services are not intended to constitute investment advice or a recommendation to make (or refrain from making) any kind of investment decision and may not be relied on as such. Issuers mentioned or included in any MSCI ESG Research materials may include MSCI Inc., clients of MSCI or suppliers to MSCI, and may also purchase research or other products or services from MSCI ESG Research. MSCI ESG Research materials, including materials utilized in any MSCI ESG Indexes or other products, have not been submitted to, nor received approval from, the United States Securities and Exchange Commission or any other regulatory body.

Any use of or access to products, services or information of MSCI requires a license from MSCI. MSCI, Barra, RiskMetrics, IPD and other MSCI brands and product names are the trademarks, service marks, or registered trademarks of MSCI or its subsidiaries in the United States and other jurisdictions. The Global Industry Classification Standard (GICS) was developed by and is the exclusive property of MSCI and Standard & Poor's. "Global Industry Classification Standard (GICS)" is a service mark of MSCI and Standard & Poor's.

MIFID2/MIFIR notice: MSCI ESG Research LLC does not distribute or act as an intermediary for financial instruments or structured deposits, nor does it deal on its own account, provide execution services for others or manage client accounts. No MSCI ESG Research product or service supports, promotes or is intended to support or promote any such activity. MSCI ESG Research is an independent provider of ESG data, reports and ratings based on published methodologies and available to clients on a subscription basis. We do not provide custom or one-off ratings or recommendations of securities or other financial instruments upon request.

Privacy notice: For information about how MSCI collects and uses personal data, please refer to our Privacy Notice at <https://www.msci.com/privacy-pledge>.